

ORDRE DU JOUR

241^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

8 octobre 2026 | 8 h 30 – 14 h 00 HE

Réunion hybride : Hôtel Lord Elgin Ottawa, ON | Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil des risques](#) | [Plan stratégique](#)

1.	Ouverture de la réunion (de 8 h 30 à 8 h 35)	5 min.
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – D. Spracklin-Reid (pages 1-3) • Normes régissant les réunions <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i> 1.2 Déclaration de conflits d'intérêts 1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – D. Spracklin-Reid (pages 4-5) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil	
2.	Ordre du jour de consentement (de 8 h 35 à 8 h 40)	5 min.
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les points 2.1 à 2.7 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i> 2.1 Approbation des procès-verbaux (pages 6-14) a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 22 mai 2026 soit approuvé.</i> b) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 15 juin 2026 soit approuvé.</i> 2.2 Rapports des comités (pages 15-23) a) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques</i> b) <i>Comité sur la gouvernance</i> c) <i>Comité des ressources humaines</i> d) <i>Bureau canadien d'agrément des programmes de génie</i> e) <i>Bureau canadien des conditions d'admission en génie</i> 2.3 Approbation des plans de travail des comités (pages 24-30) a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026-2027 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance.</i> c) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026-2027 du Comité des ressources humaines.</i> 2.4 Plans de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) (pages 31-38) a) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2026-2027.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2026-2027.</i> 2.5 Administratrice nommée au BCCAG (pages 39-40) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, approuve une exception ponctuelle au mandat du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) pour permettre de nommer Denise Pothier à titre d'administratrice nommée au BCCAG pour un mandat de deux ans (2026-2028) afin d'assurer la continuité et la planification de la relève.</i> 2.6 Certificat de conformité législative (pages 41-49) 2.7 Rapport annuel sur les activités de représentation (pages 50-54)	
3.	Rapports de la direction (de 8 h 40 – 9 h 50)	
	3.1 Rapport de la présidente – D. Spracklin-Reid (diapositives)	10 min.

	3.2 Rapport du chef de la direction – P. Rizcallah a) Rapport sur les activités depuis la dernière réunion du conseil (diapositives) b) Rapport de rendement intermédiaire pour le TR2 de 2026 (pages 55-68) c) Faire avancer la collaboration et l'harmonisation (compte rendu verbal)	20 min.
	3.3 Réaliser l'avenir de l'agrément en génie – T. Hubley (diapositives)	10 min.
	3.4 Rapport du Groupe des chefs de la direction – H. Yang (diapositives)	15 min.
	3.5 Rapport du Groupe des présidents – L. Notash (diapositives)	15 min.
	Pause-santé (de 9 h 50 à 10 h 05)	15 min.
4.	Affaires/décisions du conseil (de 10 h 05 à 12 h 00)	
	4.1 Points retirés de l'ordre du jour de consentement, s'il y a lieu	10 min.
	4.2 BCAPG – J. Pataky (pages 69-72) • Ébauche du plan de travail pour 2027	10 min.
	4.3 BCCAG – S. Inchasi (pages 73-87) • Ébauche du plan de travail pour 2027 • Documents du Comité de prospective de 2026	15 min.
	4.4 Produits du BCCAG – S. Inchasi (pages 88-93) <i>QUE le conseil approuve les produits suivants, sur recommandation du BCCAG :</i> a) <i>Nouveau guide du BCCAG sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies transformatrices (distribué séparément)</i> b) <i>Archivage de la version de 2018 du document « Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation » (distribué séparément)</i>	10 min.
	4.5 Ébauche du budget 2027 et cotisation par personne pour 2029 (présentée à titre d'information en vue d'une discussion) – J. Paliwal (pages 94-123)	15 min.
	4.6 Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance – C. Bellini (compte rendu par oral, pages 124-160) Taille du conseil et administrateurs et administratrices indépendant.e.s a) <i>QUE le conseil recommande l'approbation par les membres des modifications du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada visant à réduire la taille du conseil selon le modèle « un organisme de réglementation, un siège », ces modifications devant prendre effet lors de l'Assemblée annuelle des membres de mai 2027.</i> b) <i>QUE le conseil recommande l'approbation par les membres des modifications du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada prévoyant la nomination d'au moins un et jusqu'à trois administrateurs et administratrices indépendant.e.s, les dispositions concernant ces administrateurs et administratrices indépendant.e.s devant prendre effet lors de l'Assemblée annuelle des membres de mai 2028.</i> c) <i>QUE le conseil autorise toutes les modifications nécessaires, qu'elles soient corrélatives, transitoires ou de nature administrative, pour donner effet aux modifications du Règlement administratif et aux délais de mise en œuvre décrits dans l'annexe 1.</i> Définition d'alliance nationale a) <i>QUE le conseil approuve la définition d'« alliance nationale » telle qu'elle figure dans les documents de la réunion et recommande que cette définition, ainsi que le processus proposé pour le Forum des organismes de réglementation, soient présentés aux membres lors de leur réunion de mai 2027, tout en déléguant au chef de la direction le pouvoir d'apporter les révisions administratives nécessaires.</i>	20 min.

	4.7 Proposition visant la création d'un groupe de liaison du BCAPG – M. Rose (pages 161-162) <i>QUE le conseil appuie le cadre proposé pour un groupe de liaison avec le Bureau d'agrément comme base de développement plus approfondi, et charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer une politique en tenant compte de l'examen de la gouvernance en cours, en vue de la soumettre à l'examen du conseil.</i>	20 min.
	4.8 Réaliser une profession inclusive – A. Mullick (pages 163-166) <i>QUE le conseil approuve en principe l'adoption d'un énoncé d'engagement organisationnel pour orienter le rôle d'Ingénieurs Canada dans la promotion d'une profession accueillante et inclusive, et autorise le Comité sur la gouvernance à examiner et approuver la version finale de l'énoncé, y compris les révisions nécessaires pour garantir la cohérence avec les politiques existantes d'Ingénieurs Canada, le contenu de son site Web, ses déclarations publiques et ses engagements organisationnels.</i>	10 min.
5	Prochaines réunions (de 11 h 55 à 12 h 00)	5 min.
	Réunions du conseil : 3 décembre 2026 (réunion virtuelle) 26 février 2027 (Toronto, Ont.) 7 avril 2027 (réunion virtuelle) 28 mai 2027 (Whitehorse, TY)	
	Réunions des comités et des groupes de travail 2026-2027 :	
	- BCAPG - Comité des politiques et des procédures : 14 octobre 2026 (virtuelle) - Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance : 15 octobre 2026 (virtuelle) - Comité FAGR : 20 octobre 2026 (virtuelle) - BCAPG - Comité des politiques et des procédures et Comité de liaison des doyens : 22 octobre 2026 (virtuelle) - Comité RH : 19 novembre 2026 (virtuelle) - Réunion conjointe du Comité sur la gouvernance et du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance : 24 novembre 2026 (virtuelle) - Comité RH : 30 novembre 2026 (virtuelle) - Comité RH : 10 décembre 2026 (virtuelle) - Comité FAGR : 11 décembre 2026 (virtuelle) - Comité sur la gouvernance : 12 janvier 2027 (virtuelle) - Réunion du BCAPG - Les 6 et 7 février 2027 (virtuelle) - Comité RH : 26 février 2027 (Toronto, ON) - Comité FAGR : 5 mars 2027 (virtuelle) - Comité sur la gouvernance : 9 mars 2027 (virtuelle) - Comité RH : 31 mars 2027 - Réunion du BCAPG : le 3 avril 2027 (virtuelle) - Comité FAGR : 7 mai 2027 (virtuelle) - Réunion du BCAPG : du 4 au 6 juin 2027 (Ottawa, ON)	
	Dîner (de 12 h 00 à 13 h 00)	
6	Séances à huis clos (de 13 h 00 à 13 h 50)	
	6.1 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et la conseillère du Groupe des chefs de la direction.</i>	20 min.
	6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>	20 min.
	6.3 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i> Évaluation de la réunion	10 min.
7	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	22 mai, 2026	Le chef de la direction entreprendra les travaux relatifs au mandat du Groupe des présidents et fera rapport au conseil lors de sa prochaine réunion.	Chef de la direction	8 octobre, 2026	Sera achevé

Dernière mise à jour : 24 septembre 2026	Andrew Lockwood	Arian Arenia	Anjum	Mullik	Jean-Luc Martel	Jitendra Paliwal	Lisa Dolg	Sophie Larivière- Mantha	Nick Colucci	Lorne Cutler	Menelika Mekomba	Christopher Dixon	Christopher Chahine	Ann English	Denise Pothier	Paul Guy	Jay Nagendran	Elliott Coles	Marlo Rose	Darlene Spracklin- Reid	Marisa Sterling	Normand Chevalier	John Van der Put	Mark Adams
Réunions du conseil																								
15 juin, hybride (Port Rexton, NL)	✓	✓	✓	✖	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✖	✓	✓	
BCAPG																								
29-31 mai, Ottawa, ON		✓											✓										✓	
19-20 septembre, Saskatoon, SK		✓											✓										✓	
BCAPG -- Comité des politiques et des procédures																								
7 juillet, virtuel		✓											✓											
BCAPG -- Comité sur la responsabilité en matière d'agrément																								
20 juillet, virtuel																							✓	
23 juillet, virtuel																							✓	
28 juillet, virtuel																							✓	
29 juillet, virtuel																							✓	
BCCAG																								
20 juillet, virtuel						✓			✓					✓			✓							
13-14 septembre, Montreal, QC						✓								✓			✓		✓			✓		
Comité FAGR																								
15 juin, hybride (Port Rexton, NL)					✓				✓						✓	✓					✖			
13 août, virtuel					✓				✓						✓	✖		✓			✓	✓		
Comité sur la gouvernance																								
15 juin, hybride (Port Rexton, NL)	✓			✖			✓	✓		✓	✓				✓		✓	✓		✓		✓		
16 septembre, virtuel	✓			✓			✓	✖		✓	✓				✓			✓	✓	✓		✓		
Comité RH																								
23 mai, hybride (Calgary, AB)			✓									✓						✓	✓			✓		
24 août, virtuel			✖									✓						✓	✓			✓		
3 septembre, virtuel			✓									✓						✓	✓			✓		
Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance																								
21 mai, virtuel							✓											✓				✓	✓	
25 Juin, virtuel							✓											✓	✓			✓	✓	
5 août virtuel							✓											✓	✖			✓	✓	
Présence obligatoire	✓																							
Présence non obligatoire	✓																							
Présence pour une partie de la réunion	✓																							
Présence obligatoire, s'est excusé.e	✖																							
Non applicable	-																							

PROCÈS-VERBAL DE LA 239^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

22 mai 2026 | 9 h à 17 h (HAR)

Réunion hybride : The Westin Calgary, Calgary, AB | Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
J. Van der Put, président D. Spracklin-Reid, présidente élue M. Wrinch, président sortant A. Arenja E. Coles N. Colucci C. Chahine (en ligne) C. Dixon L. Doig A. English (en ligne) S. Jha T. Joseph	T. Kirkby S. Larivière-Mantha J.-L. Martel (en ligne) A. Lockwood M. Mekomba A. Mullick J. Paliwal D. Pothier M. Rose M. Sterling N. Turgeon
Administrateurs/administratrices absents :	
Conseiller présent du Groupe des chefs de direction :	
P. Mann, président, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
S. Inchasi, président, BCCAG R. Gosine, président du BCAPG (en ligne)	P. Rizcallah, chef de la direction L. Go, avocat général et secrétaire général
Observateurs présents :	
Dan Abrahams, vice-président, PEO Kamran Ata, président, NAPEG Christian Bellini, président, Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance Normand Chevalier, nouvel administrateur, OIQ Lorne Cutler, nouvel administrateur, PEO Lia Daborn, cheffe de la direction, AIGNB (en ligne) Dale Heffernan, vice-président, Engineers Yukon Stormy Holmes, directrice générale et registraire, APEGS Mike Houvardas, président, Engineers Geoscientists MB Hayley Jubinville, présidente de la FCEG Nicolas Kaminski, président, APEGS	Jim Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI (en ligne) Dean Mullin, président, APEGA Leila Notash, présidente, PEO Jeff O'Keefe, président, PEGNL Libby Osgood, présidente, Engineers PEI Sandro Perruzza, chef de la direction, OSPE Jennie Rand, présidente, Engineers Nova Scotia Bernard Roy, président, AIGNB Adam Wallace, président, Engineers Yukon Christopher Yip, président, DDIC Heidi Yang, cheffe de la direction, EGBC (en ligne)
Membres du personnel présents :	
Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance Carole Anne Hoffman, spécialiste, Compétences professionnelles (en ligne) Brent Gibson, gestionnaire, Communications Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires Roselyne Lampron, conseillère du programme d'agrément (en ligne) Derek Menard, dirigeant principal des finances	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG (en ligne) Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle (en ligne) Alison Peverley, coordonnatrice, Compétences professionnelles (en ligne) Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Van der Put, président d'Ingénieurs Canada, ouvre la réunion à 9 h (HAR). Il accueille les participants, confirme le quorum et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2026-05-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

J. Van der Put présente un moment de diversité axé sur l'initiative 30 en 30 et la collaboration pour l'action collective.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

Il n'y a aucun commentaire ni aucune question sur la liste de mesures de suivi distribuée à l'avance ni sur la liste de présence des membres du conseil.

2. Ordre du jour de consentement

2.1 Approbation des procès-verbaux

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil 27 février 2026 soit approuvé tel que présenté.

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil 8 avril 2026 soit approuvé tel que présenté.

2.2 Le point sur le Défi 50-30

2.3 Nominations au BCAPG

QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029 :

- Pierre Bourque, membre hors cadre (troisième mandat)
- Mrinal Mandal, membre hors cadre (troisième mandat)
- Jason Foster, membre hors cadre (deuxième mandat)
- Zahra M. Kazem-Moussavi représentante du Manitoba/Saskatchewan (premier mandat)
- Derek Oliver, membre hors cadre (premier mandat)
- Farrah Fayez, membre hors cadre (premier mandat)
- Reda Fayek, membre hors cadre (premier mandat)

2.4 Nominations au BCCAG

QUE les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029 :

- Farzad Rayegani, représentant de PEO (deuxième mandat)
- Reem Roufail, membre hors cadre (premier mandat)
- Ron Thiessen, représentant de l'Alberta (premier mandat)
- Adam Wallace, représentant du Nord (deuxième mandat)

2.5 Règlements pour l'octroi de crédits de transfert

QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve l'ajout du nouvel article 2.3.3 à l'annexe 1, Règlements pour l'octroi de crédits de transfert, des Normes et procédures d'agrément du BCAPG.

Motion 2026-05-2D

Présentée et appuyée

QUE les points 2.1 à 2.5 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.

Adoptée

3. Rapports de la direction

3.1 Rapport du président

J. Van der Put fait le point oralement sur ses activités en tant que président d'Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil, notamment :

- Salutations à l'occasion des AGA des organismes de réglementation ;
- Participation aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada ;
- Présentations sur l'examen de la gouvernance aux conseils des organismes de réglementation

Le conseil discute des thèmes de l'examen de la gouvernance et de la nécessité d'apporter des précisions supplémentaires avant l'approbation finale des modifications du Règlement administratif. Il souligne également qu'une formation complémentaire sur les obligations fiduciaires des administrateurs et administratrices et leur rôle, distinct de celui de représentant.e de leur organisme de réglementation, serait souhaitable.

3.2 Rapport du chef de la direction

P. Rizcallah, chef de la direction d'Ingénieurs Canada, présente au conseil les points saillants des activités opérationnelles entreprises depuis la réunion du conseil de février 2026, en soulignant que l'examen de la gouvernance demeure une priorité, avec des réunions fructueuses tenues avec les conseils des organismes de réglementation. Il fait également le point sur plusieurs dossiers, notamment le recrutement stratégique, l'accent accru de l'initiative 30 en 30 sur les activités de sensibilisation auprès des élèves de la maternelle à la 12^e année, l'examen des systèmes de bases de données, les résultats financiers positifs, le soutien continu aux initiatives des organismes de réglementation, l'audit de l'IEA ainsi que la reconnaissance d'Ingénieurs Canada comme l'un des meilleurs employeurs de la RCN.

Le conseil examine la manière dont les progrès stratégiques sont évalués, notamment les indicateurs de l'état d'avancement des objectifs fixés pour 2029, les risques qui pourraient peser sur les échéanciers et les axes stratégiques, ainsi que les indicateurs d'adoption des recommandations liés aux candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG. On fait observer que les efforts de conception conjointe montrent des signes encourageants grâce à la collaboration avec les organismes de réglementation et les autres parties intéressées, et que les besoins en ressources pour la sensibilisation des élèves de la maternelle à la 12^e année seront réévalués à mesure que le projet prendra de l'ampleur à l'échelle nationale.

Le conseil examine le rapport stratégique du premier trimestre, notamment les indicateurs liés à l'agrément et le processus de sélection de la prochaine initiative de collaboration et d'harmonisation.

M. Rizcallah fait le point sur les résultats du sondage Talent Map, soulignant que l'organisation prend les commentaires reçus très au sérieux et y donne suite par diverses mesures, notamment l'embauche d'un directeur des Ressources humaines, le recours à un consultant spécialisé dans le travail d'équipe et la formation, l'amélioration des communications avec le personnel ainsi que l'adoption d'une approche graduelle de retour au bureau. Le conseil discute de la fréquence du sondage, de son contenu, de l'anonymat et de la nécessité de suivre ou non des indicateurs de santé opérationnelle internes.

3.3 Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation

Le conseil reçoit une mise à jour sur les travaux liés à l'initiative Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation, notamment en ce qui concerne la stratégie, la feuille de route, les études pilotes, les échéanciers, la participation de l'industrie et les travaux en cours portant sur les questions relatives aux unités d'agrément spécifiques. On fait observer que, bien qu'aucun changement au système d'agrément ne soit attendu d'ici 2029, la voie à suivre devrait être beaucoup plus clairement définie d'ici là, tandis que la mise en œuvre se poursuivra au cours des années 2030.

Le conseil discute des échéanciers, des ressources, des risques et de l'importance de maintenir l'alignement et l'engagement. Parmi les principaux risques relevés figurent le maintien de l'engagement des bénévoles et la promotion des travaux. Le personnel indique toutefois qu'il n'existe actuellement aucune préoccupation liée au financement ou aux effectifs et que les travaux continuent d'avancer grâce à une forte participation des parties intéressées.

3.4 Rapport du Groupe des chefs de la direction

P. Mann, conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, fait le point sur la réunion du groupe tenue les 20 et 21 mai 2026.

La discussion qui suit est principalement axée sur la mobilité interprovinciale et la mise en œuvre de la collaboration et de l'harmonisation.

3.5 Rapport du Groupe des présidents

D. Mullin, président de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, fait le point sur la réunion du groupe tenue le 21 mai 2026.

Mesure de suivi : Que le chef de la direction entreprenne les travaux relatifs au mandat du Groupe des présidents et fasse rapport au conseil lors de sa prochaine réunion.

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Points retirés de l'ordre du jour de consentement, s'il y a lieu

4.2 Rapport du BCAPG

R. Gosine, président du BCAPG, fait le point sur les progrès réalisés par le BCAPG et fait part notamment de ses préoccupations liées aux problèmes de dotation. Les diapositives de présentation ont été distribuées à l'avance. Le conseil discute également des progrès réalisés en matière d'agrément axé sur les résultats. Une discussion s'ensuit.

4.3 Rapport du BCCAG

S. Inchasi, président du BCCAG, fait le point au nom du BCCAG. Les diapositives de présentation ont été distribuées à l'avance.

Le conseil discute de l'harmonisation avec les besoins du Groupe des chefs de la direction et des organismes de réglementation. Une discussion s'ensuit.

4.4 Rapport du Comité FAGR

M. Sterling, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), fait le point sur les activités du comité depuis la réunion d'hiver du conseil. Le conseil discute des états financiers de fin d'année, des niveaux cibles des réserves, du processus d'audit et de la recommandation du montant de la cotisation par personne qui sera soumise aux membres. Le conseil discute également du registre des risques.

4.5 Profil de risques de l'organisation/Registres des risques

M. Sterling présente les modifications apportées au registre des risques opérationnels et au registre des risques du conseil dans le cadre de l'examen approfondi annuel mené par le Comité FAGR, tel qu'indiqué dans les documents d'information distribués au préalable.

4.6 Réaliser une profession inclusive

T. Joseph et A. Mullick font le point sur l'initiative Réaliser une profession inclusive et demandent que les discussions au prochain atelier du conseil se concentrent sur le fond et la voie à suivre, plutôt que sur la formulation exacte de l'énoncé. Les diapositives de présentation ont été distribuées à l'avance.

4.7 Compte rendu du Comité sur la gouvernance

D. Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance, fait le point sur les activités du comité depuis la réunion de l'hiver du conseil.

4.8 Recommandations découlant de l'examen de la gouvernance

C. Bellini présente un compte rendu sur les commentaires concernant les recommandations des conseils d'administration des organismes de réglementation. Le conseil discute des risques liés à la mise en œuvre, notamment de la nécessité de repérer les recommandations les plus complexes et de confirmer les échéanciers avant le mois d'octobre.

4.9 Rapport du Comité des ressources humaines (RH)

M. Rose, présidente du Comité des ressources humaines, fait le point sur les activités du comité depuis la réunion de l'hiver, tel que décrites dans le rapport de fin d'année distribué à l'avance.

5. Comptes rendus annuels des parties intéressées

Des représentants de DDIC et de la FCEG sont invités à présenter leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada.

5.1 Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

C. Yip, président de DDIC, présente un rapport annuel au nom de DDIC, dans lequel l'accent est mis sur les défis actuels de l'enseignement supérieur.

5.2 Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)

H. Jubinville, présidente de la FCEG, fait le point sur les activités de la Fédération. Son compte rendu est suivi d'une courte séance de questions-réponses. Les diapositives de présentation ont été distribuées à l'avance au conseil.

6. Élections et nominations

6.1 Élection du président élu ou de la présidente élue

Cinq candidats et candidates se sont présentés au poste de président élu ou présidente élue. Les curriculum vitae de tous les candidats et candidates ont été distribués au préalable au conseil, accompagnés de la politique du conseil qui décrit la procédure de vote.

Après quatre tours de scrutin, Marlo Rose est élue présidente élue d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2026-2027.

6.2 Nominations au Comité des ressources humaines de 2026-2027

M. Rose présente au conseil la recommandation du Comité RH pour les nominations au Comité RH de 2026-2027, en plus du président, du président sortant et de la présidente élue.

Motion 2026-05-3D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les administrateurs suivants au Comité RH 2026-2027 :

a) Marlo Rose

b) Anjum Mullick

c) Christopher Chahine (au cas où une des personnes ci-dessus serait élue au poste de président élu ou présidente élue)

Adoptée

7. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL)

8. Séances à huis clos

8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

Motion 2026-05-4D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de la direction auprès du conseil, le secrétaire général, la gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil et le dirigeant principal des finances.

Adoptée

8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2026-05-5D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

8.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2026-05-6D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

9. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 15 h 57 (HAR).

Procès-verbal rédigé par Light Go, avocat général et secrétaire général, pour :

John Van der Put, FEC, FGC (Hon.), P.Eng., président

PROCÈS-VERBAL DE LA 240^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 15 juin 2026 | De 9 h 30 à 10 h (HT)

Réunion hybride : Fishers' Loft Inn, route Mill, Port Rexton (Terre-Neuve) | Virtuellement via Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
D. Spracklin-Reid, présidente M. Rose, présidente élue J. Van der Put, président sortant M. Adams A. Arenja C. Chahine E. Coles N. Colucci L. Cutler C. Dixon L. Doig	A. English P. Guy (en ligne) J. Nagendran S. Larivière-Mantha (en ligne) A. Lockwood M. Mekomba (en ligne) A. Mullick J. Paliwal D. Pothier M. Sterling
Administrateurs/administratrices absents :	
N. Chevalier	J. Martel
Conseillère présente du Groupe des chefs de la direction :	
H. Yang, présidente, Groupe des chefs de la direction	
Personnes présentes relevant directement du conseil :	
S. Inchasi, président, BCCAG J. Pataky, vice-président du BCAPG	P. Rizcallah, chef de la direction L. Go, avocat général et secrétaire général
Membres du personnel présents :	
J. Chou, conseillère de la gouvernance par intérim T. Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	J. Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

D. Spracklin-Reid, présidente du conseil, reconnaît le territoire ancestral, confirme le quorum et ouvre la réunion à 9 h 30 (HT). Les participants se présentent.

Motion 2026-06-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

2. Affaires/décisions du conseil

2.1 Nomination d'administrateurs et administratrices à des comités et des rôles

J. Van der Put, président du Comité RH, présente les recommandations du Comité RH pour les nominations aux comités, tel que décrit dans le cahier de travail distribué à l'avance.

Il est recommandé que le conseil approuve une exception ponctuelle au mandat du BCAPG, en vertu de l'article 6.9.5 de la politique du conseil, en ce qui concerne les nominations suivantes au conseil

pour l'année 2026 : Ann English (2026-2027), Arjan Arenja (2025-2027) et Mark Adams (2026-2028), compte tenu de la fin imminente des mandats des administrateurs et administratrices actuellement nommé.e.s au conseil et de la nécessité d'assurer la continuité et le transfert des connaissances. Cette exception ne constituera pas une modification au mandat et le conseil demande au BCAPG de réexaminer la composition du comité et de fournir des recommandations à ce sujet en vue d'un examen futur, s'il le souhaite.

Motion 2026-06-2D

Présentée et appuyée

QUE le conseil nomme les administratrices et administrateurs suivants aux comités, aux groupes de travail et aux rôles indiqués, sur la recommandation du Comité RH :

a) Administrateurs et administratrices nommé.e.s au BCAPG : À titre d'exception ponctuelle au mandat du BCAPG, nommer l'administrateur et l'administratrice supplémentaires ci-dessous au conseil pour l'année 2026 afin d'assurer la continuité et la planification de la relève :

- **Ann English (2026-2027)**
- **Mark Adams (2026-2028)**

b) Administratrice nommée au BCCAG

- **Lisa Doig (2026-2027)**

c) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2026-2027)

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| • Normand Chevalier | • Jay Nagendran |
| • Lorne Cutler | • Jitendra Paliwal |
| • Paul Guy | • Steve Vieweg |

d) Comité sur la gouvernance (2026-2027)

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| • Menelika Bekolo | • Jean-Luc Martel |
| • Nick Colucci | • Denise Pothier |
| • Christopher Dixon | • Marisa Sterling |
| • Andrew Lockwood | • John Van der Put |
| • Sophie Larivière-Mantha | |

Adoptée

3. Prochaines réunions

Le conseil prend note du programme prévu pour le reste de l'atelier annuel, ainsi que des dates de ses prochaines réunions :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| • 8 octobre 2026 (Ottawa, Ont.) | • 7 avril 2027 (réunion virtuelle) |
| • 3 décembre 2026 (réunion virtuelle) | • 28 mai 2027 (Whitehorse, TY) |
| • 26 février 2027 (Toronto, Ont.) | |

Le calendrier des réunions des comités est également passé en revue comme suit :

- | | |
|--|---|
| • 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL) : | • Réunion du BCAPG : les 11 et 12 septembre 2026 (Montréal, QC) |
| • Comité sur la gouvernance | • Réunion du BCCAG : les 13 et 14 septembre 2026 (Montréal, QC) |
| • Comité FAGR | • BCAPG - Comité des politiques et des procédures : 14 octobre 2026 (réunion virtuelle) |
| • BCAPG - Comité des politiques et des procédures : 7 juillet 2026 (réunion virtuelle) | • BCAPG - Comité des politiques et des procédures et Comité de liaison des doyens : 22 octobre 2026 (réunion virtuelle) |
| • Réunion du BCCAG : 20 juillet 2026 (réunion virtuelle) | |
| • BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière | |

- d'agrément : 20 juillet 2026 (réunion virtuelle)
- BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément : 23 juillet 2026 (réunion virtuelle)
- BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément : 28 juillet 2026 (réunion virtuelle)
- BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément : 29 juillet 2026 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 3 septembre 2026 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 19 novembre 2026
- Comité RH : 10 décembre 2026
- Réunion du BCAPG - Les 6 et 7 février 2027 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 26 février 2027
- Comité RH : 31 mars 2027
- Réunion du BCAPG : le 3 avril 2027 (réunion virtuelle)
- Réunion du BCAPG : du 28 au 30 mai 2027 (Ottawa, Ont.)

4. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 9 h 48 (HT).

Procès-verbal rédigé par Light Go, au nom de :

Darlene Spracklin-Reid, FEC, P.Eng., présidente

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité FAGR		2.2a
Objet :	Examiner les contributions du Comité FAGR depuis la réunion du conseil du 15 juin 2026.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances. Responsabilité du conseil : Assurer l'identification et la surveillance des risques.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)	
Préparé par :	Juliet Chou, associée de la gouvernance	
Présenté par :	Jitendra Paliwal, président du Comité FAGR	

Contexte

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.
- Le 15 juin 2026, le Comité FAGR a convenu de son plan de travail pour 2026-2027 fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*.
- À chaque réunion du conseil, le président du Comité FAGR présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Tel qu'indiqué dans le plan de travail, le Comité FAGR s'est acquitté de plusieurs de ses responsabilités lors de sa réunion du 13 août 2026.
- Il convient de noter que lors de cette réunion, le Comité FAGR a examiné l'ébauche du budget 2027, la cotisation par personne proposée pour 2029, les résultats financiers du TR2 et le Profil de risques de l'organisation. Le Comité a soutenu les recommandations concernant le budget et la recommandation du montant de la cotisation par personne, qui seront présentés au conseil dans le cadre du point 4.5 de l'ordre du jour de la présente réunion.

Prochaines étapes

- On demandera au conseil d'approuver le plan de travail du Comité FAGR en vertu du point 2.3 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- Le président du Comité FAGR présentera au conseil l'ébauche du budget et la recommandation du montant de la cotisation par personne aux fins de discussion en vertu du point 4.5 de l'ordre du jour de la réunion.
- Conformément à son plan de travail, le Comité FAGR se réunira le 20 octobre pour finaliser l'ébauche du budget et la recommandation de la cotisation par personne en vue de l'approbation du conseil en décembre.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Compte rendu du Comité sur la gouvernance

2.2b

Objet :	Examiner les contributions du Comité sur la gouvernance depuis la réunion du 15 juin 2026.
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques. Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)
Préparé par :	Juliet Chou, associée de la gouvernance
Présenté par :	Marisa Sterling, présidente du Comité sur la gouvernance

Contexte

- Le Comité sur la gouvernance est chargé d'accroître l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance et de s'acquitter de la responsabilité du conseil qui consiste à *assurer l'élaboration et l'examen périodiques des politiques du conseil*.
- Le 15 juin 2026, le Comité sur la gouvernance a adopté son plan de travail pour 2026-2027, sur la base des responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*.
- À chaque réunion du conseil, le président ou la présidente du Comité sur la gouvernance présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- En plus de sa révision régulière des politiques, le Comité a examiné la proposition concernant un groupe de liaison avec le Bureau d'agrément, a reçu une mise à jour sur l'état des travaux liés à l'examen de la gouvernance et les motions qui seront présentées en octobre, a recommandé au conseil d'approuver la définition de l'« alliance nationale » recommandée dans le cadre de l'examen de la gouvernance et a poursuivi ses travaux de révision des politiques selon le calendrier prévu.
- À la demande du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, le Comité a examiné la modification proposée du Règlement administratif concernant les administrateurs et administratrices indépendants. Le Comité a discuté des critères d'admissibilité des administrateurs et administratrices indépendants en ce qui concerne le titre d'ingénieur (P.Eng. ou ing.). Les membres du Comité ont fait part de différents points de vue sur le traitement des critères connexes au sein du cadre de gouvernance, notamment par le biais des politiques du conseil, pour des questions telles que le processus de nomination.

Prochaines étapes

- On demandera au conseil d'approuver le plan de travail du Comité sur la gouvernance sous le point 2.3 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- Le cas échéant, la présidente du Comité sur la gouvernance présentera au conseil les principaux enjeux et points de discussion.
- Le Comité sur la gouvernance se réunira en novembre pour traiter les éléments du plan de travail prévus pour cette réunion.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité des ressources humaines		2.2c
Objet :	Examiner les contributions du Comité des ressources humaines depuis la réunion du 15 juin 2026.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Embauche, soutien et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil) Réputation ternie (risque du conseil)	
Préparé par :	Juliet Chou, associée de la gouvernance	
Présenté par :	John Van der Put, président du Comité des ressources humaines	

Contexte

- Le Comité des ressources humaines (RH) accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en supervisant la prestation opportune du programme d'intégration et de développement des administrateurs et administratrices ainsi qu'en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, de ses comités, des administrateurs et administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.
- Le 23 mai 2026, le Comité RH a convenu de son plan de travail pour 2026-2027 fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*.
- À chaque réunion du conseil, le président du Comité RH présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Lors de sa réunion du 24 août, le Comité des ressources humaines a recommandé au conseil d'approuver une dérogation unique au mandat du Bureau canadien des conditions d'admission en génie en nommant Denise Pothier à titre d'administratrice nommée pour un mandat de deux ans afin d'assurer la continuité et la planification de la relève.
- Lors de sa réunion du 3 septembre, le Comité des ressources humaines a examiné les progrès réalisés par rapport aux objectifs du chef de la direction pour 2026, a discuté des objectifs préliminaires pour 2027 et a fait avancer les préparatifs pour le processus d'évaluation de la présidente, l'évaluation officielle du chef de la direction, l'examen de la rémunération du chef de la direction et la planification de sa relève.

Prochaines étapes

- On demandera au conseil d'approuver le plan de travail 2026-2027 du Comité RH en vertu du point 2.3 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- Le Comité RH se réunira le 19 novembre prochain pour traiter les éléments du plan de travail prévus pour cette réunion.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		2.2d
Objet :	Examiner les contributions du BCAPG depuis la réunion du 22 mai dernier.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Roselyne Lampron, secrétaire par intérim du BCAPG	
Présenté par :	Julius Pataky, président du BCAPG	

Contexte

- Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) effectue l'évaluation des programmes de premier cycle en génie offerts par les établissements d'enseignement supérieur (EES) canadiens pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada (le conseil). Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent à ces normes. Le BCAPG fournit aussi des conseils stratégiques et les informations dont le conseil a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger.
- Le plan de travail du BCAPG pour 2026, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.9, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le BCAPG présente un compte rendu de son travail depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Décisions d'agrément**
 - Lors de sa réunion de décision en mai, le BCAPG a rendu 70 décisions d'agrément touchant 16 EES.
- Visites d'agrément**
 - Le cycle d'agrément 2026-2027 comprend 19 visites d'agrément et l'examen de 41 programmes de génie, soutenus par 72 bénévoles. Le cycle a commencé avec la première visite dans la première semaine d'octobre et se conclura par la visite finale dans la deuxième semaine de mars.
- Responsabilité en matière d'agrément**
 - Le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément 2026 a été présenté au BCAPG lors de sa réunion de septembre et est maintenant accessible dans le [site Web](#) d'Ingénieurs Canada. Ce rapport annuel évalue le système d'agrément en utilisant les commentaires issus des enquêtes auprès des participants et des parties intéressées. Ses recommandations éclairent les mesures d'amélioration continue du BCAPG.
- Modèle décisionnel basé sur le risque**
 - Afin d'améliorer la transparence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du processus décisionnel en matière d'agrément, le BCAPG a élaboré un nouveau cadre décisionnel

basé sur le risque. Le modèle décisionnel codifie les facteurs qui ont été pris en compte dans les décisions d'agrément. Le cadre vise à remédier aux limites du précédent modèle en évaluant deux dimensions de chaque norme : (1) le niveau actuel de conformité et (2) le risque futur de non-conformité.

- o Le nouveau cadre décisionnel a été appliqué en parallèle avec le cadre décisionnel existant lors de la réunion de décision du printemps 2026 du BCAPG.
- o Les membres du BCAPG ont participé à un atelier lors de leur réunion de septembre pour se familiariser avec le nouveau modèle et son application.
- o La mise en œuvre complète est prévue pour la réunion de décision du printemps 2027.

- **Recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) :**

- o Selon les normes d'agrément actuelles du BCAPG, les programmes doivent démontrer qu'un nombre minimum du contenu du programme est enseigné par des membres du corps professoral qui détiennent un permis d'exercice du génie au Canada, ou qui sont en voie de l'obtenir. Ces exigences sont connues sous le nom d'« Unités d'agrément spécifiques » ou « UA spécifiques » et sont actuellement mesurées par le biais des heures de contact direct entre les étudiants et les enseignants. L'objectif était de veiller à ce qu'une partie du contenu des programmes soit enseignée par des ingénieurs titulaires, afin que les étudiants soient exposés à la pratique et à l'éthique professionnelles du génie.
- o En octobre 2025, le conseil d'Ingénieurs Canada a chargé le BCAPG, dans le cadre du projet Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (RAAG), d'élaborer et de recommander les modifications appropriées aux normes d'agrément qui ont trait au permis d'exercice des membres du corps professoral. L'objectif était d'achever ce travail d'ici octobre 2026.
- o Le processus de conception conjointe a abouti à la recommandation de normes visant à faire passer les exigences d'une approche fondée sur des seuils prescrits d'heures de contact à une approche axée sur la démonstration que les étudiants ont des interactions substantielles et significatives avec des ingénieurs titulaires tout au long de leur programme de génie.
- o Avant de finaliser les nouvelles normes en vue d'une consultation élargie, le Comité des politiques et des procédures (P&P) a consulté les représentants des organismes de réglementation afin de s'assurer que les normes proposées étaient conformes aux points de vue des organismes de réglementation quant au rôle des ingénieurs dans la formation des nouveaux venus dans la profession, y compris les ingénieurs stagiaires, et qu'elles concordaient avec leurs perspectives concernant l'application des exigences en matière de permis d'exercice du génie dans le milieu universitaire.
- o Doyennes et doyens d'ingénierie Canada a appuyé les nouvelles normes avant leur publication en vue d'une consultation.
- o Une consultation nationale sur les modifications proposées aux normes a été lancée en juin 2026. Les documents de consultation ont été publiés dans le [site Web d'Ingénieurs Canada](#), diffusés par l'intermédiaire de plusieurs canaux de communication et transmis directement aux principaux groupes de parties intéressées. Des webinaires d'introduction ont également été offerts en anglais et en français, avec les enregistrements et les documents de présentation disponibles en ligne. Pour favoriser la participation durant la période estivale, la date limite de consultation a été prolongée jusqu'au 28 août 2026.

- o Après la fin de la consultation, à la réunion de septembre, les membres du BCAPG ont participé à un atelier pour discuter des considérations relatives à la mise en œuvre.
- o Les commentaires issus de la consultation seront examinés par le Comité P&P et le groupe conjoint P&P/CLD en octobre 2026.
- o Les recommandations devraient être présentées au BCAPG pour décision en décembre 2026 et soumises au conseil d'Ingénieurs Canada pour approbation en février 2027.
- **International Engineering Alliance (IEA)**
 - o Des représentants du BCAPG ont participé à neuf évaluations dans le cadre de l'Accord de Washington de l'International Engineering Alliance, soit quatre examens périodiques, trois demandes visant à obtenir le statut de signataire à part entière, une demande visant à obtenir le statut de signataire provisoire et un rapport d'avancement.
 - o Un représentant du BCAPG a participé à la réunion générale annuelle de l'IEA dans le cadre de la délégation d'Ingénieurs Canada.
- **Réunions du BCAPG de 2027 (à confirmer) :**
 - o Les 6 et 7 février (réunion virtuelle)
 - o Le 3 avril (réunion virtuelle)
 - o Les 4, 5 et 6 juin à Ottawa (Ont.)
 - o Les 9 et 10 septembre à St. John's (T.-N. L.) (à confirmer)

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du BCCAG		2.2e
Objet :	Informer le conseil d'Ingénieurs Canada des livrables du programme de 2026 du BCCAG, du plan de travail proposé pour 2027 et des considérations stratégiques clés auxquelles le programme est confronté.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. Orientation stratégique 1 : Réaliser l'avenir de l'agrément en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Risque 2 du conseil : Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance Risque 3 du conseil : Diminution de la collaboration nationale Risque 4 du conseil : Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie Risque 7 du conseil : Réputation ternie Risque opérationnel 8 : Satisfaction insuffisante des clients	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Sam Inchasi, président, BCCAG	

Contexte

- Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui appuient l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada.
- Ce rapport fait le point sur trois éléments interreliés : les livrables du programme de 2026, le plan de travail proposé pour 2027 et le contexte stratégique qui influe sur l'orientation à court terme du programme.

Rapport de situation

Livrables du programme de 2026

- Depuis sa dernière mise à jour, le BCCAG a réalisé trois produits importants, qui sont présentés en annexe du présent rapport pour examen par le conseil. Ensemble, ces produits témoignent de la profondeur de l'expertise et de l'engagement que la communauté de bénévoles du BCCAG apporte à la profession.
 - Nouveau Guide à l'intention des organismes de réglementation sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies transformatrices** : ce guide offre des orientations fondées sur des principes aux ingénieurs qui œuvrent aux frontières des technologies émergentes, dont l'intelligence artificielle. Il a été élaboré par un groupe de travail bénévole composé notamment du doyen d'un programme de génie électrique et logiciel, d'un professeur spécialisé dans les relations entre technologie et société dont les travaux sur ce sujet ont été reconnus à l'échelle internationale, ainsi que d'un ancien doyen de faculté de génie qui a mené des projets dans plus de 40 pays. Le résultat est une ressource rigoureuse et tournée vers l'avenir, ancrée dans une véritable expertise.

- o **Document de prospective : Opérer la transition énergétique : ce que la profession doit faire – et pourquoi il n’y a pas de temps à perdre :** Ce document examine les répercussions que la transition à des systèmes énergétiques à plus faibles émissions aura sur la formation des ingénieurs, leur exercice professionnel et la capacité des cadres réglementaires à suivre le rythme d’une technologie en évolution rapide. Le document met en évidence des lacunes concrètes des programmes d’études et des normes professionnelles actuels, et présente la transition énergétique comme un défi déterminant – et une occasion à saisir – pour la profession.
- o **Document de prospective : Soutenir la confiance envers la profession : le génie, les gouvernements et le renforcement de la confiance :** Ce document examine comment les ingénieurs peuvent maintenir et renforcer la confiance du public et des gouvernements à une époque où l’expertise technique à elle seule ne suffit plus. Il soutient que la confiance se construit de manière proactive – par la façon dont les ingénieurs communiquent, s’engagent et exercent leur profession – et plaide en faveur d’une approche qui considère l’engagement et la communication comme des compétences professionnelles fondamentales, et non comme des compétences supplémentaires.
- Ces deux documents de prospective ont été rédigés par le Comité de prospective 2025-2026 du BCCAG, une instance nationale dont l’expertise englobe la production d’énergie, le génie pétrolier, le génie environnemental et les services-conseils. Les travaux du BCCAG sont régulièrement reconnus pour leur qualité ; ces documents, qui visent à faire connaître les enjeux clés de la profession, sont représentatifs du calibre des contributions systématiques de la communauté des bénévoles.

Plan de travail proposé pour 2027

- Le plan de travail proposé pour 2027, prévu pour approbation par le conseil en décembre 2026, est joint à titre d’information. Il reflète une approche réfléchie et adaptée : plutôt que de mettre en œuvre un plan de travail conventionnel complet au cours d’une année marquée par une transition stratégique majeure, le BCCAG a structuré son programme pour 2027 autour des activités qui bénéficient d’un appui clair de la part des organismes de réglementation ou qui contribuent directement à l’efficacité à long terme du programme.
 - o **Éléments reportés :** Le guide sur la gestion des plaintes frivoles et vexatoires à l’intention des organismes de réglementation a été reporté, la date d’achèvement étant prévue en février 2027.
 - o **Nouvelle priorité : Initiative d’efficacité structurée :** En réponse directe aux commentaires des chefs de la direction des organismes de réglementation, le plan de travail comprend une initiative structurée visant à améliorer l’efficacité du BCCAG – en examinant les processus liés au plan de travail, l’établissement des priorités et la détermination des principaux sujets de recherche. Cette initiative constitue un vecteur concret pour les travaux stratégiques du BCCAG et reflète un engagement véritable à aligner le programme sur les besoins réels des organismes de réglementation. Une autre considération connexe concerne les calendriers de développement des produits du BCCAG. En bref, la publication d’orientations nationales selon un cycle de deux ans a été cernée comme une préoccupation par les organismes de réglementation, et l’amélioration de la rapidité de diffusion est l’un des aspects que l’initiative d’efficacité examinera.
 - o **Nouvelle priorité : Soutien du plan stratégique :** Conformément aux directives du conseil, le BCCAG appuiera les initiatives du plan stratégique d’Ingénieurs Canada, notamment l’examen de la gouvernance, le Forum des organismes de réglementation et les travaux liés

à la transition qui se produit dans le domaine de l'agrément (Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation (RAEF).

- o **Révision des programmes d'examens** : Deux révisions de programmes d'examens sont en cours, soit : génie géologique (janvier 2027) et génie civil (avril 2027). Les révisions non prioritaires demeurent en suspens dans l'attente des résultats de l'évaluation de la gestion des données de Tandem et de l'analyse du BCCAG concernant l'incidence que le passage à l'agrément axé sur les résultats aura sur les programmes d'examens basés sur les intrants. Le conseil sera tenu informé de tout changement apporté à ce calendrier.

Contexte stratégique et nouveaux points à considérer

- Les considérations suivantes sont soumises à l'attention du conseil. Elles ne sont pas présentées comme des problèmes nécessitant une intervention immédiate du conseil, mais plutôt comme des facteurs qui influent sur le contexte du programme et que le conseil pourrait souhaiter surveiller :
 - o **Modèle d'engagement des organismes de réglementation** : Le BCCAG est passé à un modèle dans lequel toutes les communications et consultations avec le personnel des organismes de réglementation doivent être coordonnées par l'intermédiaire des chefs de la direction des organismes de réglementation et du chef de la direction d'Ingénieurs Canada. Le BCCAG s'adapte à ce modèle de bonne foi et reconnaît qu'il a le potentiel de mieux harmoniser les travaux à l'échelle nationale et les priorités des organismes de réglementation. Comme pour tout changement important apporté à un modèle de collaboration établi, le BCCAG surveille les répercussions que cela pourrait avoir sur la profondeur des consultations, le maintien des relations et la capacité des bénévoles – qui apportent une expertise considérable – à accomplir efficacement leur travail.
 - o **Gouvernance du programme** : Des discussions concernant la structure hiérarchique et le positionnement organisationnel du BCCAG se poursuivent dans le cadre de l'examen de la gouvernance d'Ingénieurs Canada. Le BCCAG participe activement à ce processus et appuie la mise en place d'une structure qui serve au mieux le mandat du programme et les intérêts des organismes de réglementation. La clarté des modalités de gouvernance du programme constituera un facteur déterminant pour la réussite de l'initiative d'efficacité de 2027.
 - o **Engagement des bénévoles et capacité du programme** : La capacité du BCCAG à mener à bien des activités nationales de grande qualité repose sur les contributions d'un groupe de bénévoles exceptionnels. Alors que le programme traverse une période de transition, le maintien de l'engagement et de la confiance de ces bénévoles constitue un risque pour la capacité du programme que le secrétariat s'efforce activement de gérer. Les trois produits livrables annexés au présent rapport témoignent des résultats obtenus grâce à l'expertise de ces bénévoles.

Prochaines étapes

- Le BCCAG accueille favorablement toute orientation du conseil concernant les éléments soulevés dans ce rapport.
- L'initiative d'amélioration de l'efficacité sera menée en 2027 ; le président du BCCAG fera part au conseil des progrès réalisés au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux.
- Le BCCAG tiendra le conseil informé de tout développement important concernant la suspension de la révision des programmes d'examens et la transition qui se produit dans le domaine de l'agrément.
- Le plan de travail définitif pour 2027 sera soumis à l'approbation du conseil en décembre 2026.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Approbation des plans de travail des comités		2.3
Objet :	Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail du conseil pour 2026-2027	
Lien avec le Plan stratégique /les objets :	Responsabilité du conseil : Pour s’acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026-2027 du Comité FAGR.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance.</i> c) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026-2027 du Comité des ressources humaines.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Juliet Chou, conseillère de la gouvernance par intérim	
Présenté par :	Jitendra Paliwal, président du Comité FAGR Marisa Sterling, présidente du Comité sur la gouvernance John Van der Put, président du Comité des ressources humaines	

Définition du problème/de l’enjeu

- Selon la politique du conseil 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, les comités sont chargés d’élaborer et de maintenir des plans de travail annuels avec des échéances précises afin de s’acquitter des responsabilités décrites dans leurs mandats respectifs. Ces plans de travail sont traditionnellement présentés au conseil aux fins d’approbation.

Action/recommandation proposée

- Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail.

Risques

- Le fait de fonctionner sans plan de travail approuvé entraîne le risque de ne pas s’acquitter des principales responsabilités qui soutiennent le conseil dans ses tâches principales de gouvernance.
- Ces risques sont atténués par l’établissement et le respect d’un plan de travail qui est approuvé et surveillé par le conseil.

Répercussions financières

- Les répercussions financières seront incluses dans le budget de 2027.

Consultations

- Lors de l'élaboration de leurs plans de travail, les comités et groupes de travail se sont appuyés sur les recommandations des comités et groupes de travail 2025-2026, les commentaires des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et les directives du conseil.

Prochaines étapes (si les motions sont adoptées)

- Les comités doivent mettre en œuvre leurs plans de travail.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité FAGR
- **Annexe 2** : Plan de travail du Comité sur la gouvernance
- **Annexe 3** : Plan de travail du Comité des ressources humaines

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	15-Jun-26	13-Aug-26	20-Oct-26	11-Dec-26	22-Feb-27	5-Mar-27	7-May-27
(2) Fournit une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada									
Réaliser un examen approfondi des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.	Comité FAGR	Tous les cinq ans	--	--	--	--	--	--	--
Collaborer avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique qui tient compte des nouvelles tendances et des risques auxquels le conseil est exposé	Conseil	Tous les cinq ans							
(5) Assurer la supervision des finances									
Examiner et approuver chaque année les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire du chef de la direction.	Comité FAGR	Annuellement	✓						
Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.	Comité FAGR	Annuellement		✓					
Veiller à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les priorités établies par le conseil	Conseil	Annuellement							
Approuver le budget annuel	Conseil	Annuellement							
Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.	Comité FAGR	Chaque trimestre		✓					
Examiner au moins chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil, selon les besoins.	Comité FAGR	Annuellement							
Surveiller le rendement financier	Conseil	En continu							
Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.	Comité FAGR	Annuellement							
Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.	Comité FAGR	Annuellement							
Approuver les états financiers audités	Conseil								
Présenter un rapport annuel aux membres avec : A) L'approbation des états financiers audités par le conseil ; B) Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada ; C) La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.	Comité FAGR	Annuellement							
Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou d'en choisir un autre.	Comité FAGR	Tous les cinq ans	--	--	--	--	--	--	--
Communiquer au conseil l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.	Comité FAGR	Selon les besoins							

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	15-Jun-26	13-Aug-26	20-Oct-26	11-Dec-26	22-Feb-27	5-Mar-27	7-May-27
Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil, selon les besoins	Comité FAGR	Annuellement							
Réaliser un examen annuel de tout nouveau contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans et dont la valeur dépasse 100 000 dollars par année.	Comité FAGR	Annuellement							
Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.	Comité FAGR	Tous les deux ans							
Approuver les politiques pour garantir que les contrôles financiers appropriés sont en place.	Conseil	Selon les besoins							
Examiner les politiques liées au travail du Comité FAGR et formuler des recommandations au Comité sur la gouvernance (n'est pas prescrit dans la politique du conseil 6.4).	Comité FAGR	Selon les besoins							
Réaliser un examen annuel du Profil des risques de l'organisation avant de le présenter au conseil, généralement en mai, ou à tout moment où des changements importants ont lieu.	Comité FAGR	Annuellement							
S'assurer que des systèmes de gestion des risques qui reflètent le niveau de tolérance aux risques du conseil et orientent les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil sont en place.	Conseil	Annuellement							
Examiner chaque trimestre toute modification apportée aux registres des risques du conseil et des risques opérationnels, s'il y a lieu, et signaler toute question importante au conseil.	Comité FAGR	Chaque trimestre		Aperçu et discussion	Contrôle			Examen approfondi	
Surveiller les risques connus et identifier les risques potentiels pour l'organisme	Conseil	En continu							
Autres travaux ou pouvoirs									
Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.	Comité FAGR	Selon les besoins							
Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le Dirigeant principal des finances d'ingénieurs	Comité FAGR	Selon les besoins							
Inclus dans le plan de travail annuel		Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel							
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓	N'est pas réalisé							
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓	Sans objet							

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité sur la gouvernance (Politique du conseil 6.8)	Occurrence	15-Jun-26	16-Sep-26	24-Nov-26	12-Jan-27	9-Mar-27
---	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

(3) Élaborer des politiques du conseil qui s’harmonisent avec les valeurs de l’organisme et orientent la prise de décisions, et réviser périodiquement ces politiques.

Examiner et maintenir l’actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil	Quatre fois par année	✓	✓			
Examiner et formuler des recommandations concernant l’actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation	Annuellement					

(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l’efficacité du conseil.

Formuler des recommandations quant à l’éducation du conseil en matière de gouvernance et d’efficacité	Annuellement					
Réaliser les recherches ou les examens demandés par le conseil	Selon les besoins					
Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d’évaluer l’efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d’action pour apporter les améliorations requises.	Selon les besoins					
Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l’uniformité de la terminologie et à l’emploi d’un langage clair et de mettre à jour les renvois.	Selon les besoins					

Inclus dans le plan de travail annuel
Réalisé conformément au plan de travail annuel
Réalisé en plus du plan de travail annuel
Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel
N’est pas réalisé
Sans objet

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)	Occurrence	23-May-26	3-Sep-26	19-Nov-26	10-Dec-26	26-Feb-27	31-Mar-27
(3) Élaborer des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et réviser périodiquement ces politiques.							
Examiner chaque année les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada .	Annuellement		✓				
(4) Embaucher, soutenir et évaluer le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Si nécessaire, le conseil a le pouvoir de congédier le ou la chef de la direction.							
Recommander à l'approbation du conseil les membres d'un Comité de recherche d'un chef de la direction au besoin. Les membres du comité RH peuvent être également les membres du Comité de recherche d'un chef de la direction.	Selon les besoins	--	--	--		--	
Examiner les plans de relève du chef de la direction chaque année. Confirmer chaque année que le chef de la direction a préparé des plans de relève pour ses subordonné.e.s direct.e.s	Annuellement		✓				
Examiner et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction	Annuellement		Examiner les objectifs préliminaires		Recommandation au conseil aux fins d'approbation		
Examiner les objectifs annuels du chef de la direction pour	Annuellement						
Mener des évaluations régulières du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction	Annuellement		Choisir un consultant	Rapport de rendement	Évaluation		
Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés	Au moins tous les trois ans						
Examiner la recommandation annuelle concernant l'incitatif à court	Annuellement						

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)	Occurrence	23-May-26	3-Sep-26	19-Nov-26	10-Dec-26	26-Feb-27	31-Mar-27
(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.							
Approuver la structure et le contenu des sondages annuels sur le rendement du conseil, des administrateurs et administratrices et des présidents, conformément aux politiques de conseil 4.12, Évaluations du conseil, 4.13, Évaluation des administrateurs et 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail.	Annuellement pour chaque sondage		Président	Conseil ou administrateur ou administratrice			
Examiner les résultats des évaluations annuelles du conseil et signaler toute question importante au conseil.	Annuellement						
Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents et se pencher sur la planification de la relève du conseil et des comités	Annuellement		✓				
Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs	Annuellement						
Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.							
Proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents et présidentes de comités conformément à la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil	Selon les besoins	✓					
Examiner les nominations en vue d'approbation	Selon les besoins	✓					
Autres travaux ou pouvoirs							
Approuver le budget pour le recrutement de ressources externes et le recrutement de ces ressources pour aider le Comité RH à s'acquitter de ses responsabilités.	Annuellement	✓					
Vérifier les progrès par rapport aux objectifs du chef de la direction pour l'année	Chaque trimestre		✓				

Inclus dans le plan de travail annuel	N'est pas réalisé
Réalisé conformément au plan de travail annuel	Sans objet
Réalisé en plus du plan de travail annuel	
Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel	

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plans de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		2.4
Objet :	Approuver les plans de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG pour 2027-2028	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Risque lié à l'agrément (risque du conseil) Fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	a) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2027-2028.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2027-2028.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Roselyne Lampron, secrétaire par intérim du BCAPG Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Julius Pataky, président du BCAPG Sam Inchasi, président, BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Chaque année, le conseil est chargé d'approuver les plans de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), conformément aux Politiques du conseil 6.9 et 6.10.

Action proposée ou recommandation

- Que les plans de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG pour 2027-2028 soient approuvés.

Autres options envisagées

- Aucune autre possibilité n'a été envisagée, car les plans de recrutement et de relève des bénévoles reflètent les besoins du BCAPG et du BCCAG en ce qui a trait à leurs membres.

Risques

- Sans tenir dûment compte du recrutement des bénévoles et de la planification de la relève, il existe un risque que le BCAPG et le BCCAG ne disposent pas des ressources (c.-à-d. des

bénévoles) possédant les compétences ou l'expérience nécessaires pour mener à bien leur travail. Cela aurait une incidence négative sur la rapidité d'exécution et la qualité de leur travail, ce qui amoindrirait la valeur d'Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation, entre autres choses. Ce risque est atténué, en partie, par la rédaction annuelle d'un plan de recrutement et de relève des bénévoles, lequel est examiné et approuvé par le conseil.

- Si le conseil d'Ingénieurs Canada n'examine pas ni n'approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles, il ne peut surveiller le travail du BCAPG ni celui du BCCAG, deux de ses quatre subordonnés directs, ce qui affaiblit la confiance des organismes de réglementation.

Répercussions financières

- Aucune. Tous les éléments à considérer sont inclus dans le budget proposé pour 2027.

Avantages

- Le BCAPG continuera d'avoir les ressources nécessaires pour remplir son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.
- Le BCCAG continuera d'avoir les ressources nécessaires pour remplir son mandat, soit fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Consultations

- Ce plan de recrutement et de relève des bénévoles a été élaboré par le personnel et examiné par le comité exécutif du BCAPG et le comité exécutif du BCCAG.

Prochaines étapes

- Poursuivre le recrutement et la gestion des bénévoles comme prévu.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG 2027-2028
- **Annexe 2** : Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2027-2028

2027-2028 CEAB volunteer recruitment and succession plan

Recruitment

Volunteer members

In accordance with Board policy 6.9, *Canadian Engineering Accreditation Board (CEAB)*, the CEAB consists of two categories of volunteers:

- **Members-at-large:** Appointed by the Engineers Canada Board on the recommendation of the CEAB Nominating Committee, based on work plan needs.
- **Members from the regions:** Appointed by the Engineers Canada Board on the recommendation of the appropriate Regulators and the support of the CEAB Nominating Committee.

Except for the Engineers Canada Director appointees (whose terms commence after they are appointed at the June Board meeting), member terms begin on July 1.

Volunteers are selected by the CEAB Nominating Committee in consultation with the Regulators and serve for a term of three (3) years. Members may, subject to the approval of the Engineers Canada Board, be reappointed for two additional three-year terms, for a total of up to nine (9) years of total service. The term of office for the positions of Chair, Vice-Chair, and Past Chair is one (1) year.

Based on the procedures outlined in Board policy 6.9, for the 2027-2028 committee year the CEAB will seek:

- **Members-at-large:**
 - Re-appointment for:
 - Adel Dahmane – eligible for a second three-year term
 - Morteza Esfehiani – eligible for a second three-year term
 - Marie-Isabelle Farinas – eligible for a second three-year term
 - James Lee – eligible for a third three-year term
 - Christine Moresoli - eligible for a second three-year term
 - Aparna Verma - eligible for a second three-year term
- **Regional members:**
 - One (1) new appointment from Ontario (replacing Ramesh Subramanian who is concluding his third three-year term).
- One (1) new appointment, replacing the successful Vice-Chair candidate whose term starts July 1, 2027 (to be determined by election).
- One (1) new Director appointee (Ann English (2025-2027) and Arjan Arenja (2025-2027) are concluding their terms. Note: Mark Adams' term is 2026-2028.

Table 1: CEAB composition on July 1, 2027

Demographic/Category	Requirement/Target	At July 1, 2027*
Members-at-large	6 (minimum)	9
Regional members	7	6 (Ontario vacancy)
Director appointees	2	1
Non-academia	33%	31%
Academia	66%	68%
Bilingual	30% (minimum)	42%
Female-identifying	30% (minimum)	26%

* Assumes the re-appointment of all eligible members

Given the current composition, recruitment efforts must result in increasing the number of female-identifying members and non-academic members.

A strategy to remain aligned with Engineers Canada's commitment to the federal government's 50-30 Challenge must be developed in the future. The CEAB welcomes the opportunity to contribute to an organization-wide strategy.

Training for members

All new CEAB members follow an established training pathway as they become familiar with the CEAB's work and prepare to serve as a Visiting Team Chair. The pathway is approximately 12 months in duration, starting with observing an accreditation visit, then serving as a Program Visitor, then Vice-Chair, and finally chairing their first visit. Members' previous visit experience is considered in their specific pathway.

Succession

The CEAB continues to focus on developing leadership capacity among CEAB members by making available opportunities for all members to contribute to policy and procedure workplan items, representing the CEAB at meetings of interest holders and partners. The Executive Committee has expanded participation in their regular meetings to include the elected members of the Policies and Procedures (P&P) Committee to create a leadership stream.

Committee assignments

- The **Accountability in Accreditation Committee** will recruit one (1) new member and a new Committee Chair, to be appointed by the Executive Committee.
- The **Policies and Procedures (P&P) Committee** will recruit one (1) new member, appointed via an election process as per the Terms of Reference.

Accreditation volunteer pool

Volunteer accreditation visiting team members are drawn from the academic and non-academic community across Canada. All volunteers must be licensed to practice engineering in Canada. A

pool of available and interested volunteers is managed by Engineers Canada. At the time of reporting, the volunteer pool included 424 individuals.

Table 2: Description of the accreditation volunteer pool

Demographic/Category	% of pool (n=424)
Language*	
• Unilingual English	72%
• Unilingual French	8%
• Bilingual (English and French)	20%
Gender**	
• Traditionally male pronouns and/or salutations	43%
• Traditionally female pronouns and/or salutations	10%
• Preferred pronouns or salutations not available	47%
Primary work experience***	
• Academia	72%
• Industry	22%
• Other/did not identify	6%

* Self-reported by individuals. French-language programs account for 19.2% of all accredited programs

** Volunteers are not asked to identify their gender. Volunteers provide their preferred pronouns and salutations, which allows for a limited description of the volunteer pool. In 2024, 19.7% of faculty in Canadian institutions were female-presenting. In 2024, 16% of the total national membership of engineers were female-presenting

***An industry volunteer can be a Program Visitor in any context where the chair feels they are the best choice for the program in question, but industry volunteers are always sought as one of two visitors to new programs.

Furthermore, the volunteer pool is well balanced across disciplines such as mechanical, electrical, civil, computer, chemical, software, and environmental engineering. Efforts to build the volunteer pool with individuals from other disciplines are ongoing.

The pool seems adequate to fulfill the CEAB's mandate. Additional efforts will be made to increase the number of female-presenting, French-speaking volunteers, and individuals from non-academic settings. Visiting team chairs are encouraged to build teams that reflect Canada's diversity. A larger, more diverse, and experienced volunteer pool increases opportunities to form diverse visiting teams and supports the development of future CEAB members.

References:

- [2025 National Membership Information](#)
- [Enrolment and Degrees Awarded Report](#)

- Volunteer data pulled from Tandem's internal report titled "Volunteer Extension & Contact Information"

Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2027-2028

Recrutement

Membres bénévoles

Comme l'indique la Politique du conseil 6.10, Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), le BCCAG comprend deux catégories de bénévoles :

- **Membres hors cadre :** Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada sur recommandation du Comité des candidatures du BCCAG, en fonction des besoins du plan de travail.
- **Membres régionaux :** Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada sur recommandation des organismes de réglementation pertinents et avec l'appui du Comité des candidatures du BCCAG.

À l'exception des administrateurs et administratrices nommés par Ingénieurs Canada (dont le mandat commence après leur nomination à la réunion du conseil de juin), le mandat des membres commence le 1^{er} juillet.

Les bénévoles sont choisis par le Comité des candidatures du BCCAG en concertation avec les organismes de réglementation, et leur mandat est d'une durée de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans. La durée des mandats aux postes de président, de vice-président et de président sortant est de deux (2) ans.

Conformément aux procédures décrites dans la Politique du conseil 6.10, au cours de l'année 2027-2028 des comités, le BCCAG visera les objectifs suivants :

- **Membres hors cadre :**
 - o Deux (2) nouvelles nominations
 - o Un (1) renouvellement de mandat pour John Diiwu
- **Membres régionaux :**
 - o Nomination d'un (1) nouveau membre représentant l'Ontario
 - o Une (1) reconduction de mandat pour Rishi Gupta, membre représentant la Colombie-Britannique (admissible à un second mandat de trois ans)
- **Nomination de deux (2) nouveaux administrateurs ou administratrices** (pour remplacer Elliott Coles, qui termine son mandat de deux ans, et Lisa Doig, qui achève son mandat au sein du conseil d'Ingénieurs Canada)
- **(À déterminer) Remplacement du vice-président nommé**

Le BCCAG élabore actuellement une stratégie permettant à Ingénieurs Canada de maintenir son engagement envers le Défi 50-30 du gouvernement fédéral, qui comprendra notamment une matrice de compétences approuvée par le BCCAG qui aidera le Comité des candidatures à

prendre des décisions éclairées. Le BCCAG se réjouit de pouvoir contribuer à une stratégie à l'échelle de l'organisation sur les attributs du conseil.

Formation des membres et planification de la relève

Tous les nouveaux membres du BCCAG participent à une séance d'orientation et reçoivent le Manuel des membres du BCCAG, qui est mis à jour chaque année. Les présidents du BCCAG invitent également tous les membres à assister chaque année à une rencontre individuelle afin de bâtir des relations et de cerner les possibilités de développement.

Le BCCAG continue également à mettre l'accent sur le développement des capacités de leadership de ses membres en offrant à tous la possibilité de contribuer aux éléments du plan de travail et, lorsque cela est possible, de présider des comités du Bureau.

Affectations aux comités

- Le **Comité sur l'exercice de la profession** terminera son travail à un guide en 2027 et le comité exécutif examinera les effectifs du comité au milieu de l'année afin de s'assurer que la composition et les compétences du comité sont adéquates.
- Le **Comité des programmes d'examens** travaillera à la révision de deux (2) programmes d'examens, et le comité exécutif examinera les effectifs du comité au milieu de l'année afin de s'assurer que la composition et les compétences du comité sont adéquates. Un nouveau président ou une nouvelle présidente devra être nommé.e en juillet 2027, étant donné que le mandat du président actuel du BCCAG prendra fin.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nomination d'une administratrice au BCCAG		2.5
Objet :	Examiner la recommandation du Comité des ressources humaines de nommer une troisième administratrice au Bureau canadien des conditions d'admission en génie à l'appui de la continuité et de la planification de la relève.	
Lien avec le Plan stratégique /les objectifs :	Responsabilité du conseil : Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, approuve une exception ponctuelle au mandat du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) pour permettre de nommer Denise Pothier à titre d'administratrice nommée au BCCAG pour un mandat de deux ans (2026-2028) afin d'assurer la continuité et la planification de la relève.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Juliet Chou, Associée de la gouvernance	
Présenté par :	John Van der Put, président du Comité des ressources humaines	

Définition du problème/de l'enjeu

- La Politique du conseil 6.10, *Mandat du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)* prévoit la nomination de deux administrateurs ou administratrices au BCCAG. Elliott Coles poursuit son mandat de 2025 et Lisa Doig a été nommée pour 2026-2027. Une exception ponctuelle est proposée pour nommer une troisième administratrice au BCCAG.

Contexte

- En juin 2026, le conseil a approuvé une exception ponctuelle en vue de nommer un administrateur ou une administratrice supplémentaire au BCCAG.
- Le président du BCCAG et les administrateurs et administratrices actuellement en poste ont examiné les candidatures potentielles en fonction de l'intérêt des administrateurs et administratrices, de la capacité à remplir le mandat, de la conformité à la matrice des compétences du BCCAG et de l'impact sur les affectations existantes au sein du conseil. Denise Pothier a été désignée comme candidate préférée. Sa nomination au BCCAG n'aurait aucune incidence sur ses fonctions au sein du Comité sur la gouvernance.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil nomme Denise Pothier en tant que troisième administratrice nommée au BCCAG pour la période de 2026-2028, en tant qu'exception unique à l'article 6.10.5 du Manuel des politiques du conseil.

Risques

- Le roulement des administrateurs et administratrices nommés au BCCAG pourrait avoir une incidence négative sur la continuité.

Avantages

- Cette nomination appuie la continuité et la transition future des rôles d'administrateur ou administratrice nommés au BCCAG.

Consultations

- Cette recommandation a été élaborée par le président du BCCAG et les administrateurs et administratrices actuellement en poste; elle a pris en compte l'intérêt des administrateurs et administratrices, leur disponibilité pour la durée du mandat, la conformité avec la matrice de compétences BCCAG, les considérations relatives à la diversité et l'impact sur les affectations existantes au sein du conseil.
- Denise Pothier a confirmé sa volonté de remplir ce rôle.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le personnel mettra à jour les informations concernant les membres du BCCAG.
- Le BCCAG et le Comité RH seront informés de la décision du conseil.
- Denise Pothier se joindra au BCCAG en tant qu'administratrice nommée pour le mandat 2026-2028.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Examen du certificat de conformité législative		2.6
Objet :	Faire rapport sur les efforts d'Ingénieurs Canada en matière de conformité législative et organisationnelle	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Veiller à ce que les processus appropriés soient en place pour assurer la conformité aux exigences juridiques	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité organisationnelle	
Préparé par :	Light Go, avocat général et secrétaire général	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Ingénieurs Canada a l'obligation de se conformer à diverses obligations et exigences statutaires et de common law.
- Le certificat de conformité législative (le « certificat de conformité ») permet aux membres du conseil de s'assurer que l'organisme se conforme à ses obligations organisationnelles et législatives.
- Le certificat de conformité a été présenté pour la première fois au conseil pour information lors de sa réunion en septembre 2022, avec l'idée qu'il serait présenté au conseil sur une base annuelle.

Rapport de situation

- Le certificat de conformité est à jour au 21 septembre 2026. Il a été préparé par la haute direction au nom du chef de la direction.

Prochaines étapes

- Le conseil continuera de recevoir le certificat de conformité chaque année.

Annexe

- **Annexe 1** : Certificat de conformité législative (2026)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LÉGISLATIVE

DESTINATAIRE: Conseil d'Ingénieurs Canada

OBJET : Certificat de conformité législative

Je soussigné, Philip Rizcallah, en ma qualité de chef de la direction d'Ingénieurs Canada, certifie et confirme, au meilleur de mes connaissances et de ma conviction, après avoir effectué toutes les recherches raisonnables, qu'Ingénieurs Canada se conforme à toutes les conditions, obligations, restrictions et exigences relatives aux textes de loi suivants :

1. Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif - Canada

Loi fédérale qui remplace la législation précédente pour la constitution des sociétés à but non lucratif au Canada. La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* fournit aux organisations à but non lucratif un cadre complet, semblable à celui qui est fourni aux organisations à but lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ingénieurs Canada assure la conformité à la Loi en tenant à jour ses livres et registres, en produisant des rapports annuels ainsi que tout avis requis concernant les changements apportés à son siège social, ses administrateurs et administratrices, ses statuts et ses règlements, le cas échéant, tout en veillant à ce que les administrateurs et administratrices respectent leurs obligations légales, entre autres choses.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

2. Loi canadienne antipourriel (« LCAP ») - Canada

Loi fédérale visant à protéger les consommateurs et les entreprises contre l'utilisation abusive des technologies numériques, notamment les pourriels et les menaces électroniques. La LCAP s'applique à tous les messages électroniques commerciaux (envoyés à une adresse électronique et encourageant la participation à une activité commerciale) que les entreprises et les organisations peuvent envoyer au Canada, depuis ou vers le Canada. Toutes les entreprises et organisations canadiennes doivent se conformer à la LCAP, y compris les organismes à but non lucratif, les organismes de bienfaisance et les bibliothèques.

Ingénieurs Canada assure, en partie, la conformité à la Loi en respectant sa politique opérationnelle, la *politique LEG-4 LCAP*, et en fournissant au personnel des conseils juridiques et une formation sur les exigences de la LCAP. Ingénieurs Canada a donné sa plus récente séance de formation à l'ensemble du personnel en novembre 2021, et offre une formation aux nouveaux employés dans le cadre du processus d'intégration.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

3. Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (« LPRPDE ») - Canada

Loi fédérale sur la protection de la vie privée qui régit la façon dont les entreprises et les organisations recueillent, utilisent et communiquent des renseignements personnels (sur une personne identifiable) dans le cadre d'une activité commerciale. Les entreprises et les organisations du secteur privé au Canada qui exercent des activités de nature commerciale sont

tenues de respecter la LPRPDE. Les entreprises et les organisations de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec sont généralement exemptées de l'application de la LPRPDE, car elles sont assujetties à des lois provinciales essentiellement similaires, applicables au secteur privé. Étant donné qu'Ingénieurs Canada n'exerce pas d'activités commerciales, l'organisme est généralement exempté de la LPRPDE et n'est donc normalement pas assujéti à la LPRPDE à l'égard de ses activités non commerciales; toutefois, la LPRPDE peut s'appliquer à toute collecte, utilisation ou communication de renseignements personnels effectuées dans le cadre d'une activité commerciale. Cependant, à l'instar de nombreux autres organismes qui traitent des renseignements personnels, Ingénieurs Canada a choisi de suivre les dix (10) principes relatifs à l'équité dans le traitement de l'information énoncés dans la LPRPDE et a élaboré deux (2) politiques opérationnelles, *LEG-1 Politique de confidentialité* et *LEG-1.0 Politique sur la protection des renseignements personnels des employés*, qui donnent effet à ces principes. Afin d'assurer le respect de ses engagements en matière de protection de la vie privée, Ingénieurs Canada effectue également un audit annuel auprès de tous les membres du personnel et offre une formation sur la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'orientation des nouveaux employés. Le plus récent audit de la protection de la vie privée et la plus récente formation offerte à l'ensemble du personnel ont eu lieu à l'été 2022.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

4. Loi sur les marques de commerce - Canada

Loi fédérale prévoyant la protection des marques de commerce et interdisant la concurrence déloyale. En vertu de cette loi, le Registraire des marques de commerce tient un registre des marques de commerce qui protège les marques enregistrées contre toute utilisation non autorisée. Ingénieurs Canada se conforme à la Loi en s'assurant ce que ses marques de commerce sont enregistrables et conformes aux exigences applicables, en maintenant à jour les enregistrements et les renouvellements, en surveillant l'utilisation de ses marques, en prenant des mesures raisonnables pour protéger ses marques contre toute utilisation non autorisée et en évitant de porter atteinte aux droits de tiers en matière de marques de commerce.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

5. Loi sur les normes d'emploi (« LNE ») - Ontario

Loi provinciale qui établit des normes minimales pour les employés travaillant en Ontario. Ces normes comprennent des exigences minimales en matière d'emploi, d'embauche et de sélection, des dispositions visant à aider les employés ayant des responsabilités familiales, des dispositions relatives à la souplesse des modalités de travail et des mécanismes de conformité et d'application. La LNE s'applique à la plupart des employés et des employeurs en Ontario.

Ingénieurs Canada assure la conformité à la LNE en veillant à ce que les contrats de travail soient périodiquement révisés et mis à jour conformément à la Loi et à la common law. Il s'agit notamment de vérifier que les éléments suivants satisfont aux exigences législatives :

- Politique de recrutement et de sélection (*RH-18 Ressources humaines – Politique de recrutement et d'embauche équitable*);
- Droit aux congés (*RH-6 Politique sur les congés et RH-7 Politique sur l'invalidité de courte durée*);

- Congé de maternité et congé parental (*RH-15 Politique et procédure relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux*);
- Rémunération des heures supplémentaires (*RH-12 Politique et procédure relatives aux heures supplémentaires*);
- Rémunération (*RH-3 Politique et procédure de rémunération*);
- Délais de préavis de licenciement/cessation d'emploi (inclus dans les lettres d'offre d'emploi).

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Georges Khoury, directeur, Ressources humaines

6. Code des droits de la personne (« Code DP ») - Ontario

Code provincial qui interdit les actes discriminatoires à l'égard de personnes en fonction d'un motif les protégeant (c'est-à-dire l'âge, la citoyenneté, l'origine ethnique, un handicap, le genre et l'orientation sexuelle), en vertu du Code DP dans un secteur social protégé (l'hébergement/le logement, les contrats, l'emploi, les biens, services et installations, l'adhésion à un syndicat ou à une association commerciale ou professionnelle). En vertu du Code DP, les employeurs doivent s'assurer d'offrir à tous les employés un traitement égal.

Ingénieurs Canada assure la conformité au Code DP par le biais de ses politiques et pratiques, notamment en :

- Assurant et promouvant l'égalité de traitement;
- Fournissant des mesures d'adaptation appropriées en milieu de travail pour les employés handicapés (*RH-17 Politique d'adaptation pour les personnes handicapées*);
- Accommodant les employés qui doivent prendre un congé de maladie ou ne peuvent pas travailler en raison d'une invalidité de courte durée (*RH-7 Politique sur les congés de maladie et les invalidités de courte durée*);
- Veillant à ce que les conditions de travail soient justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même qu'en se conformant aux exigences prévues par la loi (*Politique du conseil 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles*);
- Veillant à ce que l'avocat général et le directeur des Ressources humaines soient consultés sur tous les cas relatifs aux droits de la personne en milieu de travail.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Georges Khoury, directeur, Ressources humaines

7. Loi sur la santé et la sécurité au travail (« LSST ») - Ontario

Loi provinciale qui protège les travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité en milieu de travail. La LSST énonce les obligations des employeurs et les droits des employés, en plus d'établir des procédures pour éliminer les dangers en milieu de travail. La LSST s'applique à la plupart des employeurs et des travailleurs de l'Ontario, y compris Ingénieurs Canada.

Ingénieurs Canada se conforme à la LSST en disposant d'un comité mixte qui s'occupe des questions de santé et de sécurité au travail, notamment en effectuant des inspections régulières des lieux de travail. De plus, tous les employés sont tenus de suivre la formation obligatoire en matière de santé et de sécurité afin d'assurer le respect des normes de sécurité. Des politiques

opérationnelles (*RH-1 Politique et procédure en matière de santé, de sécurité et de bien-être, RH-2 Politique et procédure en matière de violence, de discrimination et de harcèlement au travail et RH-14 Politique sur le droit à la déconnexion*) ont également été mises en place. La politique du conseil 5.2, *Traitement du personnel et des bénévoles* veille également à ce que les conditions de travail soient justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même que conformes aux exigences prévues par la loi.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Georges Khoury, directeur, Ressources humaines

8. Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (« LAPHO »)

Loi provinciale qui établit des normes d'accessibilité visant à promouvoir l'accessibilité des personnes handicapées aux biens, services, installations, logements, emplois, bâtiments, structures et locaux. Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07), adoptées en vertu de la LAPHO, imposent des exigences supplémentaires pour les services à la clientèle. La LAPHO et ses règlements établissent des exigences en matière d'accessibilité, notamment des normes relatives au service à la clientèle, à l'information et aux communications, à l'emploi et à d'autres domaines applicables.

La LAPHO s'applique à toutes les entreprises et organisations des secteurs privé et public de l'Ontario lorsqu'elles fournissent des biens et des services au public. Ingénieurs Canada s'assure de respecter la LAPHO, notamment en adhérant à sa politique opérationnelle, *RH-5 Politique et procédure d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, qui prévoit entre autres une formation sur la LAPHO pour tout le personnel, et en soumettant tous les trois (3) ans, selon le besoin, un rapport de conformité en matière d'accessibilité au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité de l'Ontario. Ingénieurs Canada a soumis son plus récent rapport de conformité le ou vers le 18 octobre 2023.

Vérifié par : Georges Khoury, directeur, Ressources humaines

9. Loi sur l'équité salariale - Ontario

Loi provinciale visant à garantir que les employeurs versent aux femmes et aux hommes un salaire égal pour un travail de valeur égale. Tous les employeurs de l'Ontario, à l'exception des employeurs du secteur privé comptant moins de dix (10) employés, doivent se conformer à la *Loi sur l'équité salariale*. Ingénieurs Canada manifeste son engagement envers l'équité salariale au moyen d'une échelle salariale normalisée, qui est accessible à tous les employés dans *RH-3 Politique et procédure de rémunération*.

Vérifié par : Georges Khoury, directeur, Ressources humaines

10. Loi sur l'équité en matière d'emploi - Canada

Loi fédérale ayant pour objet d'assurer l'égalité en milieu de travail de façon que personne ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs autres que sa compétence. Les employeurs sont tenus d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'emploi des personnes appartenant aux groupes désignés. Aux fins de la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, les employeurs, dont Ingénieurs Canada, sont tenus de recueillir des renseignements et d'analyser leur effectif afin de déterminer le degré de sous-représentation des personnes appartenant aux groupes désignés et de préparer un plan d'équité en matière d'emploi qui précise

les politiques et les pratiques positives mises en place pour l'embauche, la formation, la promotion et le maintien en poste des personnes appartenant aux groupes désignés et pour la mise en place d'accommodements raisonnables pour ces personnes.

Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* au moyen de diverses politiques et pratiques, notamment en :

- Assurant l'équité salariale au moyen d'un régime de rémunération normalisé (*RH-3 Politique et procédure de rémunération*) (voir aussi la *Loi sur l'équité salariale*);
- Assurant des pratiques de recrutement et d'embauche justes, cohérentes, transparentes, équitables et accessibles pour tous les postes chez Ingénieurs Canada (*HR-18 Ressources humaines – Politique de recrutement et d'embauche équitable*);
- Fournissant aux employés des aménagements appropriés sur le lieu de travail (*RH-5 Politique et procédure d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et *RH-17 Politique d'adaptation pour les personnes handicapées*);
- Offrant aux employés de généreux congés de maternité et congés parentaux (*RH-15 Politique et procédure relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux*);
- Adhérant à des programmes qui favorisent la diversité au sein de la profession d'ingénieur, par exemple en facilitant le travail du réseau des champions et championnes 30 en 30.

Vérifié par : Georges Khoury, directeur, Ressources humaines

11. Loi visant à œuvrer pour les travailleurs – Ontario

Loi provinciale qui, en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi* (LNE) exige des employeurs comptant 25 employés ou plus de disposer d'une politique écrite sur la surveillance électronique et d'une autre politique établissant le droit des employés à la déconnexion du travail. Ingénieurs Canada accorde une grande importance à la protection de la vie privée et s'engage à faire preuve de transparence en ce qui concerne les cas possibles de surveillance électronique de ses employés conformément à la *TI-3, Politique sur la surveillance électronique des employés*. Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi visant à œuvrer pour les travailleurs* par la mise en place de la *TI-3, Politique sur la surveillance électronique des employés* et de la *RH-14, Politique sur le droit à la déconnexion*, qui établissent le respect des exigences des politiques écrites en vertu de la LNE. La *RH-14, Politique sur le droit à la déconnexion*, stipule que les employés ont le droit de se déconnecter de toute communication liée au travail, ce qui comprend les courriels, les appels téléphoniques, les appels vidéo ou l'envoi ou la réception/lecture d'autres messages, afin d'être libérés de l'exécution du travail lorsqu'ils ne sont pas en service (c'est-à-dire en congé, en vacances ou en dehors de leurs heures normales de travail) sans crainte de représailles.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Georges Khoury, directeur, Ressources humaines

12. Loi de l'impôt sur le revenu - Canada

Loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Toutes les entreprises et les organisations, y compris Ingénieurs Canada, doivent déduire et remettre les montants exigibles en vertu de la Loi à l'égard de tous les salaires, honoraires, commissions et allocations de retraite.

Vérifié par : Derek Menard, dirigeant principal des finances

13. Loi sur le Régime de pensions du Canada - Canada

Loi fédérale qui a établi un système contributif de prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivant liées au revenu au Canada. En vertu de cette loi, les employeurs et les employés doivent verser des cotisations au Régime de pensions du Canada. Ingénieurs Canada se conforme à la Loi en versant les cotisations requises.

Vérifié par : Derek Menard, dirigeant principal des finances

14. Loi sur la taxe d'accise - Canada

Loi fiscale fédérale qui impose des taxes d'accise en lien avec la vente ou la production pour la vente de certains biens. Toutes les entreprises et les organisations, y compris Ingénieurs Canada, sont tenues de déclarer, de payer, de percevoir et de remettre la taxe nette sur les produits et services requise.

Vérifié par : Derek Menard, dirigeant principal des finances

15. Loi sur l'impôt santé des employeurs - Ontario

Loi provinciale qui a créé l'*impôt santé des employeurs*, un impôt sur la masse salariale destiné à financer le Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Tous les employeurs de l'Ontario, y compris Ingénieurs Canada, sont tenus de remettre l'*impôt santé des employeurs* au ministère des Finances de l'Ontario. À la différence du Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, il n'y a pas de partie payée par l'employé. Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi sur l'impôt santé des employeurs* en veillant à ce que l'impôt approprié soit versé.

Vérifié par : Derek Menard, dirigeant principal des finances

16. Loi sur les régimes de retraite - Ontario

Loi provinciale qui régit tous les régimes de retraite offerts aux personnes employées en Ontario. Ingénieurs Canada veille au respect de la *Loi sur les régimes de retraite* dans l'administration de son régime de retraite, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'enregistrement, à la tenue des dossiers et à l'admissibilité des participants.

Vérifié par : Derek Menard, dirigeant principal des finances

17. Loi sur l'assurance-emploi - Canada

Loi fédérale qui a créé le Programme d'assurance-emploi, qui fournit un revenu temporaire aux personnes au chômage pour les soutenir pendant qu'elles cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences, en plus de verser des prestations aux travailleurs qui ont besoin d'un congé en raison de certaines circonstances. Tous les employeurs du Canada, y compris Ingénieurs Canada, sont tenus de déduire et de verser les cotisations des employeurs et des salariés à l'assurance-emploi.

Vérifié par : Derek Menard, dirigeant principal des finances

18. Code criminel (le « Code ») - Canada

Code fédéral de lois définissant les conduites qui peuvent constituer des infractions criminelles. Le Code indique également les formes de punition qui conviennent à chaque infraction et la procédure à suivre pour les poursuites. Le Code s'étend aux entreprises et aux organisations, et contient des

dispositions relatives à la détermination de la peine et à la sanction des organisations qui sont jugées responsables de crimes. Ingénieurs Canada se conforme au Code en s'abstenant de participer à toute activité considérée comme criminelle et en adhérant aux politiques opérationnelles suivantes :

- *FI-7 Politique de lutte contre la fraude, qui met en place des contrôles pour prévenir et détecter tous les cas de fraude et y répondre;*
- *RH-9 – Politique sur les conflits d'intérêts, qui définit les attentes à l'égard des personnes dans l'exercice de leurs responsabilités en ce qui concerne la prévention, la divulgation et la gestion des conflits d'intérêts, qu'ils soient réels, apparents, perçus ou potentiels. Cette politique contribue au respect de la politique 5.5 du conseil, Protection des biens, en fournissant le contexte nécessaire pour que les actifs de l'organisme soient protégés, maintenus de manière adéquate et à l'abri de tout risque inutile;*
- *RH-2 Politique et procédure en matière de violence, de discrimination et de harcèlement au travail, qui met en place des mesures visant à prévenir la violence, la discrimination et le harcèlement au travail;*
- *RH-4 Politique et procédure de dénonciation, qui permet aux membres du personnel, aux bénévoles et aux administrateurs et administratrices de faire part de leurs préoccupations concernant des comportements contraires à l'éthique, dangereux ou illégaux.*

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général, Georges Khoury, directeur, Ressources humaines, et Derek Menard, dirigeant principal des finances

19. Loi sur la concurrence - Canada

Loi fédérale qui régit la conduite de la plupart des affaires au Canada afin de maintenir et d'encourager la concurrence pour promouvoir l'efficacité et l'adaptabilité de l'économie canadienne. La *Loi sur la concurrence* contient des dispositions criminelles et civiles visant à prévenir les pratiques anticoncurrentielles sur le marché canadien. Toutes les entreprises et les organisations qui font des affaires au Canada, y compris Ingénieurs Canada, doivent se conformer à la Loi sur la concurrence. Ingénieurs Canada s'assure de ne pas contrevenir à l'article 52 de la *Loi sur la concurrence*, qui porte sur les représentations fausses ou trompeuses, les exigences de divulgation et les pratiques commerciales trompeuses. En particulier, l'équipe juridique d'Ingénieurs Canada collabore avec les gestionnaires de programmes pour s'assurer que l'élaboration et la conception des concours sont conformes aux exigences de la *Loi sur la concurrence* et rédige tous les documents relatifs aux concours de façon que le nombre et la valeur des prix et toute information disponible qui influe de façon importante sur les chances de gagner soient divulgués de façon appropriée.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

20. Loi sur le lobbying - Canada

Loi fédérale qui régit les activités des lobbyistes au Canada. La *Loi sur le lobbying* impose certaines obligations de divulgation et donne au commissaire au lobbying le mandat d'établir et de tenir un Registre des lobbyistes. La *Loi sur le lobbying* contient également certaines dispositions relatives aux infractions et aux sanctions en cas de non-conformité. Les lobbyistes rémunérés, y compris les lobbyistes-conseils et les lobbyistes salariés, qui communiquent avec le

gouvernement fédéral pour le compte d'un tiers sont tenus de se conformer à *la Loi sur le lobbying*. La *Loi sur le lobbying* définit le lobbying comme toute communication, orale ou écrite, avec un titulaire d'une charge publique désignée (TCPD) concernant des questions réglementées par la Loi. De plus, certaines obligations de déclaration s'appliquent aux communications orales et organisées avec les titulaires d'une charge publique désignée (« TCPD »).

Ingénieurs Canada est soumis aux exigences visant les « lobbyistes agissant pour le compte d'une organisation » de la *Loi sur le lobbying*. Le chef de la direction est responsable du dépôt des déclarations au plus tard le 15 de chaque mois, qui doivent indiquer toutes les communications orales et organisées entre les employés rémunérés ou les bénévoles et les TCPD sur des questions visées par la Loi. Cinq (5) membres du personnel d'Ingénieurs Canada sont inscrits au registre, le chef de la direction étant le responsable désigné, sans toutefois être nommé lobbyiste inscrit pour la durée de l'interdiction de cinq ans imposée par la Loi. Ces personnes déclarent que la communication avec des TCPD est une tâche importante dans le cadre de leurs responsabilités cumulatives en ce qui concerne les TCPD (établie à huit heures combinées ou plus sur une période de quatre semaines consécutives). Ingénieurs Canada assure le suivi de ses activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral, y compris le temps consacré à leur préparation, afin de déterminer si le seuil applicable aux organisations employant des lobbyistes internes est atteint, notamment si les activités de lobbying totalisent huit heures ou plus sur une période de quatre semaines consécutives. Les membres du personnel qui ne figurent pas au Registre ont été informés verbalement de ne pas communiquer les points de vue d'Ingénieurs Canada aux titulaires de charge publique désignée (TCPD). Ils devraient recevoir des directives écrites et, s'il y a lieu, une formation sur les communications avec les titulaires de charge publique fédérale et les TCPD. Bien que les personnes frappées d'interdiction d'exercer des activités de lobbying en vertu de la Loi ne puissent pas participer à une communication orale et organisée avec un TCPD, elles peuvent participer à des délibérations internes concernant les stratégies et les tactiques des responsables des communications. Elles peuvent également communiquer avec les TCPD d'autres façons qui ne sont pas régies par *la Loi sur le lobbying*, par exemple, au moyen d'une demande d'informations, d'un mémoire à un comité parlementaire ou encore d'autres procédures publiques admissibles. De plus, lorsque des bénévoles participent en personne à des journées de représentation, ils reçoivent une formation sur la façon de communiquer avec des TCPD.

Vérifié par : Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques et Abiola Sulaiman, gestionnaire par intérim, Affaires publiques

En date du 21 Sep 2026

Par :



Philip Rizcallah, P. Eng.
Chef de la direction

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport sur les activités de représentation : juin 2025 – juin 2026		2.7
Objet :	Fournir un résumé des activités de représentation menées par Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral de juin 2025 à juin 2026.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil) Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (risque du conseil) Réputation ternie (risque du conseil)	
Préparé par :	Abiola Sulaiman, gestionnaire par intérim, Affaires publiques Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Chaque année, Ingénieurs Canada fournit un rapport sommaire sur ses efforts de représentation auprès du gouvernement fédéral.
- Ce rapport sert d'aperçu concis pour les organismes de réglementation et le conseil et met en évidence les efforts significatifs et les réalisations importantes d'Ingénieurs Canada de juin 2025 à juin 2026 en ce qui concerne la représentation de la profession et des organismes de réglementation.

Rapport de situation

- Le rapport est inclus à titre d'information.

Prochaines étapes

- Les efforts de représentation se poursuivront comme prévu.

Annexes

- **Annexe 1** : Rapport sur les activités de représentation : juin 2025 – juin 2026

Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Rapport sur les activités de représentation : juin 2025 – juin 2026

L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales d'Ingénieurs Canada joue un rôle essentiel dans la représentation de la voix des organismes de réglementation et de la profession d'ingénieur dans ses interventions auprès du gouvernement fédéral. Nos efforts de représentation concernent les questions réglementaires et la représentation des intérêts des organismes de réglementation du génie et de la profession d'ingénieur. Tout au long de la session parlementaire 2025-2026, notre équipe s'est attachée à entretenir les contacts existants et à en établir de nouveaux avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux, tout en s'engageant dans une planification à long terme des relations gouvernementales compte tenu de l'arrivée du nouveau gouvernement fédéral en avril 2025. Voici quelques points saillants de nos travaux de représentation au cours de cette période.

Mémoires à l'intention du gouvernement

Ingénieurs Canada est souvent invité à contribuer à des consultations du gouvernement fédéral sur divers enjeux qui ont une incidence sur la profession d'ingénieur et la société. Nous surveillons également de manière proactive les politiques et le programme législatif du gouvernement afin de déterminer les contributions possibles au nom de la profession d'ingénieur. L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a présenté onze mémoires à l'intention du gouvernement fédéral sur des questions et des sujets de préoccupation pertinents pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur. Les voici :

11

mémoires à
l'intention du
gouvernement
fédéral sur des
questions
touchant la

1. [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#)
2. [Budget fédéral 2025 : faits saillants et analyse](#)
3. [Mémoire d'Ingénieurs Canada sur le leadership du Canada en matière d'IA](#)
4. [Mémoire au gouvernement fédéral en réponse à sa consultation en vue de l'examen de l'Accord Canada - États-Unis - Mexique \(ACEUM\)](#)
5. [Commentaires à l'intention du Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes concernant l'Accord Canada-États-Unis-Mexique \(ACEUM\)](#)
6. [Commentaires sur les négociations en vue d'un Accord de Libre Échange avec les pays du Mercosur](#)
7. [Présentation au ministère des Finances en vue du budget de 2025](#)
8. [Présentation au Comité permanent des finances sur les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2025](#)

9. [Ingénieurs Canada - Commentaires au gouvernement fédéral du Canada sur la consultation concernant la version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2026-2029](#)
10. [Mémoire prébudgétaire 2026 en prévision du budget fédéral de 2026](#)
11. [Mémoire d'Ingénieurs Canada dans le cadre des consultations sur le renforcement du leadership fédéral en matière de gestion des urgences](#)

Bien que le gouvernement fédéral publie généralement son budget chaque printemps, un budget a été déposé le 4 novembre 2025 en raison du calendrier des élections fédérales.

Avant les élections, les contributions d'Ingénieurs Canada ont été reconnues comme essentielles au [rapport](#) du Comité permanent des finances du Parlement en prévision du budget 2025. Ingénieurs Canada a été reconnu comme un contributeur essentiel sur les questions touchant l'équité, la diversité et l'inclusion ; les ministères fédéraux ; les institutions fédérales et la fonction publique ; les peuples autochtones ; et la transition vers la carboneutralité.

En plus de ses mémoires écrits, Ingénieurs Canada exerce également son influence auprès du gouvernement fédéral en participant à des consultations et à des présentations en personne. Ces activités de participation ont permis à Ingénieurs Canada de recueillir de précieux renseignements stratégiques sur les priorités gouvernementales émergentes et les possibilités de mener des activités de représentation concertées. Grâce aux consultations, aux présentations et au dialogue avec les parties intéressées, l'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a renforcé ses relations avec les décideurs fédéraux et contribué à l'élaboration d'approches de représentation adaptées et opportunes sur les enjeux touchant la profession d'ingénieur.

Énoncés de principe nationaux

Nos énoncés de principe nationaux sont élaborés en collaboration avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie sur des sujets qui touchent la profession d'ingénieur et l'intérêt public au sens large. Dans le cadre du plan de travail 2025-2026 du Comité consultatif des affaires publiques, Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation du génie ont renforcé les fondements de leur stratégie nationale de représentation en élaborant et en actualisant un énoncé de principe sur un enjeu à la fois émergent et persistant ayant une incidence sur la sécurité du public, la mobilité de la main-d'œuvre et l'évolution technologique : [Intelligence artificielle, apprentissage machine et science des données](#)

1

Énoncé de
principe national
actualisé

Mobiliser et sensibiliser les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux

En 2025-2026, l'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a participé activement à huit réunions de haut niveau avec des parlementaires, des membres du personnel politique, des ministres du gouvernement fédéral et des hauts fonctionnaires fédéraux. Ces réunions ont été déterminantes en ce sens qu'elles ont permis de promouvoir des questions pertinentes pour les organismes de réglementation du génie et la profession et de discuter de ces questions.

8

rencontres avec des
parlementaires et
des fonctionnaires
fédéraux

- Charles-Olivier Dubé, conseiller en politiques, ministère des Finances Canada
 - o Sujets : Infrastructures, budget, logement, relations fédérales-provinciales
- Tracy Muggli, sénatrice, Sénat du Canada; Jay Okrainetz, conseiller en affaires parlementaires; et Dylan Odd, directeur des affaires parlementaires
 - o Sujets : Stratégie nationale en matière de prévision des inondations et des sécheresses et adaptation aux changements climatiques
- Charles Smith, conseiller principal, cabinet du ministre, ministère des Finances Canada
 - o Sujets : Infrastructures, budget, logement, relations fédérales-provinciales
- Tracy Muggli, sénatrice, Sénat du Canada
 - o Sujets : Adaptation aux changements climatiques, préparation aux inondations et aux sécheresses
- Tania Amghar, directrice adjointe des politiques, ministre de la Gestion des urgences, Sécurité publique Canada
 - o Sujets : Gestion des urgences et accélération de la reprise après sinistre, adaptation aux changements climatiques
- Dane Lloyd, député, Chambre des communes
 - o Sujets : Préparation aux situations d'urgence et résilience des collectivités, adaptation aux changements climatiques
- Wade Chang, député, Chambre des communes
 - o Sujets : Habitations résilientes aux bons endroits, infrastructures communautaires résilientes, adaptation aux changements climatiques
- Erin Connell, directrice générale, Direction des compétences, de l'accessibilité et de la mobilité, Emploi et Développement social Canada (EDSC); Julia Sullivan, directrice, Bureau de la mobilité et de la reconnaissance des titres de compétences, EDSC; et Amanda Kletke-Neufeld, directrice, Bureau des pratiques d'inscription équitables, gouvernement du Manitoba
 - o Sujets : Collaboration fédérale-provinciale-territoriale en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers, professions réglementées et possibilités d'améliorer les résultats pour les professionnels formés à l'étranger.

Participation à des conseils, délégations, groupes de travail et comités fédéraux

L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales d'Ingénieurs Canada participe activement à des conseils, des délégations, des groupes de travail et des comités du gouvernement fédéral et, à cet égard, elle fournit des conseils précieux, des perspectives stratégiques et des avis au gouvernement fédéral dans le cadre de divers groupes de travail fédéraux et groupes de travail mixtes gouvernement-industrie.

Cela inclut l'adhésion aux entités suivantes :

- Conseil consultatif sur les biens immobiliers du gouvernement fédéral et de l'industrie (FIRPAC) de Services publics et Approvisionnement Canada
- Groupe de travail sur les compétences en adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada
- Conseil consultatif sur l'harmonisation des codes de construction du gouvernement du Canada
- Table ronde de l'industrie de la construction du gouvernement du Canada
- Comité directeur des ingénieurs et comité consultatif sur le projet Professions Advancing Adaptation Competencies du Climate Risk Institute, financé par Ressources naturelles Canada

Priorités en matière de représentation pour 2026-2027

- Ingénieurs Canada continuera de renforcer ses activités en matière d'affaires publiques, de relations gouvernementales et de représentation auprès du gouvernement fédéral en mettant l'accent sur les nouvelles priorités, notamment la réalisation des projets d'infrastructure, l'adaptation aux changements climatiques, le développement de la main-d'œuvre, la mobilité de la main-d'œuvre, la modernisation de la réglementation et l'adoption responsable des technologies émergentes. La collaboration continue avec les organismes de réglementation du génie par l'entremise du Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) d'Ingénieurs Canada et d'autres forums de parties intéressées favorisera une représentation concertée et des interventions rapides en réponse à l'évolution des opportunités en matière de politiques publiques.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport de rendement intermédiaire du TR2 de 2026

3.2b

Objet :	Examiner le rapport intermédiaire de rendement stratégique du TR2
Lien avec le Plan stratégique/ les objectifs :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en surveillant la mise en œuvre du plan stratégique.
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction

Contexte

- Le [Plan stratégique 2025-2029](#) d'Ingénieurs Canada a été approuvé par les membres en mai 2024.
- Chaque orientation stratégique atténue un ou plusieurs risques du conseil.
- Conformément à la politique du conseil 1.4, *Plan stratégique*, le conseil surveille en continu l'exécution du plan par l'organisme, et reçoit chaque année trois rapports intermédiaires et un rapport annuel. Le rapport annuel d'évaluation du rendement est également fourni aux membres lors de leur assemblée annuelle en mai.
- Les activités initialement prévues ont été approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada lors de son atelier de juin 2024, et sont présentées dans la section 2 du présent rapport de rendement.

Rapport de situation

- L'orientation stratégique *Réaliser une fédération plus forte* connaît des retards étant donné que le personnel attend les directives du Groupe des chefs de direction (GCD) quant aux prochaines étapes pour faire avancer l'initiative concernant les candidats à la mobilité inter-associations, en raison des points de vue différents sur la longueur et les détails requis pour le formulaire harmonisé de confirmation des candidats.
- L'orientation stratégique *Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation* connaît certains retards en raison des contraintes de ressources, notamment pour le volet de travail sur l'agrément axé sur les résultats. Un plan de travail préliminaire a été élaboré et est actuellement en cours de révision par l'équipe de projet et les parties intéressées avant d'être finalisé.
- L'orientation stratégique *Réaliser notre rôle dans la durabilité* a été retardée en raison du report de l'atelier connexe, initialement prévu pour octobre 2026, et reporté à octobre 2027 ou 2028. Ce report découle de la priorité accordée par le conseil d'Ingénieurs Canada aux travaux pressants liés à l'examen de la gouvernance qui sont nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de l'orientation stratégique *Réaliser une fédération plus forte*.

Prochaine étape

- Le conseil recevra son troisième rapport trimestriel lors de sa réunion de décembre.

Annexe

- Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique pour le TR2 (pour le Plan stratégique 2025-2029).

Rapport de rendement intermédiaire du TR2 de 2026

Les indicateurs ont été approuvés lors de [l'atelier stratégique du conseil](#) de juin 2024. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2025-2029](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

À mesure que le plan quinquennal progresse, les échéanciers, les activités et les indicateurs peuvent évoluer. Le personnel informera d'abord le conseil d'Ingénieurs Canada des changements par le biais d'une note de breffage et mettra à jour le rapport de rendement avec les modifications nécessaires lors de la prochaine période de rapport.

Afin que le rapport soit plus succinct, les éléments achevés sont supprimés après leur inclusion dans deux cycles de rapport consécutifs.

Légende	État de l'orientation stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2029	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

État de rendement	Source
Activités planifiées (établies en juin 2024)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024
Rapports trimestriels 2026	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2025-2029
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024
Comment mesurerons-nous le succès en 2029 ?	

Section 1

Réaliser une fédération plus forte

État : 

Activités planifiées	TR1 (2026)	TR2 (2026)
Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables		
Soumettre la proposition de gouvernance et le plan de mise en œuvre aux organismes de réglementation pour consultation et approbation ultérieure. <i>Indicateur : Les organismes de réglementation approuvent les modifications apportées au système de gouvernance.</i>	Le rapport final sur l'examen de la gouvernance a été examiné par le groupe de travail avant d'être remis définitivement au conseil et aux membres.	- Le projet suit son cours comme prévu. - Certaines recommandations concernant la taille du conseil et les compétences des membres ont été adoptées en principe par les membres en mai. - Un atelier du conseil s'est tenu en juin afin de discuter des prochaines étapes de la mise en œuvre des recommandations pour la durée du plan stratégique 2025-2029.
Mettre en œuvre et surveiller le système de gouvernance révisé. <i>Indicateur : Les membres ne proposent aucune autre modification du système de gouvernance pour la durée du plan stratégique.</i>	Pas encore commencé. La mise en œuvre devrait commencer au troisième trimestre.	Le projet est lancé, la mise en œuvre devant commencer au troisième trimestre.
Pilier : Financement à long terme Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables		
Renouveler l'entente de financement à long terme. <i>Indicateur : Les organismes de réglementation renouvellent l'entente de financement à long terme.</i>	Reporté à 2027.	Reporté à 2027.
Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada		
Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire. <i>Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique.</i>	- Nous avons appuyé les initiatives visant l'harmonisation du formulaire de confirmation des candidats à la mobilité inter-associations et les conventions d'appellation des inscrits. - Nous avons également examiné les améliorations possibles de notre Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) et du Répertoire de la mobilité.	- Travail en cours pour élaborer un formulaire commun de confirmation des candidats à la mobilité inter-associations. - En attente des orientations du GCD quant aux prochaines étapes pour faire progresser cette initiative, compte tenu des différents points de vue sur la longueur et le niveau de détail du formulaire harmonisé.

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation		
État : 		
Activités planifiées	TR1 (2026)	TR2 (2026)
Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables		
Sélectionner les compétences. <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet.</i>	- Les compétences recommandées ont été sélectionnées. - Le rapport préliminaire sur la définition des compétences a été transmis au groupe consultatif sur le PCSC.	Terminé.
Entreprendre l'étude pilote du PCSC. <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet.</i>	- Les compétences recommandées ont été sélectionnées. - Le rapport préliminaire sur la définition des compétences a été transmis au groupe consultatif sur le PCSC.	Le projet est en cours et les jalons prévus pour ce trimestre ont été atteints.
Communiquer le rapport sur les résultats. <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet.</i>	- Les compétences recommandées ont été sélectionnées. - Le rapport préliminaire sur la définition des compétences a été transmis au groupe consultatif sur le PCSC.	Le rapport sur les résultats devrait être achevé en 2027.
Décider des prochaines étapes. <i>Indicateur : Le conseil approuve les changements</i>	À venir en 2027.	À venir en 2027.

Activités planifiées	TR1 (2026)	TR2 (2026)
Pilier : Agrément Résultat : L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles		
Décision du conseil d'Ingénieurs Canada d'aller de l'avant concernant les autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG. <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes.</i>	- Le travail lié à l'agrément axé sur les résultats a été retardé en raison de contraintes de capacité et de ressources. Le travail commence à avancer sur cette activité. - Le travail sur les Unités d'agrément (UA) spécifiques et le contact significatif avec des professionnels titulaires d'un permis d'exercice progresse comme prévu. - Le conseil consultatif du projet Réaliser l'avenir de l'agrément en génie a discuté de la gestion du changement pour le projet.	- Un plan de travail préliminaire a été élaboré et fait actuellement l'objet d'un examen par l'équipe de projet et les parties intéressées avant d'être finalisé. - Des mises à jour sur l'état d'avancement du projet RAAG ont été communiquées aux diverses parties intéressées.
Faire approuver par le conseil d'Ingénieurs Canada les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés. <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés.</i>	Ce travail n'est pas encore commencé, mais le sera au cours du prochain trimestre.	Un plan de travail préliminaire a été élaboré et fait actuellement l'objet d'un examen par l'équipe de projet et les parties intéressées avant d'être finalisé.
Évaluer s'il y a lieu de séparer les fonctions stratégiques et opérationnelles du BCAPG. <i>Indicateur : Un groupe responsable des politiques est établi, si cela est jugé pertinent.</i>	Le conseil d'Ingénieurs Canada a inclus l'évaluation de la séparation des fonctions stratégiques et opérationnelles du BCAPG dans le mandat de l'examen de la gouvernance.	L'examen de la gouvernance n'a pas encore porté sur la possibilité de créer une nouvelle fonction stratégique responsable de l'agrément, distincte des fonctions opérationnelles du BCAPG.
Embaucher un consultant pour aider à la gestion du changement dans l'ensemble du système. <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour gérer le changement dans l'ensemble du système.</i>	Il a été décidé de ne pas retenir les services d'un consultant en raison d'un changement d'approche.	Il a été décidé de ne pas retenir les services d'un consultant en raison d'un changement d'approche.
Faire approuver le retrait de l'exigence du cheminement minimum par le conseil d'Ingénieurs Canada. <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le retrait de l'exigence du cheminement minimum</i>	Reporté à 2027.	Reporté à 2027.
Pilier : Évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger Résultat : Les organismes de réglementation disposent d'exigences efficaces, cohérentes et équitables pour l'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG		
Élaborer une analyse de rentabilité. <i>Indicateur : L'analyse de rentabilité est élaborée et le personnel recommande sa présentation au conseil.</i>	Un avis juridique sur les éventuels obstacles juridiques à la mise en œuvre d'un processus national d'évaluation de la formation universitaire pour les candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG a été transmis au Groupe national des responsables de l'admission et au Groupe des chefs de la direction.	- La DP visant à soutenir l'élaboration de l'analyse de rentabilité a été rédigée et est actuellement ouverte aux soumissions. - Les jalons liés à ce projet ainsi que l'élaboration de l'analyse de rentabilité seront désormais réalisés au cours du prochain trimestre.

Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité

État : 

Activités planifiées	TR1 (2026)	TR2 (2026)
Pilier : Initiatives approuvées par le conseil Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation		
Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). <i>Indicateur : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada.</i>	Le Comité sur la gouvernance a mis sur pied un groupe de travail chargé de peaufiner les ébauches de politiques et d'énoncés de politiques.	Le Comité sur la gouvernance a mis sur pied un groupe de travail chargé de peaufiner les ébauches de politiques et d'énoncés de politiques.
Pilier : Déterminer notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation		
Tenir un atelier et consulter les organismes de réglementation sur les options concernant le rôle d'Ingénieurs Canada. <i>Indicateur : Les organismes de réglementation participent à l'atelier et éclairent les options documentées dans le rapport de consultation.</i>	Un animateur a été sélectionné à la suite d'une demande de propositions publique pour concevoir et animer l'atelier d'automne, auquel participeront le conseil d'Ingénieurs Canada, les chefs de la direction et les présidents. L'atelier aura lieu le 7 octobre 2026.	Reporté. L'atelier prévu en octobre 2026 a été reporté à octobre 2027 ou 2028, afin de tenir compte de la priorité accordée par le conseil d'Ingénieurs Canada aux travaux pressants liés à l'examen de la gouvernance qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de l'orientation stratégique <i>Réaliser une fédération plus forte.</i>
Déterminer comment la profession peut soutenir les ODD de l'ONU. <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini et des domaines prioritaires pour la profession qui sont approuvés par le conseil.</i>	Pas encore commencé. Ces travaux s'appuieront sur les résultats et les extraits de l'atelier d'automne, qui se tiendra désormais en 2027 plutôt qu'en 2026, comme prévu initialement.	- Reporté. L'atelier prévu en octobre 2026 a été reporté à octobre 2027 ou 2028, afin de tenir compte de la priorité accordée par le conseil d'Ingénieurs Canada aux travaux pressants liés à l'examen de la gouvernance qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de l'orientation stratégique <i>Réaliser une fédération plus forte.</i> - Ces travaux sont reportés à octobre 2027 ou 2028. Ils s'appuieront sur les résultats et les extraits de l'atelier.

Réaliser une profession inclusive

État : 

Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes		
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation		
Activités planifiées	TR1 (2026)	TR2 (2026)
Cadre narratif et stratégie pour une profession accueillante et inclusive <i>Indicateur : Achèvement et approbation de la Stratégie pour une profession accueillante et inclusive par la haute direction. Achèvement et diffusion d'un narratif national commun visant à soutenir l'adoption de la stratégie et la participation des parties intéressées.</i>	Nouvel élément, fondé sur la nouvelle stratégie.	- En raison d'un élargissement de la portée d'un projet connexe (enquête nationale sur la culture du génie), la finalisation du projet et l'élaboration des ressources liées à la feuille de route ont été reportées au troisième trimestre. - Ce projet demeure néanmoins en bonne voie pour être achevé au quatrième trimestre.
Faire évoluer le Programme de champions des employeurs d'ingénieurs. <i>Indicateur : Nombre d'employeurs participant au processus d'analyse comparative et fournissant des commentaires sur le cadre des Employeurs champions. (Cible : au moins 12 employeurs).</i>	Nouvel élément, fondé sur la nouvelle stratégie.	Le projet est sur la bonne voie et avance plus rapidement que prévu. Nous avons trouvé 16 entreprises et obtenu leur participation pour examiner l'ébauche du cadre de référence et fournir leurs commentaires.
Faire progresser la feuille de route réglementaire (Groupe de travail sur l'inclusivité). <i>Indicateur : Participation des organismes de réglementation à l'élaboration, à la validation et à la mise en œuvre de la feuille de route, de l'enquête nationale sur la culture et du guide d'accompagnement.</i>	Nouvel élément, fondé sur la nouvelle stratégie.	- La portée de l'enquête nationale sur la culture du génie a été élargie afin d'inclure de nouvelles mesures de réussite et une évaluation plus complète des progrès réalisés. - Lors de la conférence 30 en 30 à Calgary, nous avons présenté en avant-première le narratif national et la feuille de route visant à faire évoluer la profession d'ingénieur au-delà de la simple représentation vers une profession plus accueillante et inclusive, ce qui a suscité des réactions positives de la part des parties intéressées.
Pilier : Adopter l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA)		
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation		
Investir dans les efforts de renforcement des capacités des organisations clés. <i>Indicateur : La portée du cadre d'évaluation existant est actualisée pour inclure l'accessibilité, et de nouveaux partenariats sont explorés.</i>	Nous poursuivons notre collaboration avec la Coalition canadienne des femmes en sciences, ingénierie, métiers et technologies (CCFSIMT), Black Engineers of Canada (BEC) et EngiQueers Canada (EQ Canada) afin de soutenir le renforcement des capacités.	Nous poursuivons notre collaboration avec la CCFSIMT, BEC et EQ Canada afin de soutenir le renforcement des capacités.
Consulter les organismes de réglementation pour définir le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement de l'IDEA.	Reporté à 2027, car d'autres travaux liés à l'EDI ont été priorisés et nécessitent davantage de ressources que prévu initialement.	- Reporté à 2028. - D'autres travaux ont été priorisés et nécessitent davantage de ressources que prévu initialement.

Indicateur : <i>Ingénieurs Canada a un rôle bien défini déterminé par les organismes de réglementation.</i>		
Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation		
Faire progresser la vérité et la réconciliation. Indicateur : <i>Élaboration d'un cadre et d'un plan d'action pour la vérité et la réconciliation, fondés sur les pratiques exemplaires et éclairés par un comité consultatif autochtone.</i>	• Nouvel élément, fondé sur la nouvelle stratégie.	• Le cadre et le plan d'action pour la vérité et la réconciliation ont été présentés lors de la conférence nationale qui s'est tenue en mai à Calgary et ont reçu des commentaires positifs. • Trois organisations reconnues pour leurs pratiques exemplaires ont été identifiées, et des rencontres sont prévues au troisième trimestre afin d'en apprendre davantage sur la manière dont elles ont mise en œuvre leurs engagements. • L'embauche d'un consultant a été reportée à la fin du troisième trimestre ou au début du quatrième trimestre afin d'intégrer les enseignements tirés de ces organisations et de mieux orienter la prochaine phase des travaux.

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs

État : 

Activités planifiées	TR1 (2026)	TR2 (2026)
Pilier : Campagne nationale de marketing		
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Mettre en œuvre la stratégie marketing. Indicateur : la stratégie marketing a été mise en œuvre	Nous avons organisé une réunion initiale avec le Groupe national des responsables des communications pour discuter de l'orientation potentielle d'une campagne nationale de marketing.	- Une ébauche du cadre stratégique a été rédigée et a fait l'objet de deux séries de commentaires de la part du Groupe national des responsables des communications. - Nous sommes actuellement en train de confirmer l'adhésion générale à l'approche proposée et de déterminer si nous sommes prêts à passer aux étapes de la planification des travaux et de la demande de propositions.
Pilier : Parcours vers l'ingénierie		
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Initiative nationale visant à accroître et à harmoniser le soutien offert en début de carrière pour l'obtention du permis d'exercice du génie Indicateur : Attribution de 90 bourses pour soutenir l'obtention du permis d'exercice. Présentation de quatre webinaires nationaux visant à soutenir l'obtention du permis d'exercice et à promouvoir la valeur de ce permis.	Nous avons lancé avec succès un projet pilote avec un consultant pour soutenir 12 femmes dans le processus d'obtention du permis d'exercice.	- Poursuite de la série de webinaires sur la valeur du permis d'exercice, avec deux des quatre webinaires prévus ayant été présentés à ce jour. - Embauche d'un étudiant pour l'été à titre de coordonnateur étudiant afin de soutenir les activités de sensibilisation et de mobilisation auprès des établissements d'enseignement supérieur. - Élaboration d'un plan de communication et d'une ébauche de lignes directrices relatives à l'image de marque du programme. - La participation d'Engineers Nova Scotia à l'élargissement du projet pilote d'examen de pratique professionnelle (Practice PPE Exam) a été confirmée. Les premiers participants étaient Engineers PEI et la NAPEG.
Pilier : Les ingénieurs et le leadership		
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie. Indicateur : Le plan de travail a été mis en œuvre.	- Le rapport de recherche est terminé et a été remis. - Un plan de projet initial est en cours d'élaboration. Il est fondé sur les conclusions et les recommandations du rapport.	Les prochaines étapes ont été confirmées avec l'équipe de direction et un plan de travail est actuellement en préparation pour mettre en œuvre les conclusions de la recherche et déployer les ressources de soutien avant la fin de 2026.

Section 2

La section suivante met en lumière le plan original que nous avons élaboré en juin 2024 :

Réaliser une fédération plus forte					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance					
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables					
Mettre sur pied un Groupe de travail pour l'examen de la gouvernance Indicateur : Création du groupe de travail (terminé en 2024)					
Embaucher un expert Indicateur : Un consultant est embauché pour diriger l'examen de la gouvernance (terminé en 2025)					
Interroger les organismes de réglementation pour déterminer les enjeux, comparer le système actuel à d'autres systèmes de gouvernance et présenter des options au conseil Indicateurs : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation Le consultant propose des mises à jour du système de gouvernance (terminé en 2025)					
Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance Indicateur : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation (terminé en 2025)					
Soumettre la proposition de gouvernance et le plan de mise en œuvre aux organismes de réglementation pour consultation et approbation ultérieure Indicateur : Les organismes de réglementation approuvent les modifications apportées au système de gouvernance					
Mettre en œuvre et surveiller le système de gouvernance révisé Indicateur : Les membres ne proposent aucune autre modification du système de gouvernance pour la durée du plan stratégique					
Pilier : Financement à long terme					
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables					
Renouveler l'entente de financement à long terme Indicateur : Les organismes de réglementation renouvellent l'entente de financement à long terme					
Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation					
Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation					
Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada					
Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique					
Évaluer le succès de l'Énoncé national de collaboration de cinq ans Indicateur : Des leçons ont été tirées et les activités menées pendant cinq ans ont donné lieu à des succès (et à des échecs) qui peuvent être utilisés pour faire évoluer l'énoncé					
Les organismes de réglementation conviennent de réviser l'Énoncé national de collaboration Indicateur : Les organismes de réglementation conviennent de renouveler un énoncé actualisé					

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables					
Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie <i>Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (terminé en 2025)</i>					
Embaucher un expert Indicateur : Un consultant est embauché pour soutenir l'étude pilote du PCSC (terminé en 2025)					
Sélectionner les compétences Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (terminé en 2025)					
Entreprendre l'étude pilote du PCSC Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet					
Communiquer le rapport sur les résultats Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet					
Décider des prochaines étapes Indicateur : Le conseil approuve les changements					
Décision du conseil d'Ingénieurs Canada de donner suite à d'autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes (terminé en 2025)					
Faire approuver par le conseil d'Ingénieurs Canada les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés. Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés					
Créer un nouveau groupe des politiques afin de tenir compte du nouveau but et de la nouvelle portée de l'agrément Indicateur : Un groupe des politiques approprié est créé					
Embaucher un consultant pour rédiger les nouvelles politiques Indicateur : Un consultant est embauché pour rédiger les nouvelles politiques					
Embaucher un consultant pour aider à la gestion du changement dans l'ensemble du système Indicateur : Un consultant est embauché pour gérer le changement dans l'ensemble du système					
Faire approuver le retrait de l'exigence du cheminement minimum par le conseil d'Ingénieurs Canada Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le retrait de l'exigence du cheminement minimum					
Mettre au point un rapport sur les conclusions concernant la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES Indicateur : Le rapport sur les conclusions est rendu public					
Réviser et faire approuver les normes et procédures d'agrément du BCAPG (normes, politiques et principes) Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les normes d'agrément <i>Le BCAPG approuve les politiques et les principes</i>					

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation

Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger Résultat : Les organismes de réglementation disposent d'exigences efficaces, cohérentes et équitables pour l'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG					
Élaborer une analyse de rentabilité <i>Indicateur : L'analyse de rentabilité est élaborée et le personnel recommande sa présentation au conseil</i>					
Présenter l'analyse de rentabilité <i>Indicateur : Le conseil détermine que la proposition est viable et l'approuve pour consultation auprès des organismes de réglementation</i>					
Consulter les organismes de réglementation au sujet des options viables <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>					
Assurer la transition d'autres services et programmes d'Ingénieurs Canada, si nécessaire <i>Indicateur : Un plan est approuvé et mis en œuvre le cas échéant</i>					

Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité

Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Initiatives approuvées par le conseil Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation					
Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) <i>Indicateur : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Étudier et évaluer les exigences et les incidences d'une organisation carboneutre <i>Indicateur : Rapport préparé et présenté au conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Décider s'il faut devenir ou non une organisation carboneutre <i>Indicateur : Décision prise par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Pilier : Déterminer notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation					
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public (terminé en 2025)</i>					
Tenir un atelier et consulter les organismes de réglementation sur les options concernant le rôle d'Ingénieurs Canada <i>Indicateur : Les organismes de réglementation participent à l'atelier et éclairent les options documentées dans le rapport de consultation</i>					
Déterminer comment la profession peut soutenir les ODD de l'ONU <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini et des domaines prioritaires pour la profession qui sont approuvés par le conseil</i>					

Réaliser une profession inclusive

Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>					
Diffuser les recommandations concernant le repositionnement de 30 en 30 <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>					
Mettre en œuvre les recommandations en collaboration avec les organismes de réglementation, les EES et les employeurs <i>Indicateur : Les recommandations sont mises en œuvre d'ici la fin du plan stratégique</i>					
Pilier : Adopter l'IDEA					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Investir dans les efforts de renforcement des capacités des organisations clés <i>Indicateur : La portée du cadre d'évaluation existant est actualisée pour inclure l'accessibilité, et de nouveaux partenariats sont explorés</i>					
Consulter les organismes de réglementation pour définir le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement de l'accessibilité <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini déterminé par les organismes de réglementation</i>					
Devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a établi des objectifs et des mesures de succès internes pour devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA (terminé en 2025)</i>					
Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada (terminé en 2025)</i>					
Offrir une formation au personnel et aux bénévoles <i>Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles (terminé en 2025)</i>					
Établir des partenariats avec des associations, des conseils et des organismes autochtones <i>Indicateur : Les partenariats sont documentés et ont des objectifs clairs (terminé en 2025)</i>					
Examiner les processus et politiques internes et les énoncés de principe nationaux alignés sur notre engagement à donner suite aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) <i>Indicateur : L'étude comparative par rapport aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été réalisée et la voie à suivre pour opérer des changements a été identifiée</i>					

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Campagne nationale de marketing					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire <i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation (terminé en 2025)</i>					
Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation (terminé en 2025)</i>					
Exécuter les prochaines étapes convenues lors de la consultation <i>Indicateur : Le rapport de consultation est communiqué aux organismes de réglementation et mis en œuvre</i>					
Pilier : Parcours vers l'ingénierie					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Élaboration et mise en application d'un plan de communication <i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique (terminé en 2025)</i>					
Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne <i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années (terminé en 2025)</i>					
Procéder à une évaluation à mi-chemin et rajuster l'approche et le contenu si nécessaire <i>Indicateur : L'évaluation est effectuée et la voie à suivre est communiquée</i>					
Pilier : Les ingénieurs et le leadership					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques <i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation (terminé en 2025)</i>					
Créer un groupe consultatif et une charte du projet <i>(terminé en 2025)</i>					
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie					

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Plan de travail préliminaire du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		4.2
Objet :	Informer le conseil au sujet des activités prévues du BCAPG en 2027, pour approbation définitive en décembre 2026.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Roselyne Lampron, secrétaire par intérim du BCAPG	
Présenté par :	Julius Pataky, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- La section 1E de la politique du conseil 6.9 stipule que le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) doit produire et tenir à jour un plan de travail et le soumettre à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

Contexte

- Le BCAPG agréé les programmes d'études de premier cycle à la demande des établissements d'enseignement supérieur (EES) qui octroient les diplômes. Il représente également Ingénieurs Canada en soutenant la conformité aux exigences de l'Accord de Washington dans le cadre de l'International Engineering Alliance (IEA), tant pour les signataires existants que pour les nouveaux signataires. Bien que l'Accord de Washington soit axé sur les normes internationales en matière d'agrément des programmes de génie et les organismes d'agrément, le BCAPG offre également un soutien à Ingénieurs Canada dans la gestion de la conformité des signataires aux accords de mobilité internationale, ainsi que dans la gestion des risques et l'identification des opportunités liées à la mobilité du travail et des praticiens à l'échelle internationale.
- Le BCAPG discute du plan de travail à sa réunion de septembre. Le conseil d'Ingénieurs Canada en discute ensuite lors de sa réunion d'octobre et le plan de travail est présenté en décembre aux fins d'approbation.
- Le BCAPG poursuit ses activités en partant du principe que tous les travaux d'envergure liés aux politiques du BCAPG demeurent en suspens pendant que le conseil d'Ingénieurs Canada examine les recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG).

Rapport de situation

- Le plan de travail préliminaire est éclairé par :
 - Les calendriers des visites d'agrément anticipées et des décisions de l'Accord de Washington;
 - Les commentaires de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, de la Fédération canadienne étudiante de génie, des organismes de réglementation et d'autres parties intéressées ;

- o Les résultats du Rapport annuel sur la responsabilité en matière d'agrément ;
- o Les modifications dans l'environnement de la formation en génie ou de l'agrément en génie ;
- o Les directives du conseil d'Ingénieurs Canada ;
- o Les travaux mineurs visant à améliorer l'efficacité du processus d'agrément ou à fournir du soutien en arrière-plan aux initiatives stratégiques d'Ingénieurs Canada;
- o Les initiatives pluriannuelles ou celles qui s'étendent sur deux années civiles et qui ont été approuvées dans le cadre des plans de travail des années précédentes.
- Le plan de travail préliminaire pour 2027 prévoit les travaux envisagés dans le cadre du point 3.3 de l'ordre du jour de la réunion (Réaliser l'avenir de l'agrément en génie).
- Les ressources en matière de personnel et de bénévoles nécessaires pour réaliser le plan de travail ont été examinées, ainsi que la capacité des parties intéressées à collaborer à des initiatives et/ou à participer aux consultations.
- Les travaux visant à améliorer la documentation et la qualité des activités du BCAPG se poursuivront, avec un accent particulier sur la formation des membres du BCAPG et des membres des équipes de visiteurs.

Prochaines étapes

- Le président du BCAPG présentera au conseil un compte rendu oral sur les résultats des discussions sur le plan de travail du BCAPG dans le cadre de sa réunion des 11 et 12 septembre 2026.
- Le plan de travail définitif pour 2027 sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

Annexe

- **Annexe 1** : Ébauche du Plan de travail 2027 du BCAPG

Ébauche du Plan de travail du BCAPG pour 2027

Élément		
Décisions d'agrément	Date de la visite	Date de la décision (2027)
Institut de technologie de la Colombie-Britannique (2 programmes)	Du 22 au 24 novembre 2026	Juin
Université Dalhousie (1 nouveau programme)	Du 13 au 16 mars 2027	Juin
Université Lakehead (5 programmes, y compris un nouveau programme)	Du 21 au 23 février 2027	Juin
Université Lakehead - Collège Georgian (1 programme, visite ciblée)	Du 4 au 6 octobre 2026	Juin
Université McGill (1 programme)	Du 15 au 17 novembre 2026	Juin
Université Memorial de Terre-Neuve (2 programmes, y compris un nouveau programme)	Du 28 février au 2 mars 2027	Juin
Institut universitaire de technologie de l'Ontario (3 programmes, y compris 2 nouveaux programmes)	Du 31 janvier au 2 février 2027	Juin
Collège militaire royal du Canada (un programme)	Du 18 au 20 octobre 2026	Juin
Collège Sheridan (1 programme)	Du 22 au 24 novembre 2026	Juin
Université Simon Fraser (2 programmes)	Du 16 au 18 novembre 2026	Juin
Université métropolitaine de Toronto (1 nouveau programme)	Du 28 février au 2 mars 2027	Juin
Université du Québec à Trois-Rivières (1 nouveau programme)	Du 31 janvier au 2 février 2027	Juin
Université du Québec en Outaouais (1 programme, visite ciblée)	18 novembre 2026	Juin
Université de la Colombie-Britannique (un programme)	Du 25 au 27 octobre 2026	Juin
Université de la Colombie-Britannique – Okanagan (1 nouveau programme)	Du 25 au 27 janvier 2027	Juin
Université de Calgary (un programme)	Du 25 au 27 octobre 2026	Juin
Université du Nouveau-Brunswick – campus de Saint John (1 nouveau programme)	Du 21 au 23 février 2027	Juin
Université du Nord de la Colombie-Britannique (2 programmes)	Du 4 au 6 octobre 2026	Juin
Université de Waterloo (13 programmes)	Du 8 au 10 novembre 2026	Juin
Surveillance internationale	Participants	Date
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Du 6 au 12 juin, Bali, Indonésie
Activités opérationnelles en cours	Responsable	Échéance
Responsabilité en matière d'agrément - Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2026 - Recueillir les données pour le rapport de 2027 - Le Comité exécutif du BCAPG constituera un groupe de travail pour entamer le processus de révision périodique du rapport sur la responsabilité en matière d'agrément à l'automne 2027.	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Comité P&P Comité exécutif du BCAPG BCAPG	En cours
Activités liées aux procédures	Responsable	Échéance
Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les n d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programm	Comité P&P BCAPG	Décembre

classifier le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A) (complète la recommandation 4 du projet AAG : Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats). (Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)		
Mettre au point des protocoles de communication pour les établissements qui mettent fin à des programmes agréés. (Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)	Comité P&P BCAPG	Avril
Activités liées aux politiques et aux normes	Responsable	Échéance
Élaborer d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice (complète la recommandation 8 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG ; Doyennes et doyens d'ingénierie Canada a déterminé qu'il s'agit d'une priorité). (Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)*	Comité P&P BCAPG Conseil d'Ingénieurs Canada	Octobre
Mettre en œuvre le processus décisionnel utilisant le modèle de trajectoire basée sur le risque et mettre à jour les politiques, procédures et modèles qui y sont associés. (Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2024 ; entamé)	Comité P&P BCAPG	Juin
Élaborer une description du rôle des membres du conseil d'Ingénieurs Canada qui participent aux visites d'agrément, distinct du rôle d'observateur.	Comité P&P BCAPG	Juin
Plan stratégique 2025-2029	Responsable	Échéance
Surveiller l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation et y contribuer selon les besoins.	Membres du BCAPG	En cours

*Les mesures de haut niveau susceptibles d'être prises pour mener à bien ce travail sont les suivantes :

- Le BCAPG et DDIC approuveront conjointement un énoncé qui définit l'objectif et les résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des ingénieurs titulaires du permis d'exercice.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, réexaminera les normes d'agrément existantes à la lumière de cet énoncé d'objectif.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, révisera les normes d'agrément et élaborera un énoncé d'interprétation, donnant ainsi aux établissements d'enseignement supérieur (EES) et aux équipes de visiteurs une latitude et une flexibilité suffisantes pour répondre aux normes d'agrément.
- Conformément à la politique 9 du conseil, Rapport sur les normes et les procédures d'agrément, le BCAPG consultera les parties intéressées au sujet des normes révisées et de l'énoncé d'interprétation qui s'y rapporte.
- Le BCAPG recommandera au conseil d'Ingénieurs Canada des modifications appropriées aux normes, éclairées par la rétroaction des parties intéressées, d'ici octobre 2026.
- Le BCAPG examinera l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux afin de déterminer la meilleure voie à suivre à la lumière des modifications recommandées aux normes d'agrément.
- Le BCAPG élaborera un plan de mise en œuvre et des documents de formation appropriés pour les changements à apporter aux normes afin de favoriser une compréhension commune entre les équipes de visite et les établissements d'enseignement supérieur.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Plan de travail préliminaire du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) pour 2027		4.3a
Objet :	Informer le conseil au sujet des activités proposées du BCCAG en 2027, en vue de l'approbation définitive en décembre 2026.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Sam Inchasi, président, BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- La politique du conseil 6.10 stipule que le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) doit produire et tenir à jour un plan de travail et le soumettre à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada

Contexte

- Pour mettre au point le plan de travail, les membres du BCCAG proposent des éléments de travail possibles lors de la réunion annuelle d'avril ; ceux-ci, ainsi que les éléments devant faire l'objet d'une révision cyclique, sont présentés aux organismes de réglementation aux fins de consultation. Le BCCAG examine et approuve une version définitive du plan de travail proposé lors de sa téléconférence annuelle de juillet.

Rapport de situation :

- Le plan de travail préliminaire est éclairé par :
 - Le cycle de six ans du BCCAG pour l'examen des documents ;
 - Les nouveaux éléments proposés pour le plan de travail qui sont présentés et indiqués comme prioritaires par les membres du BCCAG ;
 - Les groupes des responsables de l'exercice de la profession, de l'admission et de la discipline et de l'application de la loi ;
 - Les commentaires individuels des organismes de réglementation ;
 - Le Groupe des chefs de la direction ;
 - Les directives du conseil d'Ingénieurs Canada ;
 - Les initiatives pluriannuelles ou celles qui s'étendent sur deux années civiles approuvées dans le cadre des plans de travail des années précédentes.

- Cette année, les chefs de la direction des organismes de réglementation ont renoncé à leur consultation virtuelle habituelle et ont plutôt transmis leurs commentaires au BCCAG par l'intermédiaire du chef de la direction d'Ingénieurs Canada. Fait important, cela a conduit à la proposition d'annuler le guide sur la conduite des ingénieurs en dehors des heures de travail, qui avait été approuvé par le conseil en 2025 dans le cadre du plan de travail du BCCAG pour 2026.
- En outre, les chefs de la direction des organismes de réglementation ne sont pas parvenus à un consensus sur d'autres éléments de travail pour le BCCAG. Par conséquent, le plan de travail et les ressources connexes sont consacrés à des initiatives visant à : 1) soutenir les priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada et 2) entreprendre un examen structuré du mandat et des processus du BCCAG, afin d'assurer une harmonisation solide des travaux futurs.
- Les ressources en matière de personnel et de bénévoles nécessaires pour réaliser le plan de travail ont été examinées, ainsi que la capacité des parties intéressées à collaborer à des initiatives et/ou à participer aux consultations.

Prochaines étapes

- Le conseil est invité à transmettre ses commentaires, qui seront examinés par le comité exécutif du BCCAG au cours d'une prochaine réunion.
- Le plan de travail définitif sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail préliminaire du BCCAG pour 2027

Plan de travail proposé du BCCAG pour 2027

Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2026 qui seront reportées en 2027 et à présenter les initiatives proposées pour 2027, s'appuyant sur les informations reçues de parties intéressées telles que les EES, le BCAPG, le GCD, les groupes de responsables nationaux et bien sûr le conseil d'Ingénieurs Canada.

A. Priorités reportées des années précédentes

Élément	Demandé par	Plan de travail	Date d'achèvement prévue
Nouveau guide destiné aux organismes de réglementation sur la gestion des plaintes frivoles et vexatoires	GNRE, GNRDAL Confirmé par le GCD	2025	Février 2027
Proposition de nouveau guide sur la conduite publique des ingénieurs à l'intention des organismes de réglementation	GNRE, GNRDAL	2026	Annulée par le GCD

B. NOUVELLES priorités pour 2027

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Initiative structurée pour améliorer l'efficacité du BCCAG (p. ex., processus du plan de travail, communication) 1) Améliorer le processus de consultation de façon à informer les organismes de réglementation à l'avance des sujets des consultations à venir, afin de laisser le temps d'embaucher un ou plusieurs experts en la matière pour travailler directement avec le	(En réponse au GCD)	2026	Décembre 2027 (les éléments seront présentés à mesure qu'ils seront terminés)

BCCAG en vue de formuler des commentaires. 2) Inclure un bref résumé qui décrit les modifications clés apportées à un produit du BCCAG lors de sa diffusion.			
Soutien aux initiatives du plan stratégique d'Ingénieurs Canada, comme l'a ordonné le conseil d'IC (p. ex., examen de la gouvernance, y compris le forum des organismes de réglementation; Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation). 1) Appui et contributions à l'analyse de la rentabilité d'un processus national d'évaluation de la formation pour les candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG	Ingénieurs Canada	2026	Décembre 2027
Révision du Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession destiné aux organismes de réglementation	GNRA	2026	Annulée par le GCD

C. Révision des programmes d'examens et des manuels connexes

Élément	Demandé par	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie géologique (2018)	GNRA	Janvier 2027
Programme d'examens de génie civil (2020)	GNRA	Avril 2027
Programme d'examens sur les matières de base (2020)	GNRA	Avril 2028
Programme d'examens de génie physique (2017)	GNRA	Avril 2028

Les révisions de programmes d'examens sont axées uniquement sur celles qui sont demandées ou nécessaires à l'appui des programmes afin de réduire les efforts au minimum pendant qu'Ingénieurs Canada procède à l'examen de l'outil de gestion des données utilisé pour consigner les informations sur les programmes agréés et analyse en même temps l'incidence qu'aurait un système d'agrément axé sur les résultats sur les programmes d'examens basés sur les intrants. Le BCCAG conserve la capacité d'entreprendre les révisions considérées comme prioritaires par les chefs de la direction des organismes de réglementation.

Document de prospective du BCCAG

Opérer la transition énergétique : ce que la profession doit faire et pourquoi il n'y a pas de temps à perdre

Comité de prospective du BCCAG 2025-2026

Juillet 2026

L'objectif d'un document de prospective n'est pas de résoudre les questions qu'il soulève, mais d'établir qu'elles sont pertinentes, et que les leaders en génie ont un rôle crucial à jouer dans leur traitement.

1. Penser au-delà de la phrase d'accroche

L'expression « transition énergétique » s'est répandue dans les documents de politique, les diapositives des salles de conférence et les programmes d'études en génie — souvent avec peu de précision. Avant que la profession d'ingénieur puisse agir, elle a besoin d'une définition fonctionnelle qui puisse être mesurée.

Aux fins du présent document de prospective, la transition énergétique s'entend de l'élimination, de la réduction et du changement délibéré des sources d'énergie à émissions de GES plus élevées vers des solutions de rechange existantes et nouvelles à faibles émissions. Elle englobe la façon dont l'énergie est produite, transmise, distribuée puis utilisée dans tous les secteurs de l'économie. Plusieurs points de cette définition valent la peine d'être approfondis.

Premièrement, elle n'est pas synonyme de changements climatiques. Les changements climatiques désignent le phénomène physique et social plus large; la transition énergétique est l'un des principaux leviers dont disposent les ingénieur.e.s pour y faire face. En les confondant, le problème et la solution s'entremêlent.

Deuxièmement, la définition concerne délibérément une gamme et non pas un changement binaire. Les gains d'efficacité réalisés dans le cadre des systèmes de combustibles fossiles existants réduisent l'intensité des émissions et ont autant leur place ici que les nouvelles centrales solaires. Ce cadre neutre est intentionnel. L'engagement et la collaboration à grande échelle des ingénieur.e.s de tous les secteurs d'activité sont essentiels à toute transition crédible.

Troisièmement, les mesures qui comptent sont concrètes : CO₂, CH₄, N₂O et autres gaz à effet de serre; intensité des émissions par unité d'énergie ou de production; et conformité avec les cadres de déclaration au moyen desquels ces chiffres sont suivis et vérifiés.

Une profession qui ne peut pas définir ce vers quoi elle se dirige — et qui ne peut pas mesurer si elle y arrive — aura de la difficulté à diriger cet important travail.

2. Comprendre le paysage énergétique

La direction du cheminement de la transition énergétique est raisonnablement claire, même si le rythme et la voie le sont moins (voir l'annexe). Les systèmes énergétiques du monde entier délaissent les sources à plus fortes émissions — charbon, pétrole, gaz naturel — au profit d'un mélange diversifié qui comprend l'énergie solaire, éolienne, géothermique, la biomasse, les combustibles fossiles plus propres, le nucléaire et des options émergentes comme l'hydrogène vert. Cependant, la transition n'est pas un simple exercice de substitution : il s'agit d'une refonte en profondeur des systèmes interconnectés qui entraîne des répercussions sociales, politiques et économiques transformatrices.

Les processus industriels de transport ainsi que les systèmes de chauffage, qui étaient autrefois alimentés par combustion, sont repensés autour de l'électricité — une tendance qui s'accélère maintenant à mesure que les centres de données et l'infrastructure liée à l'intelligence artificielle ajoutent de nouvelles charges considérables à l'infrastructure du réseau déjà surchargée. Cette augmentation de la demande arrive plus rapidement que l'infrastructure de transmission et de distribution en construction pour y faire face. Cette tendance a été reconnue par le gouvernement canadien, qui vise à doubler la capacité électrique du pays d'ici 2050.

Le stockage — principalement les systèmes de batterie, mais pas exclusivement — est l'élément essentiel qui rend les énergies renouvelables intermittentes utilisables. Sans stockage adéquat, l'utilisation accrue des énergies renouvelables crée une instabilité du réseau plutôt que de résoudre le problème. Le défi du génie n'est pas seulement technologique : il est aussi économique, spatial, politique et logistique.

Les industries touchées couvrent l'ensemble des infrastructures et de l'économie canadiennes, soit la production d'électricité et les services publics, l'exploitation minière et les minéraux critiques, le transport, l'exploration et la production pétrolières, le raffinage et la pétrochimie, le GNL, la fabrication ainsi que les utilisateurs finaux de l'énergie. Ce ne sont pas des secteurs de niche. Ils sont au cœur de l'économie que les ingénieurs contribuent à faire fonctionner. Ils sont également multidisciplinaires de par leur nature — aucune branche de génie ne peut à elle seule mener la transition.

La question la plus importante à des fins de prévision n'est pas de savoir ce que deviendra précisément le paysage, mais plutôt quels sont les risques les plus importants aujourd'hui, c'est-à-dire en ce qui concerne la capacité du réseau, la capacité de la main-d'œuvre, l'état de préparation réglementaire ou le rythme auquel les normes de génie suivent l'évolution des nouvelles technologies et des nouveaux matériaux. Ce sont là les points de pression qui exigent une attention immédiate de la profession.

3. Préparer la profession

Ce que les ingénieurs doivent savoir

Voici un fait problématique : bien que la nécessité d'aborder proactivement la transition énergétique soit claire, les thèmes de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique ne sont actuellement pas traités comme un contenu de base dans la plupart des programmes de génie canadiens. Les ingénieurs qui obtiennent leur diplôme aujourd'hui peuvent terminer leurs études sans exposition officielle aux systèmes du réseau, à l'analyse des émissions pendant le cycle de vie ou aux compromis inhérents à la comparaison des sources d'énergie. Cette lacune ne se comblera pas d'elle-même.

Un point de départ utile consiste à faire la distinction entre ce que chaque ingénieur.e devrait savoir — peu importe la discipline — et ce qui constitue une compétence propre au secteur. Dans le premier cas, les connaissances à acquérir pourraient comprendre une connaissance de base de la comptabilité des GES, de la réflexion sur les systèmes énergétiques et du contexte réglementaire qui façonne les décisions de la clientèle. Dans le deuxième cas, les connaissances à acquérir ne seraient pas les mêmes pour un.e ingénieur.e en mécanique dans les sables bitumineux de l'Alberta que pour un.e ingénieur.e en électricité qui optimise la stabilité du réseau avec le stockage des batteries.

Les cadres internationaux, y compris les lignes directrices sur les compétences de l'IEA et les structures de qualités requises des diplômés utilisées pour l'agrément, constituent un point de départ pour harmoniser les attentes du Canada avec les normes mondiales. Toutefois, l'harmonisation exige que des parties intéressées

réalisent le travail de cartographie, comblent les lacunes et préconisent des changements aux programmes d'études — c'est un rôle que la profession doit prendre au sérieux.

Exercice et culture professionnelle

La transition énergétique ne remplace pas les sciences du génie fondamentales — thermodynamique, matériaux, conception des systèmes, intégrité structurelle —, elle s'applique dans de nouveaux contextes et à de nouvelles échelles. Les ingénieur.e.s qui comprennent cela se trouvent en meilleure position que ceux et celles qui voient la transition comme le problème de quelqu'un d'autre.

Les compétences émergentes qui importent le plus sont sans doute non techniques, c'est-à-dire la réflexion systémique au-delà des frontières sectorielles : l'analyse de compromis qui tient compte simultanément des dimensions économiques, sociales et environnementales; la compétence en matière de mesure (la capacité de travailler avec des données sur les GES d'un point de vue critique, non seulement de les accepter); et une réflexion sur le cycle de vie qui prolonge l'analyse au-delà du projet. Ces compétences peuvent s'acquérir, mais elles ne sont pas toutefois encore enseignées ou évaluées de façon uniforme.

Les cadres réglementaires présentent un défi parallèle. Les examens de pratique professionnelle, les exigences en matière d'éthique, les obligations de perfectionnement professionnel continu et le mandat de protection du public des organismes de réglementation du génie n'ont pas été mis à jour, pour la plupart, de façon à tenir compte de la transition énergétique comme préoccupation professionnelle. Il existe une justification raisonnable selon laquelle ils devraient l'être.

Complexité réglementaire

La structure fédérale du Canada signifie que la réglementation en matière de génie, la politique énergétique et le droit de l'environnement s'appliquent simultanément à plusieurs secteurs de compétence, une réalité qui crée une véritable complexité pour les professionnelles et professionnels qui essaient de déterminer ce qui est requis, ce qui est permis et ce qui n'est pas encore défini. L'[Optique des changements climatiques](#) est un exemple d'instrument fédéral qui façonne actuellement les décisions de conception en ingénierie; et ce ne sera pas le dernier.

La recherche des lacunes de la réglementation, c'est-à-dire les domaines dans lesquels les règles explicites ne correspondent pas aux réalités du génie de la transition, constitue en soi une contribution précieuse à laquelle la profession peut beaucoup apporter.

4. Les questions qui méritent une réflexion approfondie

Un document de prospective devrait laisser à ses lecteurs des questions plus pertinentes et non seulement des conclusions. Plusieurs d'entre elles méritent une attention réfléchie de la part des leaders du domaine du génie du Canada, qu'il s'agisse d'employeurs, de praticiens de l'industrie, d'enseignants, de représentants du gouvernement ou d'organismes de réglementation.

Comment attirer des talents vers des industries qui pourraient disparaître à long terme ? Il s'agit d'un défi lié à la main-d'œuvre et aux possibilités de carrière qui touche les ingénieur.e.s des secteurs énergétiques

conventionnels aujourd'hui. Il s'agit également d'un défi éthique, car il n'est pas honnête d'en recruter sans reconnaître les pressions structurelles auxquelles leur secteur fait face. La profession a besoin d'une façon claire de parler de la transition, qui ne débouche pas sur le fatalisme ou une fausse assurance.

Comment les ingénieur.e.s peuvent gérer la tension entre le besoin de réduire les émissions de GES et des priorités concurrentes — développement économique, emploi, sécurité énergétique et rapidité ? Il s'agit de véritables conflits, non des questions rhétoriques. Les ingénieur.e.s les rencontrent dans de vrais projets. Les cadres de déontologie de la profession ont été rédigés pour une autre époque et pourraient devoir être revus.

Existe-t-il des possibilités à la fois économiques ou d'autre nature pour inciter le public et l'industrie à s'orienter vers des sources d'énergie à faibles émissions de GES ? Quels cadres internationaux et possibilités de collaboration pourraient accélérer la transition énergétique ? Quelles sont les possibilités pour la classe des ingénieurs de mettre en œuvre des plans fédéraux et provinciaux robustes et exhaustifs pour la transition énergétique ? Ces plans doivent tenir compte des résultats négatifs et positifs pour les économies et les collectivités régionales.

À ce stade préliminaire, à quel moment les compétences de base et spécialisées divergent-elles, et qui est responsable des lacunes ? Les mécanismes existants, comme les qualités requises des diplômés en génie ou les ODD de l'ONU, pourraient-ils être mis à profit pour appuyer la transition ? La réponse exigera une coordination honnête entre les universités, les organismes de réglementation, les employeurs et les associations professionnelles — des acteurs qui ont toujours fonctionné en parallèle plutôt qu'en collaboration.

Enfin, quelle forme peut prendre une « orientation » dans un domaine qui évolue aussi rapidement ? Il faut des années pour mettre au point des normes officielles; la transition est plus rapide que cela. Les documents d'orientation provisoires, les conseils de pratique ou d'autres mécanismes plus légers qui donnent aux ingénieur.e.s quelque chose avec quoi travailler pendant que des cadres plus durables sont construits, pourraient avoir un rôle à jouer.

La transition énergétique est, dans son essence, un problème de génie. C'est à la fois le défi et l'occasion qui se présente à cette profession.

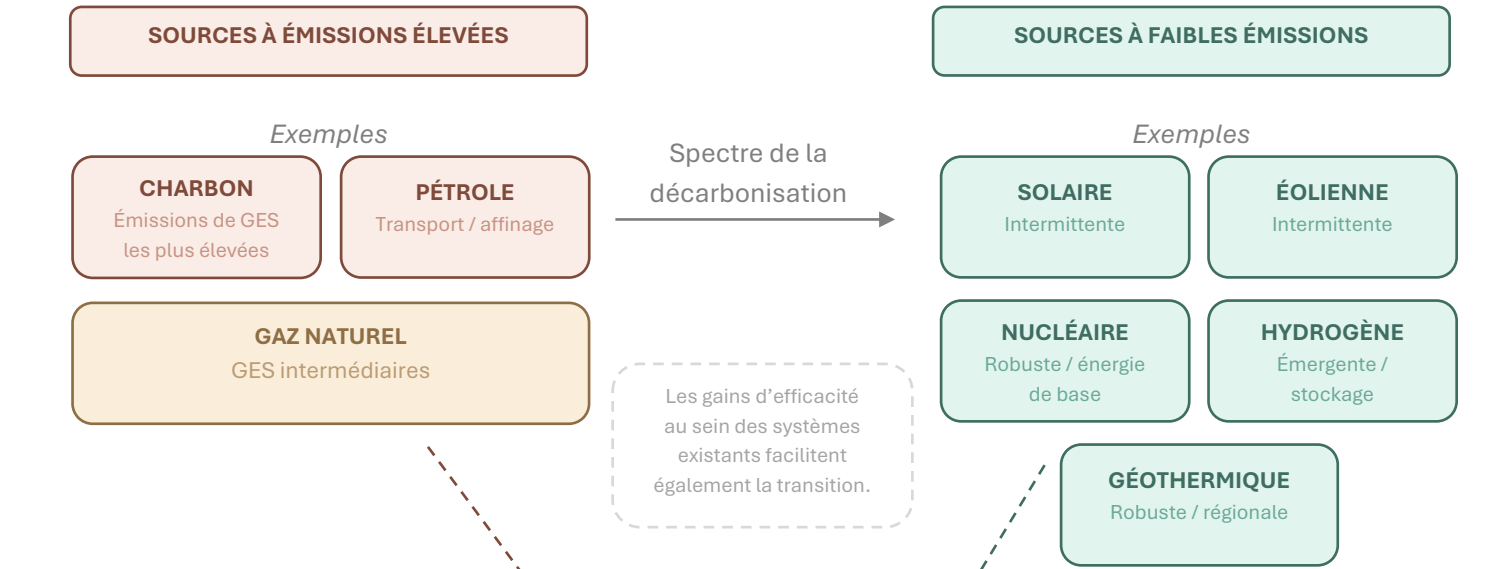
Remerciements

Ingénieurs Canada tient à remercier les membres du Comité de prospective 2025-2026 pour leurs contributions exceptionnelles et leurs idées novatrices tout au long de la rédaction du document de réflexion de cette année :

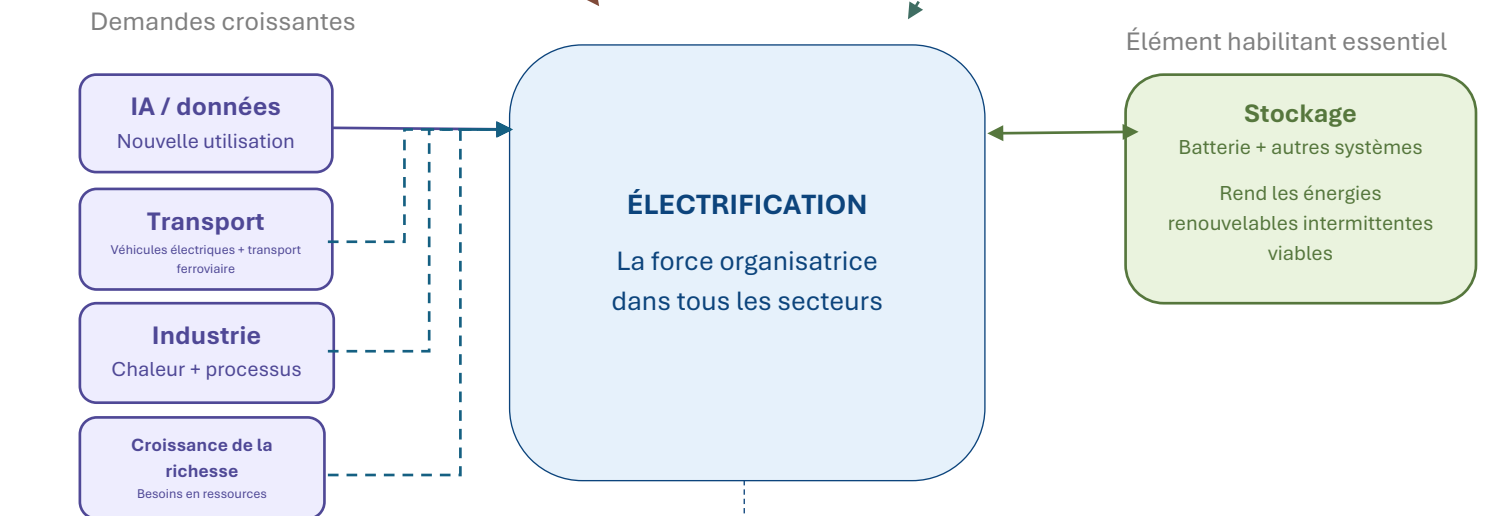
Amy Hsiao, présidente
Efrem Teklemariam
Elliott Coles
Courtney Wall
Mark Tobin
Mike Lawton

Annexe : Visualiser la transition énergétique

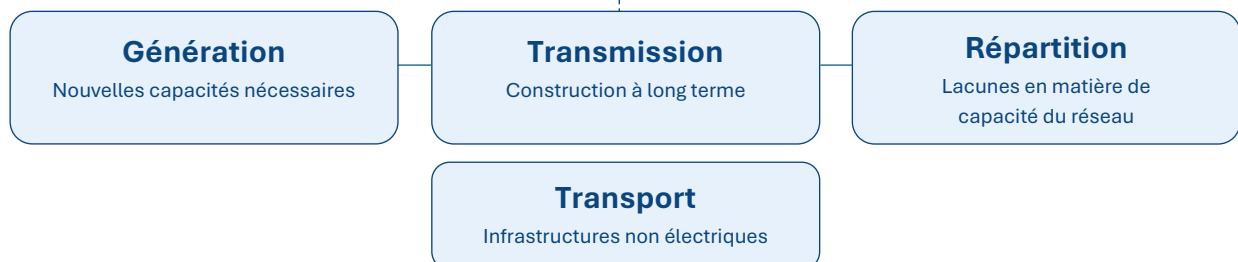
Sources d'énergie



Force centrale



Répercussion sur les infrastructures



Document de prospective du BCCAG

Soutenir la confiance envers la profession : génie, gouvernement et comment renforcer la confiance

Comité de prospective du BCCAG 2025-2026

Juillet 2026

L'objectif d'un document de prospective n'est pas de résoudre les questions qu'il soulève, mais d'établir qu'elles sont pertinentes, et que les leaders en génie jouent un rôle crucial dans leur traitement.

1. Une distinction qui mérite d'être faite

La confiance envers la profession d'ingénieur a plusieurs facettes. Il y a la confiance accumulée au fil des décennies — grâce à la compétence démontrée, aux projets qui fonctionnent et aux normes respectées sous pression —, et il y a la confiance qu'il faut rebâtir après un mauvais incident. Différents types d'interventions sont nécessaires pour assurer le maintien d'un niveau de confiance identique au fil du temps.

Le présent document porte sur le premier type. La confiance proactive se construit continuellement, grâce à la façon dont les ingénieur.e.s exercent leur profession, communiquent et s'engagent tout au long de leur carrière. Contrairement à la confiance réactive, elle relève en grande partie de la profession.

Sur le plan concret, la distinction est importante : on demande de plus en plus aux spécialistes techniques, notamment aux ingénieur.e.s, d'apporter leur contribution au-delà de la prestation technique, qu'il s'agisse de mettre au point des politiques, de prendre des décisions importantes en matière d'infrastructures ou de tenir des conversations nationales sur l'énergie, le climat, la sécurité publique et l'intelligence artificielle. Ce genre de participation exige une crédibilité qui précède l'invitation. Elle ne peut pas être créée juste avant la participation à une telle tribune.

Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation du génie ont tous un rôle à jouer pour guider la profession dans l'évolution de la dynamique des engagements des ingénieur.e.s, qui ne doivent pas se contenter de se présenter une seule fois et d'expliquer les aspects techniques. Ces changements exigent des relations de confiance durables avec les gouvernements, les collectivités et le public.

2. Lorsque la compétence ne suffit plus

Il existe une version de l'identité du génie qui traite l'excellence technique comme l'ensemble du travail : livrer un bon travail, laisser le travail parler de lui-même. Bien que cette version ait été adéquate par le passé, elle est incomplète et de plus en plus désuète. Les ingénieur.e.s n'ont pas le même niveau de représentation, par exemple, que d'autres professions aux plus hauts échelons du gouvernement fédéral (p. ex., administrateur en chef de la santé publique). Aujourd'hui, les décisions que prennent régulièrement les membres de la profession comportent des dimensions sociales, économiques et politiques qui sont uniques et distinctes des dimensions techniques. Pourquoi ne leur demande-t-on pas de participer aux discussions ?

Cela soulève une autre question qu'il vaut la peine d'examiner honnêtement : dans quelle mesure la profession se situe-t-elle actuellement en deçà des normes d'établissement de la confiance sous-entendues par ces attentes évolutives ? Il vaut la peine de distinguer deux catégories d'occasions.

La première concerne des éléments qui relèvent en grande partie de la profession — comment les compétences sont définies, comment les codes de déontologie sont rédigés et comment les compétences en matière d'engagement et de communication sont acquises et évaluées. La deuxième relève de pressions

externes : le rythme des grands projets, les intérêts divergents des parties intéressées et la volatilité politique. La profession ne peut pas contrôler ces conditions, mais elle peut offrir de meilleures réponses.

L'occasion la plus facile à saisir se trouve dans la première catégorie. Un examen des cadres de réglementation existants suggère que les compétences en communication ont tendance à être largement axées sur la rédaction et la maîtrise de la langue; les références explicites à l'engagement et à la confiance du public sont limitées dans toute la profession.

3. Renforcer la profession

Compétence et responsabilité professionnelle

Exercer dans ses domaines de compétence est l'un des comportements les plus fondamentaux qu'un.e ingénieur.e peut adopter pour établir la confiance, et aussi l'un des comportements les plus fréquemment mis à l'épreuve lorsque les projets s'accélèrent ou que les budgets se resserrent. Travailler au-delà de ses champs de compétence constitue une source importante de mesures disciplinaires et une des principales causes de l'érosion de la confiance du public. Il y a rarement des lacunes dans les règles. C'est plutôt dans la culture qui les entoure, par exemple, est-ce que les ingénieur.e.s se sentent en sécurité à la suite d'un signalement des limites ou est-ce que les entreprises prennent des mesures concrètes pour obtenir une expertise supplémentaire.

L'engagement et la communication méritent un traitement semblable, non pas comme suppléments à la compétence technique, mais comme composantes de celle-ci. Comprendre comment une décision technique touche des gens qui ne sont pas ingénieur.e.s — et veiller à ce que ces personnes puissent donner leur avis — fait partie de la bonne façon d'effectuer le travail. Une seule personne ne peut pas endosser tous les rôles : il peut être essentiel de faire appel à des spécialistes en relation avec les parties intéressées externes, à des agent.e.s de liaison culturelle et à des équipes multidisciplinaires pour un exercice efficace du génie. Les organismes nationaux, comme le BCCAG et Ingénieurs Canada de façon plus générale, ont également un rôle à jouer dans la conception des compétences émergentes et la promotion du changement du rôle public de la profession.

Fondements éthiques

La déontologie du génie a toujours été encadrée par des contraintes : ce qu'il ne faut pas faire, comment éviter les conflits d'intérêts, ce qu'il faut divulguer ou non. Dans une optique plus prospective, il faut aussi se demander comment les ingénieur.e.s peuvent devenir une source de jugement technique crédible et indépendante pour le public. Le caractère politiquement neutre de la profession est un véritable atout en matière de confiance. Ces personnes ne sont pas élues et ne recourent pas au lobbying pour obtenir un poste. Cette réputation mérite d'être protégée de façon délibérée, et non seulement par défaut.

La question de savoir si la confiance et l'engagement justifient un traitement plus explicite dans les codes de déontologie et les attentes réglementaires est ouverte. Les cadres actuels ont été conçus pour un contexte différent.

Mobilisation et communication

La mobilisation ne consiste pas à mener des consultations après que les décisions sont prises. La présentation des constatations techniques dans un format accessible uniquement aux auditoires techniques n'est pas de la communication. Les deux approches sont courantes, et toutes deux érodent la confiance — parfois plus que le silence.

La mobilisation qui renforce la confiance est précoce, elle est maintenue au fil du temps et offre un potentiel réel d'influer sur les résultats. Elle va à la rencontre des auditoires là où ils se trouvent, en écrivant et en parlant au nom des entités bénéficiaires plutôt que prestataires. Il existe aussi une dimension sous-reconnue du travail, à savoir que le fait de demander aux collectivités et aux titulaires de droits de participer aux processus de mobilisation exige d'y consacrer un temps réel et de déployer des efforts. Lorsque la profession ne tient pas compte de ce coût, c'est-à-dire de la façon dont les processus sont planifiés, de leur durée et des efforts demandés, la confiance est minée, peu importe l'intention.

Lorsque les personnes se sentent réellement entendues — et non pas gérées —, elles sont plus susceptibles de faire confiance au processus et à la profession qui le sous-tend.

Formation et développement professionnel

Le continuum de confiance commence avant l'obtention du permis d'exercice. Si la mobilisation, la communication et la déontologie sont présentées comme des compétences professionnelles sérieuses seulement après le début de l'exercice, la profession doit rattraper un retard qu'elle cumule dès le début. Il existe des arguments raisonnables pour traiter la consultation et la mobilisation communautaires comme des domaines de compétence officiels, évalués aux côtés des compétences techniques, et de ne pas les considérer comme découlant de ces compétences techniques. La question de savoir si ces compétences sont actuellement enseignées et évaluées avec la même rigueur que les autres exigences professionnelles mérite d'être examinée. Une approche proactive et exhaustive de l'enseignement, y compris une révision des qualités requises des diplômés, peut contribuer à faire en sorte que la profession ne soit plus simplement réactive en aval.

4. Les questions qui méritent une réflexion approfondie

Un document de prospective devrait laisser à son lectorat des questions plus pertinentes et non des conclusions arrêtées. Plusieurs d'entre elles semblent particulièrement importantes pour les leaders du domaine du génie, que l'on trouve dans des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement, parmi les employeurs ou des organismes nationaux.

Où, plus précisément, les compétences liées à la confiance sont-elles déjà intégrées dans la réglementation — et quelles sont les lacunes ? La réponse passe par un examen attentif de ce que disent réellement les cadres actuels, et non pas de ce qu'ils laissent entendre. Certains organismes de réglementation sont peut-

être plus avancés que d'autres. Cartographier les variations constitue un moyen d'amorcer une telle approche.

La mobilisation devrait-elle être intégrée plus explicitement dans les exigences de formation et les attentes en matière de permis ? Dans l'affirmative, comment ces exigences seraient-elles mises en pratique — et qui est responsable de la mise en œuvre ? Il vaut mieux régler ces questions de conception à l'aide de détails pratiques précis plutôt que des aspirations.

Les lignes directrices sur l'exercice ou un cadre de pratiques exemplaires en matière de mobilisation ont-ils un rôle à jouer ? Il ne s'agirait pas d'une norme prescriptive, mais d'un point de départ fondé sur des principes — quelque chose qui donne aux professionnelles et professionnels une terminologie commune et une orientation lorsque la bonne voie n'est pas évidente.

Comment la profession pourrait-elle mesurer le renforcement de la confiance ? L'absence de critique publique n'est pas synonyme de confiance du public. La mise au point même d'une approche commune provisoire de la mesure de la confiance et de l'efficacité de la mobilisation serait un pas important vers le traitement de ces éléments comme des résultats professionnels plutôt que des valeurs idéalistes.

La crédibilité de la profession d'ingénieur auprès des gouvernements et du public n'est pas une chose qui peut être fabriquée dans le cadre d'une campagne ou déclarée dans une politique. Elle se construit, lentement et naturellement, grâce à des milliers de décisions individuelles sur la façon d'exercer, de communiquer et de se présenter dans les collectivités où travaillent les ingénieur.e.s. Une question peut amorcer le changement : quelles mesures puis-je prendre pour contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation dont une profession digne de confiance a besoin ?

Remerciements

Ingénieurs Canada tient à remercier les membres du Comité de prospective 2025-2026 pour leurs contributions exceptionnelles et leurs idées novatrices tout au long de la rédaction du document de réflexion de cette année :

Amy Hsiao, présidente
Efrem Teklemariam
Elliott Coles
Courtney Wall
Mark Tobin
Mike Lawton

NOTE DE BREFFAGE : Pour approbation

Version finale du Guide à l'intention des organismes de réglementation sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies transformatrices		4.4a
Objet :	Approuver la version finale du nouveau Guide à l'intention des organismes de réglementation sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies transformatrices	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (RC) Diminution de la collaboration nationale (RC) Satisfaction des clients (RO)	
Motion(s) à examiner :	QUE le nouveau Guide à l'intention des organismes de réglementation sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies transformatrices soit approuvé aux fins de publication dans la zone Membres du site Web.	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles	
Présenté par :	Sam Inchasi, président, BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Les progrès rapides des technologies transformatrices, telles que l'intelligence artificielle (IA), ont fait émerger d'importants défis éthiques pour les ingénieurs. Ces technologies devancent souvent les cadres réglementaires, créant ainsi des lacunes dans les orientations relatives à leur développement et à leur utilisation sécuritaires et éthiques. Les ingénieurs demeurent responsables de la gestion des risques émergents pour la sécurité publique, mais les lois et codes de déontologie existants ne permettent pas toujours de répondre adéquatement aux défis uniques posés par les technologies transformatrices.
- En 2024, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) a été chargé par le conseil d'Ingénieurs Canada d'élaborer, en collaboration avec les organismes de réglementation, un guide flexible fondé sur des principes afin d'équiper les ingénieurs d'outils leur permettant de faire face à ces défis.
- Il convient de noter que le titre de ce guide a été modifié, passant de « technologies d'avant-garde » à « technologies transformatrices » par suite des commentaires émanant de la consultation menée auprès des organismes de réglementation.

Action ou recommandation proposée

QUE le nouveau Guide à l'intention des organismes de réglementation sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies transformatrices soit approuvé aux fins de publication dans la zone Membres du site Web.

Autres options envisagées

- Le BCCAG s'est demandé s'il n'était pas préférable que ce guide prenne la forme d'un document destiné au grand public, mais a rejeté cette idée en raison des risques potentiels liés à une adoption inégale par les organismes de réglementation.

Risques

- Bien que les documents du BCCAG destinés au grand public soient présentés comme des lignes directrices non contraignantes à l'intention des praticiens, certaines affaires judiciaires ont vu ces documents traités comme une norme nationale de fait, outrepassant ainsi l'autorité législative et légitime des organismes de réglementation. Étant donné que le maintien de relations solides avec les organismes de réglementation est essentiel au succès à long terme du BCCAG et d'Ingénieurs Canada, tout risque pour ces organismes est soigneusement pris en compte au cours de l'élaboration du document.
 - o Une analyse juridique réalisée en 2025 concernant le maintien de lignes directrices publiques nationales a conclu que les lignes directrices « souhaitables » (c'est-à-dire destinées à soutenir les bonnes pratiques plutôt qu'à définir une norme) ne présentent pas de risque juridique significatif.
 - o Toutefois, ces lignes directrices sont présentées comme étant réservées aux organismes de réglementation, de sorte que ceux-ci conservent le pouvoir absolu de les adapter comme ils le jugent approprié dans le contexte juridique qui leur est propre.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière directe n'a été identifiée.

Avantages

- **Approche tournée vers l'avenir** : Une approche fondée sur des principes permet de garantir que les ingénieurs seront prêts à s'adapter aux risques technologiques émergents et à mieux protéger le public.
- **Confiance renforcée** : Des orientations éthiques claires renforcent la confiance du public envers la profession.
- **Pratiques harmonisées** : La collaboration entre les organismes canadiens de réglementation du génie autour de lignes directrices nationales favorise une compréhension cohérente des pratiques éthiques relatives aux technologies transformatrices.
- **Développement professionnel** : Des orientations sur le développement efficace des compétences et les considérations interdisciplinaires renforcent la capacité de la profession à relever des défis complexes.

Consultations

- Une analyse contextuelle et un atelier réunissant des organismes de réglementation, des membres du BCCAG et des responsables de la réglementation, menés en septembre 2024, ont éclairé la structure du guide. Les sujets abordés ont également fait l'objet de discussions avec le conseil de PEGNL et le Groupe national des responsables de l'exercice.
- L'ébauche d'orientation générale a été soumise pour consultation aux organismes de réglementation de février à avril 2025. Sept (7) organismes de réglementation ont répondu à la consultation (OIQ, ENS, PEGNL, APEGA, APEGS, EGBC, PEO) et fourni un total de 22 commentaires. Ces commentaires étaient généralement positifs, et toutes les recommandations ont été incorporées dans le document présenté.
- Lors de la réunion de juillet 2025 du BCCAG, la version définitive de l'orientation générale a été approuvée et a servi à éclairer l'élaboration du guide.

- Une ébauche du guide a été rédigée après l'approbation de l'orientation générale et soumise à la consultation des organismes de réglementation d'octobre à décembre 2025. Les commentaires formulés par de multiples organismes portaient sur plusieurs thèmes : clarifier le champ d'application et le public cible, établir une distinction entre l'utilisation et le développement des technologies transformatrices, préciser la définition des technologies transformatrices, mettre davantage l'accent sur la responsabilité professionnelle et la sécurité publique, s'orienter vers une approche davantage fondée sur des principes, et améliorer l'applicabilité pratique.
- Des révisions itératives menées entre fin 2025 et début 2026, y compris une évaluation réalisée par un cabinet-conseil externe spécialisé dans la sécurité de l'ingénierie, ont permis d'affiner le champ d'application du document et d'en améliorer la clarté et la facilité d'utilisation, répondant ainsi aux préoccupations des organismes de réglementation concernant l'étendue du document et la distinction entre « utilisation » et « développement ».
- Un groupe de travail spécialisé, composé d'experts du secteur, a été constitué en 2026 afin d'apporter son soutien aux révisions finales, dans le but de garantir que ces lignes directrices soient pratiques, claires et reflètent un large éventail de points de vue. Parmi les membres de ce groupe figuraient plusieurs doyens, anciens et actuels, de facultés de génie électrique et informatique, ainsi qu'un professeur de génie spécialisé dans les relations entre le génie et la société et ayant collaboré avec les Nations Unies.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- La version finale du guide à l'intention des organismes de réglementation sera publiée dans la zone Membres du site Web.

Annexe

- **Annexe 1** : Guide à l'intention des organismes de réglementation sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies transformatrices (distribué séparément)

NOTE DE BREFFAGE : Pour approbation

Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation		4.4b
Objet :	Recommander que le Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences (EBC) à l'intention des organismes de réglementation soit archivé.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (RC) Réputation ternie (RC)	
Motion(s) à examiner :	QUE le Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences (EBC) à l'intention des organismes de réglementation soit archivé.	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Sam Inchasi, président, BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- En 2025, le personnel affecté aux Compétences professionnelles a élaboré plusieurs guides rapides pour les responsables de la validation de l'évaluation sur la base des compétences (EBC), dans le but d'améliorer la qualité et la cohérence des évaluations à l'aide de l'EBC. Les commentaires du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) font état de difficultés persistantes en ce qui concerne l'EBC, notamment la variabilité de la qualité dans l'application et l'interprétation des compétences, ce qui suggère la nécessité d'orientations supplémentaires.
- En même temps, les organismes de réglementation ont demandé une révision du guide, qui devait être effectuée en 2026. Ce travail appuie l'Objectif fondamental 3 d'Ingénieurs Canada : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada
- Ce guide décrit les modalités d'évaluation de l'expérience de travail en génie aux fins de l'obtention d'un permis d'exercice, selon une approche fondée sur l'EBC, et fournit un cadre structuré et basé sur des données probantes pour évaluer les compétences, le jugement professionnel et la pratique éthique des candidats, conformément aux exigences législatives des organismes de réglementation.
- La plupart des organismes de réglementation ont adopté, ou sont en voie d'adopter, les Compétences requises en milieu de travail canadien en remplacement de l'exigence d'une année d'expérience de travail au Canada, de sorte qu'un document d'orientation particulier n'est plus nécessaire.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve l'archivage du Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences.

Autres options envisagées

- Procéder à une mise à jour ciblée du guide afin de tenir compte des pratiques réglementaires actuelles et/ou le recadrer pour y inclure des outils et des ressources plus pratiques.
- Reporter la révision jusqu'à ce que les travaux connexes sur le cadre de l'EBC soient davantage avancés ou achevés.

Risques

- L'archivage du guide ne résout pas les défis connus soulevés par les organismes de réglementation, notamment la variabilité de la qualité dans l'application et l'interprétation des compétences, et pourrait donner l'impression qu'il existe des lacunes dans les orientations relatives à l'EBC. Toutefois, entreprendre une révision alors que des travaux distincts, mais connexes sont menés par plusieurs organismes de réglementation (par exemple, CBA 2.0) et par le personnel d'Ingénieurs du Canada (par exemple, « Parcours vers l'ingénierie ») pourrait entraîner un chevauchement des efforts et/ou des contradictions dans les recommandations et les conclusions.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'a été identifiée.

Avantages

- L'archivage de ce guide permet de réduire le risque de décalage ou de redondance avec les travaux menés en parallèle sur l'EBC et les systèmes connexes. Le guide risque en effet de devenir rapidement obsolète si des modifications plus générales du cadre entraînent des changements significatifs au niveau des compétences ou des approches d'évaluation.
- L'archivage de ce guide reflète également la tendance actuelle des organismes de réglementation à privilégier des outils opérationnels plus pratiques, ce qui réduit le risque de maintenir une ressource dont la valeur ajoutée est limitée.

Consultations

- En février 2026, le document a été présenté au Comité sur la question de l'admission pour amorcer la révision et en déterminer la portée et l'approche.
- Les premiers commentaires ont mis en évidence la nécessité :
 - o de recadrer le guide afin de refléter le fait que l'EBC constitue désormais un cadre bien établi ;
 - o de clarifier davantage les rôles et les responsabilités ;
 - o de régler les problèmes persistants liés à la variabilité dans l'application et l'interprétation des compétences.
- Au fur et à mesure de l'avancement de la révision, l'attention est passée des mises à jour potentielles du contenu à une réflexion plus large sur la pertinence continue du guide dans le contexte réglementaire actuel.

- En juin 2026, le Comité sur la question de l'admission s'est réuni pour examiner le guide et, constatant sa pertinence réduite et un chevauchement potentiel avec les travaux en cours sur l'EBC, a approuvé de recommander au BCCAG de l'archiver.

Prochaines étapes

- Le Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'EBC à l'intention des organismes de réglementation sera archivé.

Annexe

- **Annexe 1 :** Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation (2020). (distribué séparément)

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Ébauche du budget 2027 et cotisation par personne pour 2029		4.5
Objet :	Présenter au conseil l'ébauche de budget 2027 et la recommandation concernant la cotisation par personne pour 2029 pour information et discussion.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances en veillant à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les valeurs de l'organisme et oriente la prise de décisions.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité financière (risque opérationnel) Viabilité financière à long terme (risque stratégique)	
Préparé par :	Derek Menard, dirigeant principal des finances	
Présenté par :	Jitendra Paliwal, président du Comité FAGR	

Contexte

- En décembre, le conseil est chargé de ce qui suit :
 - o approuver le budget 2027 d'Ingénieurs Canada ;
 - o recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur à compter de janvier 2029 (conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#)).
- Le budget et la cotisation par personne sont présentés avant que ces décisions ne soient prises, afin que le conseil puisse tenir compte des éléments suivants :
 - o la façon dont le budget s'aligne sur les priorités et le plan stratégique d'Ingénieurs Canada ;
 - o s'il existe des éléments du budget qui ne sont pas clairs ou qui suscitent des préoccupations ;
 - o si les membres sont susceptibles d'approuver la cotisation par personne proposée pour 2029 ;
 - o si des révisions doivent être apportées au budget final.
- Le personnel prépare le budget en tenant compte des éléments suivants :
 - o Le [Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada](#)
 - o Les [dix objectifs fondamentaux](#) d'Ingénieurs Canada
 - o Les améliorations nécessaires aux outils, à la technologie et à l'infrastructure.
 - o Les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire approuvées par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) lors de sa réunion du 15 juin 2026.
- L'ébauche de budget et le montant proposé pour la cotisation par personne sont présentés avec des projections triennales des revenus et des dépenses, ainsi que des soldes des réserves. Les objectifs en matière de réserves sont définis dans la [politique 7.12 du conseil, Actifs nets](#).
- En 2024, Professional Engineers Ontario (PEO) s'est prévalu de 2 millions \$ par année en fonds d'affinité qui étaient versés auparavant aux réserves non affectées d'Ingénieurs Canada. Ces ressources ont permis de financer de manière significative des projets inscrits

dans le Plan stratégique 2022-2024 et ont donné lieu à d'importants déficits budgétaires d'exploitation.

- Sans la contribution des 2 millions \$ supplémentaires aux réserves non affectées, Ingénieurs Canada :
 - o a commencé à réduire ses dépenses d'exploitation de 768 000 \$ (soit, 6,2 %) en 2024 et 2025 dans le but d'atteindre un budget d'exploitation équilibré en 2026 ;
 - o a prévu que les dépenses liées au Plan stratégique 2025-2029 se situeraient entre 1 et 1,5 million \$ par an, lesquelles seront financées en partie à partir des réserves non affectées.

Rapport de situation

Ébauche de budget

- Les membres du personnel ont rédigé et joint l'ébauche de budget 2027 pour examen par le Comité FAGR.
- Tel que décrit dans les annexes, le budget de 2027 prévoit 13,1 millions \$ de revenus et 13,4 millions \$ de dépenses :
 - o Les revenus devraient augmenter de 537 715 \$ (soit 4,3 %) comparativement au budget de 2026.
 - o Les dépenses d'exploitation sont prévues à 12,2 millions \$, soit une augmentation de 3,5 % ou 412 825 \$ par rapport à 2026.
 - o Des dépenses totalisant 1 162 841 \$ se rapportent à la réalisation des orientations du plan stratégique, qui seront partiellement financées à partir des fonds de réserve non affectés.
 - o Le budget proposé pour 2027 est un budget déficitaire de 289 897 \$.
- Sur la base des revenus prévus et des soldes des réserves non affectées, il est proposé que le conseil recommande aux membres d'augmenter la cotisation par personne pour 2029 à 13 \$ par inscrit (voir le tableau 6 de l'annexe 1).

Examen du Comité FAGR

- Le Comité FAGR a eu une discussion approfondie sur tous les aspects du budget et le montant proposé pour la cotisation par personne (scénario n° 1) présentés par le personnel. Dans l'ensemble, le comité était en faveur de la recommandation présentée et a salué les efforts déployés pour revenir à un budget global équilibré d'ici 2030.

Prochaines étapes

- Le personnel mettra à jour l'ébauche de budget pour 2027 en fonction des commentaires du conseil.
- Le comité FAGR examinera le budget final avant sa présentation au conseil pour approbation.

Annexes

- **Annexe 1** : Ébauche de budget 2027 d'Ingénieurs Canada
- **Annexe 2** : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles 2027

Annexe 1 : Ébauche de budget 2027 d'Ingénieurs Canada

Le présent budget a été rédigé aux fins de discussion par le conseil d'Ingénieurs Canada lors de sa réunion du 8 octobre 2026.

Résumé

Sauf indication contraire, l'ébauche de budget respecte les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire approuvées par le Comité FAGR lors de sa réunion du 15 juin 2026.

- Le budget 2027 prévoit 13,1 millions \$ de revenus et 13,4 millions \$ de dépenses liées aux opérations et à la mise en œuvre des orientations du plan stratégique.
- Les dépenses en immobilisations pour 2027 sont estimées à 55 000 \$.
- Voici les orientations stratégiques du Plan stratégique 2025-2029 :
 - Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation (également connue sous le nom de Réaliser l'AAG)
 - Réaliser notre rôle dans la durabilité
 - Réaliser une fédération plus forte
 - Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs
 - Réaliser une profession inclusive
- Les dépenses liées aux orientations stratégiques sont prévues à 1 162 841 \$ en 2027, qui seront financées partiellement à partir des fonds de réserve non affectés.
- Globalement, le budget proposé pour 2027 est un budget déficitaire de 289 897 \$. Si l'on exclut les projets stratégiques, le budget d'exploitation présente un excédent de 872 944 \$.
- Les réserves non affectées prévues à la fin de 2027 sont de 5,2 millions \$.
- Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres de fixer la cotisation par personne pour 2029 à 13 \$ par inscrit, ce qui représente une augmentation de 1 \$ par rapport à 2028.

Une ventilation détaillée des dépenses et des revenus est présentée dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles, ci-jointes en tant qu'annexe 2.

Notes sur les dépenses

Les dépenses comportent deux (2) éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux orientations stratégiques. Les dépenses d'exploitation pour 2027 s'établissent à 12,2 millions \$, soit une augmentation de 3,5 % (412 825 \$) par rapport à 2026, où elles étaient de 11,8 millions \$.

Le Comité FAGR a approuvé les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire pour 2027, qui prévoyaient une augmentation des dépenses opérationnelles de 400 000 \$.

Notes sur les revenus

Les revenus devraient augmenter de 537 715 \$, soit de 4,3 % comparativement au budget 2026. Cet écart positif s'explique principalement par l'augmentation de 1 \$ de la cotisation par personne versée par les organismes de réglementation, ainsi que par une hausse des revenus provenant du programme national (affinitaire) de TD Assurance. Une ventilation détaillée des revenus est présentée dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

Notes sur les estimations et hypothèses

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans la rédaction du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.
- Les revenus du programme d'assurance national (affinitaire) de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD Assurance. Ces estimations ont été mises à disposition en juillet, après l'approbation des hypothèses budgétaires.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - o 48 équivalents temps plein (ETP), ce qui représente une augmentation d'un ETP par rapport à 2026.
 - o Des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de 2,4 % pour ajustement au coût de la vie. L'augmentation de 2,4 % de l'IPC est conforme au taux de l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en avril 2026.
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

Budget 2027

Le budget 2027 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux [dix objectifs fondamentaux](#) et aux orientations stratégiques définis dans le [Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans l'annexe 2 : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles.

Tableau 1 – Budget 2027

Catégorie	Budget de 2027	Budget de 2026	Budget de 2027 par rapport au budget de 2026 en \$	Budget de 2027 par rapport au budget de 2026 en %	Notes
Revenus :					
Revenus - Cotisations annuelles	3 695 583	3 320 979	374 604	11 %	1
Revenus - Investissements	520 000	518 681	1 319	0 %	
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	8 867 866	8 636 075	231 792	3 %	2
Revenus - DEI et Rayonnement	-	70 000	(70 000)	-100 %	3
Total des revenus :	13 083 449	12 545 734	537 715	4 %	
Dépenses d'exploitation :					
Agrément	431 750	344 722	(87 028)	-25 %	4
Facilitation de relations de travail	332 730	338 710	5 980	2 %	
Services et outils	137 150	149 150	12 000	8 %	
Programmes nationaux	948 050	883 050	(65 000)	-7 %	5
Représentations auprès du gouvernement fédéral	63 418	63 500	82	0 %	
Recherches et changements réglementaires	4 177	4 095	(82)	-2 %	
Mobilité internationale	184 951	129 202	(55 750)	-43 %	6
Promotion et rayonnement	348 625	332 750	(15 875)	-5 %	
Diversité et inclusion	84 000	84 000	-	0 %	
Protection des marques officielles	216 100	170 000	(46 100)	-27 %	7
Services de secrétariat	963 808	980 283	16 475	2 %	
Services intégrés	8 495 746	8 318 219	(177 527)	-2 %	8
Total des dépenses d'exploitation	12 210 505	11 797 681	(412 825)	-3,5 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	872 944	748 054	124 890		
Dépenses relatives aux projets :					
Plan stratégique 2025-2029					
Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	651 385	609 523	(41 862)	-7 %	
Réaliser notre rôle dans la durabilité	73 000	60 000	(13 000)	-22 %	
Réaliser une fédération plus forte	72 000	52 750	(19 250)	-36 %	
Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	265 625	307 807	42 182	14 %	
Réaliser une profession inclusive	100 832	309 554	208 723	67 %	9

Total des dépenses relatives aux projets	1 162 841	1 339 634	176 793	13 %	
Excédent/(Déficit)	(289 897)	(591 580)	301 683	-51 %	

Notes sur les écarts entre le budget 2027 et le budget 2026

1. L'augmentation de 374 604 \$ s'explique principalement par la hausse de la cotisation par personne, qui passera de 10 \$ en 2026 à 11 \$ en 2027.
2. L'augmentation de 231 792 \$ est principalement due au programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance et au Programme d'assurance responsabilité professionnelle. TD prévoit une augmentation de 3,3 % des frais de parrainage par rapport à 2026, et le programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire est de type « entrées-sorties », les dépenses correspondantes étant incluses dans les dépenses d'exploitation des programmes nationaux.
3. Les revenus sont prévus à 0 \$ en 2027, car il n'y aura pas de conférence 30 en 30 cette année-là.
4. L'augmentation de 87 028 \$ est principalement due au fait qu'un plus grand nombre de programmes feront l'objet d'une visite en 2027 (22 visites couvrant 79 programmes), comparativement à 2026 (14 visites couvrant 57 programmes), ce qui entraîne une augmentation des frais de déplacement des bénévoles.
5. L'augmentation de 65 000 \$ est due à l'accroissement du nombre de membres participant au Programme d'assurance responsabilité secondaire. Il s'agit d'un revenu du type « entrées-sorties » qui est compensé par une augmentation des revenus du programme national.
6. L'augmentation de 55 750 \$ est principalement due à la visite périodique requise dans le cadre de l'Accord de Washington, qui aura lieu en 2027.
7. L'augmentation de 46 100 \$ découle d'un nombre plus élevé prévu de dossiers d'oppositions à des marques de commerce de marques et d'une hausse des frais gouvernementaux associés à ces oppositions.
8. L'augmentation de 177 527 \$ est principalement attribuable à des hausses salariales résultant d'une combinaison de révisions des échelles salariales ou d'augmentations de l'IPC de 2,4 %, qui seront compensées par des économies de 105 000 \$ en raison du nouveau bail de bureau qui est entré en vigueur en juillet 2026.
9. La diminution de 208 723 \$ provient des coûts de personnel liés au transfert d'un ETP vers le budget opérationnel des Services intégrés en 2027, conjuguée à la suppression du financement de 70 000 \$ pour le parrainage de la conférence 30 en 30, puisque cette conférence n'est pas prévue en 2027.

Budget 2027 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Le tableau suivant est présenté à des fins d'analyse. Il comprend les dépenses par objectif fondamental proposées pour 2027, incluant les coûts de projets et les coûts des salaires et des avantages du personnel (composante RH), tel qu'indiqué dans le budget des Services intégrés.

Tableau 2 – Budget 2027 avec affectations pour les RH

Catégorie	Dépenses	Composante RH	Total	Affectation	Notes
OF 1 - Agrément	1 083 135	953 959	2 037 094	16 %	1
OF 2 - Facilitation des relations de travail	332 730	146 380	479 110	4 %	
OF 3 - Services et outils	137 150	183 032	320 182	3 %	
OF 4 – Programmes nationaux	173 050	454 870	627 920	5 %	2
OF 5 – Représentations auprès du gouvernement fédéral	63 418	183 390	246 807	2 %	
OF 6 - Recherches	4 177	67 346	71 523	1 %	
OF 7 – Mobilité internationale	184 951	493 807	678 759	5 %	
OF 8 - Promotion de la profession	614 250	422 259	1 036 509	8 %	
OF 9 – Diversité et inclusion	184 831	386 934	571 765	5 %	
OF 10 - Protection des marques officielles	216 100	57 138	273 238	2 %	
Services de secrétariat	1 108 808	1 386 515	2 495 324	20 %	
Services intégrés	1 513 513	2 246 604	3 760 117	30 %	
Total :	5 616 114	6 982 232	12 598 346	100 %	

Notes

- 1 Comprend les activités d'agrément et l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation.
- 2 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes du Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire de 775 000 \$.

Budget d'immobilisations 2027

Tableau 3 – Budget d'immobilisations

Type d'actif	Budget de 2027	Budget de 2026
Améliorations locatives et mobilier et équipement de bureau	20 000 \$	510 000 \$
Matériel informatique	35 000 \$	58 950 \$
Total :	55 000 \$	568 950 \$

En 2027, 35 000 \$ du budget d'immobilisations seront utilisés pour renouveler le matériel informatique, sur la base de notre cycle de renouvellement de quatre ans. En outre, des coûts d'améliorations locatives et des coûts de mobilier et d'équipement de bureau de 20 000 \$ seront affectés au remplacement du mobilier et dans l'entretien des installations générales.

État des réserves

La politique du conseil 7.12, *Actifs nets*, permet à Ingénieurs Canada de maintenir des niveaux d’actifs nets adéquats et est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables. Les niveaux cibles des actifs nets du conseil pour les réserves affectées sont de 1,5 million \$ pour les frais juridiques, de 2 millions \$ pour les priorités stratégiques et de 5,4 millions de dollars pour les imprévus. Le niveau cible des réserves non affectées n’est pas inférieur à 1 million \$.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Réserves non affectées	Total	Notes
2026	Solde d’ouverture en 2026	1 500 000	2 000 000	2 500 000	145 331	8 743 489	14 888 820	1
	Ajouts d’immobilisations				568 950	(568 950)		
	Amortissement des immobilisations				(177 832)	177 832		
	Amortissement des améliorations locatives				43 727	(43 727)		
	Transfert dans le fonds général pour imprévus			2 900 000		(2 900 000)		2
	Excédent/(Déficit) prévu en 2026					(11 266)		
	Solde de fermeture prévu en 2026	1 500 000	2 000 000	5 400 000	580 176	5 397 377	14 877 554	
2027	Ajouts d’immobilisations				55 000	(55 000)		
	Amortissement des immobilisations				(156 986)	156 986		
	Amortissement des améliorations locatives				43 500	(43 500)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2027					(289 897)		
	Solde de fermeture prévu en 2027	1 500 000	2 000 000	5 400 000	521 690	5 165 966	14 587 657	
2028	Ajouts d’immobilisations				75 000	(75 000)		
	Amortissement des immobilisations				(150 000)	150 000		
	Amortissement des améliorations locatives				43 500	(43 500)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2028					(227 164)		
	Solde de fermeture prévu en 2028	1 500 000	2 000 000	5 400 000	490 190	4 970 302	14 360 492	
2029	Ajouts d’immobilisations				75 000	(75 000)		
	Amortissement des immobilisations				(150 000)	150 000		
	Amortissement des améliorations locatives				43 500	(43 500)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2029					(99 644)		
	Solde de fermeture prévu en 2029	1 500 000	2 000 000	5 400 000	458 690	4 902 157	14 260 848	3

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2025

Note 2 - Transfert basé sur la politique révisée du conseil – 7.12 Actifs nets

Note 3 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d’information

Le déficit prévu de 99 644 \$ en 2028 suppose une cotisation par personne de 13 \$ en 2029, établie par les membres en mai 2027.

Prévisions triennales : 2027 - 2029

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2027-2029.

Tableau 5 – Prévisions triennales (en milliers)

Catégorie	2027	2028	2029	Notes
Revenus :				
Revenus - Cotisations annuelles	3 696	4 049	4 418	1
Revenus - Investissements	520	512	504	
Revenus – Programmes nationaux	8 868	9 022	9 189	2
Revenus - DEI et Rayonnement	-	-	-	
Total des revenus :	13 083	13 583	14 111	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	432	432	432	
Facilitation de relations de travail	333	333	333	
Services et outils	137	137	137	
Programmes nationaux	948	948	948	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	63	63	63	
Recherches et changements réglementaires	4	4	4	
Mobilité internationale	185	185	185	
Promotion et rayonnement	349	349	349	
Diversité et inclusion	84	84	84	
Protection des marques officielles	216	216	216	
Services de secrétariat	964	914	914	3
Services intégrés	8 496	8 496	8 496	
Augmentation des dépenses d'exploitation par rapport à 2026	-	350	700	
Total des dépenses d'exploitation	12 211	12 511	12 911	
Pourcentage de l'augmentation des dépenses d'exploitation		3 %	3 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	873	1 073	1 250	
Dépenses relatives aux projets :				
Plan stratégique 2025-2029				
Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	651	-	-	
Réaliser notre rôle dans la durabilité	73	-	-	
Réaliser une fédération plus forte	72	-	-	
Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	266	-	-	
Réaliser une profession inclusive	101	-	-	
	1 163	1 300	1 350	4
Total des dépenses relatives aux projets	1 163	1 300	1 350	
Excédent/(Déficit)	(290)	(227)	(100)	

Notes sur les prévisions

1. Les revenus tirés des cotisations annuelles sont calculés sur la base d'une cotisation par personne de 11 \$ en 2027, qui passera à 12 \$ en 2028 et à 13 \$ en 2029. Le nombre total de membres devrait diminuer de 0,4 % en 2028 et augmenter de 0,7 % en 2029.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 2 % et de 2,1 % en 2028 et 2029 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada.
3. Les coûts des services de secrétariat ont diminué de 50 000 \$ en 2028 et 2029 pour tenir compte des coûts de déplacement variables plus bas associés à la réduction prévue de la taille du conseil.
4. Ces budgets sont basés sur la planification actuelle pour les priorités stratégiques (2025-2029) et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets. Les montants de 1 300 000 \$ et de 1 350 000 \$ prévus pour 2028 et 2029 respectivement sont des montants fictifs utilisés à des fins de modélisation financière et seront révisés à mesure que les plans des projets progresseront.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2027 à 2029.

Lors de la préparation de la projection des dépenses d'exploitation et dans le but de revenir à un budget d'exploitation équilibré, une augmentation de 3 % a été supposée en 2027 et 2028.

Cotisation par personne proposée pour 2029

Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#) d'Ingénieurs Canada, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2029. Les prévisions pour les réserves non affectées pour 2030 et 2031 sont également présentées, à la demande des organismes de réglementation. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations par personne sont basés sur les estimations des organismes de réglementation quant à leur nombre de membres jusqu'en 2029, puis augmentent de 2 % en 2030 et 2031.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
3. Les dépenses d'exploitation augmenteront de 2,5 % à 2,8 % entre 2028 et 2031.
4. De 2029 à 2031, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques augmenteront de 50 000 \$ par an.

Tableau 6 – Soldes prévus des réserves non affectées

Les tableaux suivants présentent, sur la base des hypothèses ci-dessus, l'état sommaire des produits et des charges et les soldes prévus des réserves non affectées par année.

Le scénario 1 suppose une cotisation par personne de 13 \$ en 2029, de 13,50 \$ en 2030 et de 14 \$ en 2031.

États des produits et charges (en milliers)		Cotisation par personne			
			\$13,00	\$13,50	\$14,00
Catégorie	Budget 2027	Projections jusqu'en 2028	Projections jusqu'en 2029	Projections jusqu'en 2030	Projections jusqu'en 2031
Total des revenus	13 083	13 583	14 111	14 558	15 048
Total des dépenses d'exploitation	12 211	12 511	12 861	13 211	13 561
% Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation		2,5%	2,8%	2,7%	2,6%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	873	1 073	1 250	1 348	1 488
Total des dépenses relatives aux projets	1 163	1 300	1 350	1 400	1 450
Excédent/(Déficit)	(290)	(227)	(100)	(52)	38
Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)					
	Budget 2027	Projections jusqu'en 2028	Projections jusqu'en 2029	Projections jusqu'en 2030	Projections jusqu'en 2031
Solde d'ouverture	5 397	5 166	4 970	4 902	4 881
Ajouts d'immobilisations	(55)	(75)	(75)	(75)	(75)
Amortissement des immobilisations	157	150	150	150	150
Amortissement des améliorations locatives	(44)	(44)	(44)	(44)	(44)
Excédent/(Déficit) projeté	(290)	(227)	(100)	(52)	38
Solde de fermeture prévu	5 166	4 970	4 902	4 881	4 950

Le scénario 2 suppose une cotisation par personne de 12 \$ en 2029, de 13 \$ en 2030 et de 13,50 \$ en 2031.

États des produits et charges (en milliers)		Cotisation per personne			
			\$12,00	\$13,00	\$13,50
Catégorie	Budget 2027	Projections jusqu'en 2028	Projections jusqu'en 2029	Projections jusqu'en 2030	Projections jusqu'en 2031
Total des revenus	13 083	13 583	13 771	14 385	14 871
Total des dépenses d'exploitation	12 211	12 511	12 861	13 211	13 561
% Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation		2,5%	2,8%	2,7%	2,6%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	873	1 073	911	1 174	1 311
Total des dépenses relatives aux projets	1 163	1 300	1 350	1 400	1 450
Excédent/(Déficit)	(290)	(227)	(439)	(226)	(139)
Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)					
	Budget 2027	Projections jusqu'en 2028	Projections jusqu'en 2029	Projections jusqu'en 2030	Projections jusqu'en 2031
Solde d'ouverture	5 397	5 166	4 970	4 562	4 368
Ajouts d'immobilisations	(55)	(75)	(75)	(75)	(75)
Amortissement des immobilisations	157	150	150	150	150
Amortissement des améliorations locatives	(44)	(44)	(44)	(44)	(44)
Excédent/(Déficit) projeté	(290)	(227)	(439)	(226)	(139)
Solde de fermeture prévu	5 166	4 970	4 562	4 368	4 261

Le scénario 3 suppose une cotisation par personne de 12,29 \$ en 2029, de 12,58 \$ en 2030 et de 12,88 \$ en 2031. Ce scénario est fondé sur un modèle d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'augmentation de 2,4 % de l'IPC étant établie à partir du taux de l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en avril 2026.

États des produits et charges (en milliers)		Cotisation par personne			
			\$12,29	\$12,58	\$12,88
Catégorie	Budget 2027	Projections jusqu'en 2028	Projections jusqu'en 2029	Projections jusqu'en 2030	Projections jusqu'en 2031
Total des revenus	13 083	13 583	13 869	14 240	14 654
Total des dépenses d'exploitation	12 211	12 511	12 861	13 211	13 561
% Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation		2,5%	2,8%	2,7%	2,6%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	873	1 073	1 008	1 030	1 093
Total des dépenses relatives aux projets	1 163	1 300	1 350	1 400	1 450
Excédent/(Déficit)	(290)	(227)	(342)	(370)	(357)
Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)					
	Budget 2027	Projections jusqu'en 2028	Projections jusqu'en 2029	Projections jusqu'en 2030	Projections jusqu'en 2031
Solde d'ouverture	5 397	5 166	4 970	4 660	4 322
Ajouts d'immobilisations	(55)	(75)	(75)	(75)	(75)
Amortissement des immobilisations	157	150	150	150	150
Amortissement des améliorations locatives	(44)	(44)	(44)	(44)	(44)
Excédent/(Déficit) projeté	(290)	(227)	(342)	(370)	(357)
Solde de fermeture prévu	5 166	4 970	4 660	4 322	3 996

Recommandation concernant la cotisation par personne en 2029 :

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé d'augmenter la cotisation par personne de 1 \$, pour la porter à 13 \$ en 2029 (scénario 1), ce qui se traduira par une hausse des revenus de 369 000 \$ en 2029 par rapport à 2028. Selon ce scénario et compte tenu de l'augmentation prévue des coûts d'exploitation de 2,8 % en 2029, nous prévoyons d'atteindre un budget d'exploitation excédentaire de 1,25 million \$. Avec des dépenses en matière de projets stratégiques de 1,35 million \$ en 2029, nous prévoyons un déficit global de 100 000 \$. Cela se traduirait par des réserves non affectées de 4,9 millions \$ à la fin de 2029 – ce qui est supérieur au minimum recommandé par le conseil de 1 million \$.

Valeur par membre

Le tableau de la valeur par membre présenté ci-dessous à titre d'information illustre la valeur totale en dollars que chaque membre reçoit sur la base des dépenses budgétisées actuellement proposées pour 2027.

Dépenses d'exploitation budgétisées 2027	12 210 505 \$
Dépenses de projet budgétisées 2027	1 162 841 \$
	13 373 346 \$
Nombre de membres prévu en 2027	335 962
Valeur par membre en 2027	40 \$

Annexe 2 : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles 2027

Revenus

Description : Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux (2) éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation. Ces deux (2) éléments devraient constituer 89 % des revenus de 2027. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites du gala de remise des Prix d'ingénieurs Canada et les réunions de printemps. Ces trois (3) éléments devraient constituer 7 % des revenus. Les 4 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires

Numéro	Description	Budget 2027	% du total	Budget 2026	Changement
1	Programmes d'affinité et d'assurance	7 905 366	60,4%	7 738 575	166 792
2	Cotisations annuelles des organismes de réglementation	3 695 583	28,2%	3 320 979	374 604
3	Programme SPLIP	775 000	5,9%	710 000	65 000
4	Changements dans la juste valeur des placements	200 000	1,5%	200 000	-
4	Revenus de placement	315 200	2,4%	260 000	55 200
5	Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada	175 000	1,3%	175 000	-
6	Commandites du rayonnement et de la DEI	-	0,0%	70 000	(70 000)
7	Revenus provenant de DDIC	-	0,0%	47 881	(47 881)
8	Loyer	-	0,0%	6 000	(6 000)
9	Commandites de l'AGA	12 500	0,1%	12 500	-
10	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)	4 800	0,0%	4 800	-
Total des revenus		13 083 449	100%	12 545 734	537 714

Justification du budget de 2027 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2027 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec TD Assurance pour ce programme d'assurance. Les revenus de TD Assurance de 2027 sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2026. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2027. Les estimations pour 2027 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites (482 millions \$) fournies par TD Assurance.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Selon les prévisions du nombre de membres pour 2026 (335 962 membres par rapport aux 332 098 membres pour le budget de 2025) et l'augmentation de 1 \$ de la cotisation par personne (qui passe de 10 \$ en 2026 à 11 \$ en 2027), Ingénieurs Canada prévoit une augmentation des cotisations annuelles de 374 000 \$.
3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2027. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
4. Une augmentation budgétisée de 55 000 \$ des revenus de placement est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur de notre portefeuille de placements, en raison de rendements vigoureux en 2024 et 2025.

5. Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2026. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
6. Les revenus sont prévus à 0 \$ en 2027, car il n'y aura pas de conférence 30 en 30 en 2027.
7. Les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) étaient auparavant perçus afin de couvrir les coûts liés aux services de secrétariat fournis par Ingénieurs du Canada dans le cadre d'un contrat de sous-traitance; DDIC a désormais conclu un contrat directement avec le fournisseur.
8. En 2026, les revenus de location provenaient de la sous-location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada. L'espace de bureau a été réduit de 40 % en 2026, et Ingénieurs Canada ne sous-loue plus d'espace.
9. Les revenus de commandites de l'AGA devraient rester inchangés en 2027, Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
10. Les intérêts sur soldes bancaires (CAD) représentent l'excédent de liquidités à court terme provenant des opérations, qui est conservé dans un compte d'épargne portant intérêt.

Agrément

Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément.

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux relatifs à l'Objectif fondamental 1 (les activités régulières du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie [BCAPG]) et à l'Orientation stratégique (OS) Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation, dont les piliers sont l'étude du Profil de compétences à spectre complet (PCSC); l'amélioration du système d'agrément en ce qui concerne les UA spécifiques, la participation significative d'ingénieurs titulaires de permis d'exercice; l'agrément axé sur les résultats; l'analyse de rentabilité d'un service national d'admission et d'évaluation de la formation de candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Activités d'agrément	431 750 \$
2. OS - Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	651 385 \$
Total	1 083 135 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Ce poste comprend les coûts liés aux visites d'agrément, y compris les frais de déplacement ainsi que les coûts opérationnels associés à Tandem et au module de formation en ligne destiné aux visiteurs. Il comprend également les coûts associés à la gestion continue des relations avec les éducateurs, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), ainsi que les coûts de production du rapport annuel « Responsabilité en matière d'agrément ». Les coûts de déplacement représentent 49 % de cet élément de coût.
2. Les travaux présentés dans le Rapport sur la voie à suivre en 2024 seront poursuivis dans le cadre du projet AAG. Des travaux ciblés porteront sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC), sur certaines unités d'agrément (UA) et l'exposition significative à des professionnels du génie, sur les recommandations de base ainsi que sur l'agrément axé sur les résultats. Les coûts sont liés aux honoraires de consultants, d'un psychométricien et de consultations, ainsi qu'aux déplacements, à la gestion et à la mise en œuvre de la collaboration des parties intéressées, et à une ressource chargée d'effectuer une analyse contextuelle/de rédiger un document contextuel. Il y a également deux ETP pour soutenir ce projet.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2027 s'établit 608 400 \$ comparativement à 537 822 \$ en 2026. Il s'agit du total des coûts de l'élément 1 ci-dessus, notamment une augmentation du nombre de visites d'agrément en 2027, plus les coûts d'organisation des réunions du BCAPG abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation.

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux au titre de l'Objectif fondamental 2, notamment le soutien aux groupes de responsables, au Groupe des chefs de la direction et au Groupe des présidents, ainsi que les dépenses d'exploitation en cours de la Priorité stratégique 1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Groupes de responsables	98 400 \$
2. Groupe des chefs de la direction	34 330 \$
3. Renforcer la collaboration et l'harmonisation	200 000 \$
Total	332 730 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une (1) réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice, du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et du Groupe national des responsables de l'admission.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation des quatre (4) réunions en personne du Groupe des chefs de la direction, les coûts de déplacement et d'hébergement des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.
3. Ce poste comprend les coûts liés à la mise en place d'une nouvelle initiative ou d'un nouveau projet de collaboration et d'harmonisation, tel qu'identifié par le Groupe des chefs de la direction en collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada. Cette démarche découle du résultat de la priorité stratégique Renforcer la collaboration et l'harmonisation du dernier plan stratégique, qui prévoyait la mise en œuvre de tels projets. Le projet ou l'initiative de collaboration précis n'a pas encore été déterminé.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description : Ce portefeuille englobe tous les travaux prévus dans l'Objectif fondamental 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) et la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés)	73 150 \$
2. Il s'agit des coûts annuels d'hébergement et de maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).	64 000 \$
Total	137 150 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Ce poste comprend le budget d'exécution du plan de travail proposé du BCCAG pour 2027 :

Commencer l'élaboration d'un guide sur la conduite publique des ingénieurs	42 000 \$
Différentes activités de sensibilisation	7 150 \$
Différentes activités de sensibilisation	24 000 \$
TOTAL	73 150 \$

2. Il s'agit des coûts annuels d'hébergement et de maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCCAG pour 2027 s'établit à 194 062 \$ comparativement à 206 062 \$ en 2026. Il s'agit des coûts pour réaliser le plan de travail qui sont présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCCAG qui sont abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat, ainsi que le budget pour la révision et l'évolution du mandat du BCCAG.
- La majorité des travaux entrepris par le BCCAG s'échelonnent sur plusieurs années et se poursuivront jusqu'en 2028.
- La BDNE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze (11) organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et huit (8) organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et un (1) autre organisme s'apprête à se joindre à ce groupe).

Prestation de programmes nationaux

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Programmes d'affinité	173 050 \$
2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP)	775 000 \$
Total	948 050 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Cet élément comprend les frais estimatifs des actuaires-conseils, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût du type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix (10) des douze (12) organismes de réglementation participent à ce programme; PEO et l'OIQ n'y participent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description : Ce portefeuille contient tous les éléments de l'Objectif fondamental 5, y compris les activités continues et la mise en œuvre de la nouvelle sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Veille législative	37 450 \$
2. Consultant externe en affaires publiques	18 400 \$
3. Initiatives de politiques publiques	1 000 \$
4. Rayonnement lié aux Affaires publiques	6 568 \$
Total	63 418 \$

Justification du budget de 2027 :

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie OF5.

1. Les coûts comportent le recours à une firme d'affaires publiques pour assurer une bonne surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Il n'y aura pas de Journée sur la Colline en 2027. Les fonds seront réaffectés à l'appui d'autres travaux ciblés des affaires publiques et de relations gouvernementales.
3. Les coûts comprennent les déplacements liés aux réunions parlementaires, les frais d'inscription aux événements ainsi que les services de traduction.
4. Les coûts sont associés aux déplacements pour participer et représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, non couverts par le gouvernement fédéral, ainsi que le coût de participation à des conférences, des événements et d'autres engagements liés aux affaires publiques, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Ingénieurs Canada accordera la priorité aux travaux en cours et aux efforts de représentation des intérêts de la profession afin de maintenir des relations positives avec le gouvernement fédéral et de continuer à jouer son rôle pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
- Il est essentiel d'allouer des ressources suffisantes pour soutenir les initiatives de représentation des intérêts de la profession et d'entretenir des relations solides avec les décideurs fédéraux afin de maintenir notre influence dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règlements.

Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son autoréglementation

Portefeuille : Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général.

Description : Ce portefeuille comprend les travaux liés à l'Objectif fondamental 6, notamment effectuer un suivi, mener des recherches et fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Recherches – Conférences	4 177 \$
Total	4 177 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Ces coûts comportent les frais de déplacement pour toute conférence et une présentation potentielle sur un sujet connexe.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Mobilité internationale du travail et des praticiens

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et la mise au point d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web Ingénieurs-ici.ca, la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE], et le soutien des organismes de réglementation et du public).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Organisations internationales (IEA)	107 180 \$
2. Organisations basées aux États-Unis (ABET, NSPE, NCEES)	27 552 \$
3. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers et conférence	41 220 \$
4. Maintien du répertoire de la mobilité	9 000 \$
Total	184 951 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Cet élément comprend les coûts de participation de trois (3) personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) en Indonésie, ainsi que nos frais d'adhésion annuels à l'IEA et les coûts liés à l'examen périodique en vertu de l'Accord de Washington qui aura lieu en 2027.
2. Cet élément comprend les coûts de participation de trois (3) personnes à l'assemblée annuelle du National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES) aux États-Unis et de deux (2) personnes à la conférence de l'ABET (le bureau d'agrément américain) aux États-Unis.
3. Cet élément comprend les coûts liés à la participation d'une (1) personne à la conférence annuelle de la TAICEP (The Association for International Credential Evaluation Professionals), ce qui contribue à l'amélioration continue de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE) grâce à l'accès à de l'expertise en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers, aux pratiques exemplaires et aux nouvelles tendances. Cet élément comprend également le coût d'hébergement et de maintenance de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation.
4. Cet élément comprend les coûts de fonctionnement annuels du nouveau répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes de l'IEA International Professional Engineers et APEC Engineers (IPEA et APEC-EA).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération

Portefeuille : Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de l'Orientation stratégique (OS) : Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs et de l'Objectif fondamental 8 visant à favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement). Ce portefeuille comprend la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, les activités continues, et l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du titre de Fellow.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Promotion et rayonnement	134 000 \$
2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow	214 625 \$
3. OS - Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	265 625 \$
Total	614 250 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Le financement soutient les initiatives nationales de collaboration et de mobilisation qui renforcent le bassin de futurs talents en génie et favorisent une profession inclusive. Cela comprend le collectif « En avant, l'ingénierie ! », les partenariats avec des organisations étudiantes de niveau postsecondaire dans le cadre d'ententes avec la FCEG et d'EngiQueers Canada, ainsi que la coordination d'initiatives nationales de rayonnement telles que le Mois national du génie, les communautés de pratique des organismes de réglementation en matière de rayonnement et les programmes destinés aux diplômé.e.s en génie et aux ingénieur.e.s stagiaires ou candidat.e.s à la profession.
2. Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.
3. Nous lancerons une campagne nationale de marketing en collaboration avec les organismes de réglementation. La stratégie globale est en cours de perfectionnement tout au long de 2026. Au moment de la rédaction du présent document, la campagne devrait viser principalement à aider les acheteurs de services d'ingénierie à reconnaître les risques liés à l'utilisation frauduleuse des cachets et des sceaux d'ingénieur, et à prendre les mesures nécessaires pour ne pas engager des personnes qui exercent le génie sans être titulaires d'un permis d'exercice. Afin de faire progresser la priorité d'Ingénieurs Canada visant à soutenir l'octroi des permis d'exercice et la pérennité de la main-d'œuvre, les fonds serviront à élargir la portée du programme Parcours vers l'ingénierie grâce au développement de ressources et à des activités ciblées de rayonnement et de mobilisation destinées aux diplômé.e.s en génie, aux organismes de réglementation et aux employeurs. Les fonds serviront également à soutenir le projet pilote d'examen de pratique professionnelle (Practice PPE Exam) qui vise à réduire les obstacles à l'obtention du permis d'exercice et à favoriser l'apprentissage en matière de réglementation, ainsi que des initiatives destinées à promouvoir une plus grande harmonisation entre les organismes de réglementation en matière de mentorat, de rayonnement et de parcours menant au permis d'exercice.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de l'Orientation stratégique (OS) : Réaliser une profession inclusive et de l'Objectif fondamental 9, Promouvoir la diversité et l'inclusivité au sein de la profession et l'exécution de la Priorité stratégique 2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30 du Plan stratégique 2022-2024.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. OF - Réaliser une profession inclusive.	100 831 \$
2. Activités continues en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)	84 000 \$
Total	184 831 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Le financement se concentre sur la mise en œuvre stratégique de la stratégie axée sur la création d'une profession accueillante et inclusive. Les investissements permettront de soutenir l'engagement des organismes de réglementation et l'harmonisation des efforts en ce qui concerne le recrutement, le maintien en poste, la participation des employeurs, la vérité et la réconciliation, ainsi que les initiatives de renforcement des capacités communautaires. L'approche précédente, axée sur les conférences, a été remplacée par un modèle d'engagement ciblé conçu pour maximiser les retombées, la durabilité et la collaboration à l'échelle du système.
2. Cet élément comprend également les activités d'EDI en cours dans le cadre de l'OF9, notamment :
 - o l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone (CCA);
 - o L'investissement dans la recherche qui appuie nos objectifs en matière d'IDEA, en repérant les lacunes en matière de recherche et en établissant des partenariats stratégiques avec des organisations et des consultants afin de combler ces lacunes.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Protection des marques officielles

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Protection des marques de commerce	206 500 \$
2. Abonnements, conférences, cours	9 600 \$
Total	216 100 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Au nom des douze organismes de réglementation, Ingénieurs Canada s'oppose activement à l'utilisation abusive du titre d'« ingénieur » et de ses marques de commerce au Canada. Il est difficile de prédire le nombre exact d'oppositions potentielles à des marques de commerce en 2026, mais il faut noter que le nombre d'oppositions actives a augmenté de façon constante au cours des trois dernières années. Le budget de 206 000 \$ est basé sur les années précédentes et sur une estimation des honoraires d'un cabinet d'avocats externe et des frais de dépôt auprès du gouvernement. Dans le cas où les oppositions font l'objet d'une procédure judiciaire, les preuves, les arguments et les audiences donnent lieu à des frais plus importants. À l'été 2026, environ 61 procédures en cours ont été recensées. Deux audiences d'opposition ont eu lieu devant la Commission des oppositions des marques de commerce entre juin 2025 et juin 2026. L'une a abouti, l'autre non. Cette dernière a fait l'objet d'un appel devant la Cour fédérale.
2. Ce poste comprend les coûts des abonnements à des bases de données juridiques pour un (1) utilisateur et les coûts liés à la participation à des cours et des conférences.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Services de secrétariat

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille comprend toutes les responsabilités du conseil et les dépenses liées au soutien du conseil, de ses comités, de DDIC et des orientations stratégiques (OS); la réalisation de notre rôle en ce qui concerne la durabilité et la réalisation d'une fédération plus forte. Ce poste comprend également les coûts liés au lancement de l'élaboration du prochain plan stratégique d'Ingénieurs Canada.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Réunions du conseil et des comités	590 392 \$
2. Réunions du BCAPG	120 912 \$
3. Réunions du BCCAG	176 650 \$
4. Déplacements du président ou de la présidente	31 054 \$
5. Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)	9 800 \$
6. Programme de planification stratégique et de consultation	35 000 \$
7. OS - Réaliser notre rôle dans la durabilité	73 000 \$
8. OS - Réaliser une fédération plus forte	72 000 \$
Total	1 108 808 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, avril, mai, octobre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai et de l'atelier stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCAPG, ainsi que ceux de deux (2) réunions en personne de son Comité des politiques et des procédures avec le Comité de liaison des doyens (CLD) de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (à l'exclusion des frais de déplacement des membres du CLD)).
3. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCCAG.
4. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président ou de la présidente (et de son invité.e., pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation).
5. Ce poste comprend les coûts du chef de la direction et de la vice-présidente des Affaires réglementaires (ou de leur mandataire) pour assister à deux (2) réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe.
6. Ce poste comprend également les coûts liés aux frais de consultant dans le cadre du lancement de l'élaboration du prochain plan stratégique d'Ingénieurs Canada.
7. Ce poste comprend les coûts d'un consultant externe chargé d'animer un atelier avec les organismes de réglementation et les membres du conseil axé l'évaluation du rôle national d'Ingénieurs Canada en matière de durabilité.
8. Ce poste comprend les coûts liés aux services d'un consultant externe pour appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la gouvernance, ainsi que les réunions et les déplacements connexes.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2027 s'établit 608 400 \$ comparativement à 537 822 \$ en 2026. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.
- Le budget total du BCCAG pour 2027 s'établit à 194 062 \$ comparativement à 206 062 \$ en 2026. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.
- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
 - 102 450 \$ Réunion de février (hiver)
 - 200 \$ Réunion d'avril (début du printemps) (en mode virtuel)
 - 218 566 \$ Réunion et AAM de mai (printemps)
 - 105 300 \$ Atelier du conseil de juin (au Nouveau-Brunswick)
 - 102 650 \$ Réunion d'octobre (automne)
 - 5 650 \$ Réunion de décembre (fin d'automne) (en mode virtuel)

Services intégrés : Autres

Portefeuille : Services intégrés

Description : Ce portefeuille comprend le travail prévu sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme les salaires, la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2027
1. Administration et finances	481 248 \$
2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction	103 339 \$
3. Communications	83 223 \$
4. Installations et dépenses de bureau	528 020 \$
5. Ressources humaines	7 109 732 \$
6. Technologie de l'information	165 144 \$
7. Excellence organisationnelle	25 040 \$
Total	8 495 746 \$

Justification du budget de 2027 :

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les honoraires du conseiller en investissements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (156 985 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. les déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de la direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions (p. ex., Excellence Canada, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Chambre de commerce, Réseau canadien des organismes de réglementation, etc.).
3. Ce poste comprend la stratégie de communication, les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme Parlons génie.
4. Ce poste comprend le loyer (456 400 \$), les coûts de services et fournitures de bureau et de téléphone, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les frais de consultants, et les licences et frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend les frais de licences et d'abonnement à Office 365 et Amazon WEB Services (pour le stockage de données dans le nuage), des services du Centre de la sécurité des opérations, les coûts de connexion Internet, et les dépenses en équipement (écrans, claviers, etc.) qui ne sont pas des immobilisations.

7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration, au logiciel de planification (Envisio), à l'évolution de notre programme de gestion des bénévoles.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Mise en œuvre de la refonte de la gouvernance : Taille du conseil et administrateurs et administratrices indépendant.e.s		4.6
Objet :	Solliciter l’approbation du conseil concernant les recommandations à soumettre aux membres au sujet des modifications proposées au Règlement administratif d’Ingénieurs Canada en ce qui a trait à la taille du conseil et à l’inclusion d’administrateurs et administratrices indépendant.e.s.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Orientation stratégique : Réaliser une fédération plus forte	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	a) <i>QUE le conseil recommande que les membres approuvent les modifications au Règlement administratif d’Ingénieurs Canada visant à réduire la taille de son conseil selon un modèle « un organisme de réglementation, un siège », ces modifications devant prendre effet à l’assemblée annuelle des membres en mai 2027.</i> b) <i>QUE le conseil recommande que les membres approuvent les modifications au Règlement administratif d’Ingénieurs Canada afin de prévoir la nomination d’au moins un.e et d’au plus trois administrateurs ou administratrices indépendant.e.s, les dispositions les concernant devant prendre effet lors de l’assemblée annuelle des membres en mai 2028.</i> c) <i>QUE le conseil autorise toutes les modifications nécessaires, qu’elles soient corrélatives, transitoires ou de nature administrative, pour donner effet aux modifications du Règlement administratif et aux échéanciers de mise en œuvre.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Light Go, avocat général et secrétaire général	
Présenté par :	Christian Bellini, président, Groupe de travail sur l’examen de la gouvernance	

Définition du problème/de l’enjeu

- Au cours de l’assemblée annuelle des membres en mai 2026, ces derniers ont approuvé, en principe, deux orientations pour la refonte de la gouvernance : réduire la taille du conseil d’Ingénieurs Canada selon un modèle « un organisme de réglementation, un siège » et inclure des administrateurs et administratrices indépendant.e.s au sein du conseil.
- Les membres ont indiqué que les modifications au Règlement administratif qui découlent de ces mesures doivent être présentées à une assemblée extraordinaire des membres pour approbation.
- La présente note de breffage sollicite l’approbation du conseil concernant les recommandations à soumettre aux membres au sujet des modifications proposées au Règlement administratif d’Ingénieurs Canada en ce qui a trait à la taille du conseil et à l’inclusion d’administrateurs et administratrices indépendant.e.s.
- Bien que les motions proposées portent principalement sur la réduction de la taille du conseil et sur la nomination d’administrateurs et administratrices indépendant.e.s, elles s’inscrivent dans le cadre d’une feuille de route plus large pour la mise en œuvre de la refonte de la gouvernance. D’autres

recommandations, notamment celles relatives au rôle d'Ingénieurs Canada en tant qu'alliance nationale, au forum des organismes de réglementation, au BCAPG et au BCCAG, continueront d'être élaborées au moyen de travaux complémentaires, de consultations, d'analyses contextuelles et de planification de la mise en œuvre avant d'être présentées aux fins de décision.

Action ou recommandation proposée

- Il est recommandé que le conseil approuve les recommandations proposées (voir l'annexe 1 pour les modifications proposées au Règlement administratif surlignées en rouge) aux membres concernant :
 - Des modifications visant à réduire la taille du conseil selon un modèle « un organisme de réglementation, un siège »;
 - Des modifications prévoyant d'inclure au moins un.e et au plus trois administrateurs ou administratrices indépendant.e.s;
 - Toutes les modifications nécessaires, qu'elles soient corrélatives, transitoires ou de nature administrative, pour mettre en œuvre ces modifications.
- Sous réserve de l'approbation du conseil, les motions proposées et les documents d'appui seront présentés pour examen par les membres lors de l'assemblée extraordinaire du 8 octobre 2026.

Les informations ci-dessous sont incluses dans une note de breffage envoyée aux organismes de réglementation avant l'assemblée extraordinaire des membres :

Réduction de la taille du conseil

- Les modifications proposées au Règlement administratif réduiraient la composition du conseil d'administration, qui passerait de 23 à 12 personnes désignées par les membres, conformément à l'orientation ayant déjà fait l'objet d'une consultation auprès des organismes de réglementation et reposant sur le modèle « un organisme de réglementation, un siège ».
- L'approche de mise en œuvre proposée est l'attrition. Les mandats des administrateurs et administratrices qui se terminent lors de l'assemblée annuelle des membres de mai 2027 ne seront pas renouvelés, permettant ainsi à ces mandats de s'achever naturellement et amorçant la transition vers un conseil plus petit. Par conséquent, la taille du conseil serait réduite d'abord de 23 à 17 personnes, ou 18 si l'administrateur de l'APEGA, dont le mandat peut être prolongé d'un an, choisit de le prolonger. Voir les annexes 2 et 3.
 - o 2027 : 17 administrateurs et administratrices, ou 18 si l'administrateur de l'APEGA, dont le mandat peut être prolongé, le prolonge d'un an. Les mandats de deux administrateurs de l'APEGA, d'une administratrice d'EGBC, de deux administrateurs de PEO et d'un administrateur de l'OIQ prennent fin.
 - o 2028 : 15 administrateurs et administratrices, le mandat de deux administrateurs de PEO prenant fin.
 - o 2029 : 12 administrateurs et administratrices, le mandat d'une administratrice de l'APEGA et de deux administratrices de l'OIQ prenant fin. À ce moment-là, chaque organisme de réglementation aura un administrateur ou une administratrice au conseil.
- Ce calendrier permet aux conseils des organismes de réglementation d'être informés à l'avance de la structure proposée et de planifier la transition avant l'assemblée annuelle des membres de mai 2027.
- Les dispositions relatives aux administrateurs et administratrices indépendant.e.s entreraient en vigueur une fois que la réduction de la taille du conseil aura commencé, les premières nominations étant prévues pour l'assemblée annuelle des membres de mai 2028.
- Cette approche progressive permet au conseil de s'orienter vers le modèle « un organisme de réglementation, un siège » avant d'évaluer les besoins en matière de compétences et de recruter des administrateurs et administratrices indépendant.e.s.

- Le conseil d'Ingénieurs Canada a examiné d'autres options et a estimé que cette approche était la plus conforme aux principes d'efficacité et aux consultations menées auprès des organismes de réglementation.
- Une approche de mise en œuvre progressive favorise également la continuité de la gouvernance en permettant aux administrateurs et administratrices d'aller jusqu'au terme de leur mandat, en préservant les connaissances institutionnelles pendant la période de transition et en laissant aux organismes de réglementation suffisamment de temps pour s'adapter au futur modèle de gouvernance. Cette approche minimise les perturbations tout en permettant d'atteindre de manière ordonnée les objectifs de la refonte approuvés en principe par les membres.

Administrateurs et administratrices indépendant.e.s

- Les modifications proposées au Règlement administratif permettraient au conseil d'inclure au moins un.e et au plus trois administrateurs ou administratrices indépendant.e.s. Cette fourchette préserve une certaine souplesse et permet au conseil de répondre à l'évolution des besoins en matière de compétences sans devoir procéder à de nouvelles modifications du Règlement administratif chaque fois qu'un poste devient vacant ou qu'un besoin se fait sentir.
- Le recrutement des administrateurs et administratrices indépendant.e.s se ferait en fonction de leurs compétences. Ces personnes seraient choisies pour contribuer à combler les lacunes décelées dans le profil de compétences du conseil et pour compléter les points de vue apportés par les administrateurs et administratrices désigné.e.s par l'organisme de réglementation.
- La sélection des administrateurs et administratrices indépendant.e.s se ferait séparément du processus de mise en candidature par l'organisme de réglementation, ce qui permettrait de préserver l'intégrité des candidatures tout en offrant une voie autonome pour des nominations fondées sur les compétences.
- Le libellé du Règlement administratif doit rester général et flexible. Les étapes détaillées du recrutement, les outils d'évaluation et les critères de compétence seront définis dans le cadre de procédures approuvées par le conseil, plutôt que d'être intégrés dans les règlements.
- Les ingénieurs ne seraient pas exclus de la fonction d'administrateur indépendant. Le critère déterminant serait de savoir si la personne candidate est indépendante du processus de mise en candidature par l'organisme de réglementation et si elle répond aux exigences de compétence définies par le conseil.
- Le Comité des ressources humaines, ou la personne qu'il aura désignée, dirigera ou supervisera le processus de recrutement et de nomination des administrateurs et administratrices indépendant.e.s, en s'appuyant sur le profil de compétences établi par le conseil pour repérer et recommander des candidat.e.s.
- Les administrateurs et administratrices indépendant.e.s seraient des administrateurs et administratrices à part entière, soumis aux mêmes obligations fiduciaires sans contrainte en ce qui concerne leur participation en tant qu'administrateurs et administratrices.
- Les administrateurs et administratrices indépendant.e.s exerceraient leurs fonctions pendant deux mandats de trois ans au maximum, conformément à la structure des mandats des membres du conseil.

Plan de mise en œuvre

- Assemblée extraordinaire des membres en octobre 2026 : présenter aux membres les motions et les modifications au Règlement administratif mises en évidence aux fins d'approbation.
- Assemblée générale annuelle de mai 2027 : entamer la réduction de la taille du conseil par attrition, en ne renouvelant pas le mandat des personnes arrivant à échéance lors de cette assemblée, ce qui ramènerait dans un premier temps le conseil à 17 administrateurs et administratrices, ou à 18 si l'administrateur admissible de l'APEGA prolonge son mandat d'un an.

- 2027-2029 : poursuivre la transition vers le modèle « un organisme de réglementation, un siège » à mesure que le mandat d'autres administrateurs et administratrices prend fin, pour atteindre le nombre de 12 d'ici 2029.
- 2027-2028 : recourir au profil de compétences du conseil pour repérer les lacunes et préparer le processus de recrutement des administrateurs et administratrices indépendant.e.s, sous la direction du Comité RH ou de la personne qu'il désignera.
- Assemblée annuelle des membres en mai 2028 : mettre en vigueur les dispositions concernant les administrateurs et administratrices indépendant.e.s et passer à la nomination des administrateurs et administratrices, selon le besoin, dans la fourchette approuvée d'un à trois administrateurs ou administratrices.
- Les annexes 4 et 5 replacent ces propositions de modification du Règlement administratif dans le cadre plus large du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance. L'annexe 4 présente le plan de mise en œuvre détaillé, notamment l'ordre de priorité des recommandations, le calendrier, les considérations, les interdépendances et les initiatives de gouvernance associées. L'annexe 5 présente une feuille de route visuelle, illustrant les phases et les axes de travail indicatifs jusqu'en 2030 et au-delà. Ensemble, ces deux annexes permettent de distinguer les décisions immédiates qui incombent aux membres des travaux de mise en œuvre plus larges qui se poursuivront au fil de futures analyses, consultations et prises de décision.

Plans pour d'autres recommandations découlant de l'examen de la gouvernance

- Les modifications proposées au Règlement administratif sont axées sur les recommandations pour la refonte de la gouvernance qui sont prêtes à être présentées aux membres aux fins d'approbation : réduction de la taille du conseil et nomination d'administrateurs et administratrices indépendant.e.s.
- Les recommandations restantes de l'examen de la gouvernance, y compris celles liées à Ingénieurs Canada en tant qu'alliance nationale, au forum des organismes de réglementation, au BCAPG et au BCCAG, n'ont pas été mises de côté. D'autres travaux seront mis au point pour réaliser ces recommandations de manière coordonnée.
- Des analyses supplémentaires et des consultations avec les organismes de réglementation seront nécessaires avant que des changements spécifiques ne soient proposés. Ces travaux pourraient notamment porter sur un examen plus approfondi du concept d'alliance nationale, du rôle et du fonctionnement futurs du forum des organismes de réglementation, de la supervision et de la pérennité du BCAPG, ainsi que des priorités du BCCAG et de la valeur ajoutée à l'échelle nationale.
- Le fait de mentionner ces points dans la présente note de breffage vise à confirmer que les recommandations restantes font toujours partie du plan de travail de l'examen de la gouvernance, tout en reconnaissant que des travaux et des consultations supplémentaires sont nécessaires avant de pouvoir les mettre en œuvre.

Risques

- Tout retard de la mise en œuvre de la refonte de la gouvernance précédemment approuvée en principe par les membres peut donner lieu à des incertitudes quant à la future composition du conseil et au calendrier de la planification de la transition pour les organismes de réglementation.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière directe n'est associée aux modifications proposées au Règlement administratif pour l'instant.

Consultations

- Les modifications proposées au Règlement administratif reflètent l'orientation dans le cadre de la refonte de la gouvernance approuvée en principe par les membres lors de l'assemblée annuelle de mai 2026.

- L'approche de mise en œuvre a également été éclairée par les consultations précédentes auprès des organismes de réglementation au cours du processus d'examen de la gouvernance.
- Les modifications proposées et une note de breffage connexe ont été distribuées aux organismes de réglementation avant chacune des réunions des conseils des organismes de réglementation.

Prochaines étapes

- Présenter les modifications proposées au Règlement administratif aux membres pour examen et approbation.
- Si les modifications sont approuvées par les membres
 - o Mettre en œuvre la réduction de la taille du conseil par attrition, à compter de l'assemblée générale annuelle de mai 2027;
 - o Entreprendre les activités de planification de recrutement des administrateurs et administratrices indépendant.e.s et l'évaluation de leurs compétences au cours du cycle de gouvernance 2027-2028;
 - o Mettre en œuvre les dispositions concernant les administrateurs et administratrices indépendant.e.s (qui seront examinées par le Comité des ressources humaines et le Comité sur la gouvernance lors de leurs réunions de novembre et présentées au conseil en février 2027) lors de l'assemblée annuelle des membres en mai 2028.

Annexes

- Annexe 1 : Modifications proposées au Règlement administratif mises en évidence en rouge pour la mise en œuvre de la réduction de la taille du conseil et l'inclusion d'administrateurs et administratrices indépendant.e.s
- Annexe 2 : Mandats des administrateurs et administratrices indépendant.e.s en fonction au conseil d'Ingénieurs Canada
- Annexe 3 : État des mandats des administrateurs et administratrices indépendant.e.s du conseil par année, de 2027 à 2029
- Annexe 4 : Plan de la mise en œuvre de l'examen de la gouvernance
- Annexe 5 : Feuille de route de la mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

Règlement régissant de façon générale les activités et les affaires d'INGÉNIEURS CANADA

EST PAR LA PRÉSENTE PROMULGUÉ :

1 INTERPRÉTATION**1.1 Définitions**

Tous les termes et expressions contenus dans le présent document et qui sont définis dans la Loi ou les Règlements connexes ont la signification accordée à ces termes et expressions dans cette loi ou ses Règlements.

« **Loi** » s'entend de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* S.C. 2009, c.23, notamment les règlements pris en vertu de cette dernière, et toute loi ou tout règlement pouvant la remplacer, compte tenu des modifications successives.

« **Conseiller** » désigne une personne nommée en vertu de la politique du conseil pour faire des recommandations ou fournir de l'information essentielle au conseil.

« **Conseil** » désigne le conseil d'Ingénieurs Canada composé d'administrateurs et de conseillers.

« **Membres du conseil** » désigne les administrateurs et les conseillers nommés conformément à ce règlement administratif.

« **Groupe des chefs de direction** » s'entend du groupe constitué des chefs de direction de chacun des membres.

« **Administrateur indépendant** » désigne un administrateur qui n'est pas nommé par un membre et qui est élu compte tenu des aptitudes, de l'expérience, des perspectives, de la diversité et des compétences requises par le conseil.

« **Grand projet d'immobilisations** » désigne un projet d'immobilisations dont la valeur représente plus de 10 % du budget opérationnel annuel.

« **Membre** » s'entend d'un membre tel que défini à l'article 2.

« **Cotisation par personne** » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 7.

« **Inscrit** » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.

« **Secrétaire** » désigne une fonction tenue par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou toute autre personne désignée par le conseil.

« **Initiative nationale spéciale** » désigne tout projet ou programme qui nécessiterait une cotisation spéciale de la part des membres ou une augmentation des cotisations par personne, ainsi que tout grand projet d'immobilisations.

« **Normes** » désigne les normes d'agrément.

« **Plan stratégique** » désigne le plan visant la réalisation de l'avenir envisagé d'Ingénieurs Canada.

« **Majorité des 2/3-60 %** » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les deux tiers (2/3) des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent (60 %) des inscrits.

Commented [LE1]: Clarifie la nouvelle catégorie d'administrateurs et d'administratrices et différencie les administrateurs et administratrices indépendant.e.s des administrateurs et administratrices nommé.e.s par les membres

1.2 Interprétation

Dans l'interprétation du présent règlement, les termes et expressions au singulier incluent le pluriel et inversement, et les termes et expressions au masculin incluent le féminin et inversement.

1.3 Langues

On accordera une reconnaissance égale aux deux langues officielles du Canada dans les activités d'Ingénieurs Canada. En cas de contradiction entre le texte anglais d'un article

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

quelconque du Règlement administratif ou d'un autre document et le texte français du même règlement ou document, le texte anglais a préséance.

2 MEMBRES**2.1 Membres**

Chacun des organismes suivants fait partie des membres jusqu'à ce qu'il soit mis fin à cet état de membre par retrait ou par radiation, ainsi qu'il est prévu dans la présente, à savoir :

- (a) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)
- (b) The Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB)
- (c) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);
- (d) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (Engineers Geoscientists Manitoba);
- (e) The Association of Professional Engineers of the Province of Nova Scotia (Engineers Nova Scotia);
- (f) The Association of Professional Engineers of Ontario (PEO)
- ~~(g)~~ Association of Professional Engineers of Yukon (Engineers Yukon);
- ~~(g)~~
- (h) The Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG);
- (i) Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);
- (j) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL)
- (k) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of British Columbia (Engineers and Geoscientists British Columbia);
- (l) The Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (Engineers PEI);
- (m) Toute autre entité provinciale ou territoriale établie dans le but de réglementer l'exercice du génie dans une province ou un territoire du Canada, sous réserve de l'approbation par une résolution des membres conformément à la majorité des 2/3-60 %.

Commented [LE2]: Les noms des organismes membres sont mis à jour de façon à tenir compte du nom prescrit dans les lois provinciales et territoriales applicables en vigueur.

2.2 Retrait d'un membre

Un membre peut retirer son adhésion en soumettant son avis écrit de retrait au secrétaire au moins douze (12) mois avant la prochaine assemblée annuelle des membres.

2.3 Radiation d'un membre

- (1) Un membre peut être radié si, à une assemblée extraordinaire des membres convoquée à cette fin, une résolution visant à radier ce membre est adoptée, pourvu que le membre ait eu l'occasion d'être entendu à cette assemblée.
- (2) Nonobstant le retrait ou la radiation d'un membre, ce dernier demeure responsable du paiement des cotisations par personne qu'il a perçues ou qui sont exigibles avant et incluant la date d'effet de son retrait ou de sa radiation.

3 ASSEMBLÉES DES MEMBRES**3.1 Avis de convocation à une assemblée des membres**

- (1) Les membres autorisés à voter aux assemblées et les administrateurs, ainsi que le comptable, le cas échéant, doivent être avisés de l'heure et du lieu d'une assemblée par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de communication entre 21 et 35 jours avant la tenue de l'assemblée. Un membre qui désire être avisé par un moyen non électronique recevra l'avis par courrier, messagerie ou en mains propres.
- (2) Une résolution extraordinaire des membres est nécessaire pour modifier le présent règlement en vue de changer les façons d'aviser les membres habilités à voter aux assemblées.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

3.2 Assemblées générales et extraordinaires

D'autres assemblées des membres, qu'elles soient générales ou extraordinaires, peuvent être convoquées en tout temps et en tout lieu sur ordre du président ou du président élu ou par le conseil, ou encore à la demande d'un membre.

3.3 Erreur ou omission reliée à l'avis

Le fait qu'un ou plusieurs membres n'aient pas reçu d'avis n'invalidera nullement toute résolution adoptée ou toute mesure prise à une assemblée des membres.

3.4 Votes à l'assemblée des membres

Chaque membre présent à une assemblée dispose du droit d'exercer un vote. Ce vote est exercé par le président en poste d'un membre.

- (1) Un membre peut, au moyen d'une procuration écrite, désigner un mandataire pour assister et agir en son nom à une assemblée des membres, dans la mesure et selon les pouvoirs établis dans la procuration.
- (2) Toute question soulevée lors d'une assemblée des membres doit être adoptée par une résolution approuvée par une majorité des 2/3-60 %.
- (3) Le président de toute assemblée des membres n'a pas de droit de vote et, en cas d'égalité, il n'a pas de vote décisif et la motion est réputée avoir été rejetée.

3.5 Quorum

- (1) À toute assemblée des membres, le quorum comprend au moins les deux tiers du total des membres représentant au moins soixante pour cent du total des inscrits.
- (2) S'il y a quorum à l'ouverture d'une assemblée des membres, les membres présents peuvent procéder aux délibérations de l'assemblée, même si ce quorum n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

3.6 Vote électronique

Les assemblées des membres peuvent se tenir entièrement par voie téléphonique ou électronique ou par un autre moyen de communication.

3.7 Président

Les assemblées des membres sont présidées par le président d'Ingénieurs Canada ou par une personne choisie par les membres.

4 ADMINISTRATEURS ET CONSEILLERS

4.1 Nomination des administrateurs

(1) Chaque membre doit remettre au secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats qui sont des ingénieurs en règle et doit déployer des efforts raisonnables, lorsque c'est pratique, de nommer plusieurs candidats. Lorsqu'un membre présente plusieurs candidatures, le Comité des Ressources humaines d'Ingénieurs Canada, ou la personne qu'il aura désignée, déterminera quel candidat recommander aux membres aux fins d'élection, compte tenu des aptitudes, de l'expérience, des perspectives, de la diversité et des compétences requises par le conseil de temps en temps, tel qu'établi dans le profil de compétences du conseil.

(+)(2) Les candidats aux postes d'administrateurs indépendants doivent être recommandés aux membres par le Comité des Ressources humaines d'Ingénieurs Canada ou la personne qu'il aura désignée, compte tenu du profil de compétences du conseil. Nonobstant l'alinéa 4.1(1) ci-dessus, il n'est pas obligatoire que les administrateurs indépendants soient des ingénieurs en règle.

(-)(3) Seuls les candidats désignés conformément à la présente politique de mise en candidature sont admissibles aux fonctions d'administrateur.

Commented [LE3]: Ce libellé encourage les membres à identifier plus d'une personne candidate qualifiée dans la mesure du possible, tout en reconnaissant que, ce faisant, certains membres peuvent être confrontés à des limites pratiques. L'utilisation des termes « efforts raisonnables » et « lorsque c'est pratique » crée l'attente d'un déploiement d'efforts de bonne foi sans rendre obligatoire la désignation de plusieurs candidats.

Commented [LE4]: Ajoute un processus pour identifier des administrateurs et administratrices candidat.e.s indépendant.e.s en stipulant que ces personnes soient recommandées par le Comité des Ressources humaines d'Ingénieurs Canada ou la personne qu'il aura désignée.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA**4.2 Composition et élection des administrateurs**

(a) Le nombre d'administrateurs ne doit pas être supérieur à vingt-troisquinze (1523).

(b) ~~Les administrateurs doivent être élus sur la base des candidatures reçues comme suit~~Le conseil se composera de :

~~i) Douze (12) administrateurs, dont un administrateur élu de la liste de candidatures présentées par chaque membre; Quatre (4) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA);~~

~~i)~~

~~— Au moins un (1) et au plus trois (3) administrateurs indépendants élus par les membres. Un (1) de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau Brunswick (AICNB);~~

~~— Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);~~

~~— Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (Engineers Geoscientists Manitoba);~~

~~— Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia (Engineers Nova Scotia);~~

~~— Cinq (5) de l'Association of Professional Engineers of Ontario (PEO);~~

~~— Un (1) de l' Association of Professional Engineers of Yukon (Engineers Yukon);~~

~~— Un (1) de la Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG);~~

~~— Quatre (4) de l'Ordre des ingénieurs du Québec;~~

~~— Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL);~~

~~— Deux (2) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (Engineers and Geoscientists British Columbia);~~

~~ii) Un (1) de l'Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (Engineers PEI);~~

4.3 Conseillers

(1) Le conseil peut établir des politiques pour nommer des personnes à titre de conseillers.

(2) Sur invitation du conseil, les conseillers ont le droit d'être présents et de participer aux discussions pour la durée (ou une partie) d'une réunion du conseil (tel que décidé par celui-ci), mais n'ont pas le droit de vote.

(3) Les conseillers peuvent effectuer d'autres tâches demandées de temps à autre par le conseil.

4.4 Rémunération et remboursement des dépenses

(1) Les membres du conseil occupent leur poste sans rémunération.

(2) Les membres du conseil ne doivent pas retirer de bénéfice financier du fait qu'ils occupent un poste d'administrateur.

(3) Les membres du conseil peuvent se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

4.5 Pourvoi de postes vacants

Si un administrateur quitte son poste avant la fin de son mandat, le membre qui a nommé l'administrateur démissionnaire doit pourvoir le poste à partir de sa liste de candidats. Le nouvel administrateur nommé doit exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat de l'administrateur démissionnaire.

4.6 Limites des mandats

(1) Les administrateurs sont élus au conseil pour un mandat de trois ans.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

- (2) Aucun administrateur ne peut être élu au conseil pour plus de deux mandats consécutifs, soit une durée maximale à vie de six années consécutives.
- (3) Les limites de mandat ne s'appliquent pas à un administrateur élu ou confirmé, selon le cas, comme président, président élu ou président sortant avant l'expiration de son deuxième mandat, auquel cas il peut demeurer au conseil jusqu'à la fin de son mandat de président sortant.
- (4) Les membres ont le pouvoir de prolonger le mandat d'un administrateur au-delà des limites décrites plus haut dans des circonstances atténuantes afin d'assurer une gouvernance efficace.

5 ASSEMBLÉES DU CONSEIL**5.1 Nombre d'assemblées**

Le conseil doit tenir au moins une assemblée par exercice financier et autant d'assemblées additionnelles qu'il juge nécessaires pour traiter les activités d'Ingénieurs Canada.

5.2 Avis

Le président, le président élu ou n'importe lequel des cinq (5) administrateurs peut, en tout temps, convoquer une assemblée du conseil.

5.3 Assemblées ouvertes

- (1) Sous réserve des dispositions prévues dans le présent article, toutes les assemblées sont ouvertes aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités.
- (2) Une assemblée ou une partie d'une assemblée peut, à la discrétion du président, être fermée aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités si elle porte sur l'un des sujets suivants :
 - (a) la sécurité d'Ingénieurs Canada;
 - (b) des questions personnelles concernant une personne identifiable;
 - (c) l'acquisition, proposée ou en cours, d'actifs par Ingénieurs Canada
 - (d) un litige ou un litige potentiel;
 - (e) la formulation de conseils qui relèvent du privilège avocat-client, y compris les communications nécessaires dans ce cadre;
 - (f) toute autre question déterminée par le comité exécutif ou le conseil

5.4 Quorum

- (1) À toute assemblée du conseil, une majorité du nombre total des administrateurs présents forme quorum. Pourvu qu'il y ait quorum au début de l'assemblée, celle-ci peut se poursuivre ou être ajournée, même si le nombre d'administrateurs quittant l'assemblée réduit ce nombre au-dessous du quorum.
- (2) Les administrateurs qui se sont déclarés en conflit d'intérêts sur une question particulière sont comptés pour déterminer le quorum. Nonobstant toute vacance au sein des administrateurs, un quorum du conseil peut exercer tous les pouvoirs du conseil.

5.5 Vote

- (1) Aux assemblées du conseil, chaque administrateur a un vote.
- (2) Toute question soulevée à une assemblée du conseil est tranchée conformément aux *Règles de procédures de Robert*, sauf indication contraire dans le présent règlement.

5.6 Absence des administrateurs

Si un administrateur est absent à une réunion du conseil, le membre qui a nommé cet administrateur peut envoyer quelqu'un à sa place à titre d'observateur. Celui-ci pourra participer aux discussions du conseil.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

- 5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers
Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :
- (a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8;
 - (b) l'approbation du budget et toute modification s'y rapportant;
 - (c) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil;
 - (d) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une norme;
 - (e) les décisions du conseil portant sur des questions litigieuses ou potentiellement litigieuses et pouvant compromettre l'image publique et la crédibilité de l'organisation, ainsi que sa capacité à réaliser ses objets.
- 5.8 **Recommandations du conseil**
Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :
- (a) l'approbation du plan stratégique;
 - (b) le montant de la cotisation par personne;
 - (c) l'approbation des initiatives nationales spéciales;
 - (d) la modification ou l'abrogation des Statuts de prorogation (incluant les modifications apportées au nom et aux objectifs d'Ingénieurs Canada) ou du Règlement administratif.
- 5.9 **Procès-verbaux des assemblées**
Les procès-verbaux de toutes les assemblées du conseil doivent être envoyés à tous les membres du conseil ainsi qu'à tous les membres.

6 DIRIGEANTS

- 6.1 Les dirigeants sont le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et tout autre dirigeant que le conseil peut, lorsqu'il y a lieu, nommer par résolution.
- 6.2 Tout dirigeant peut être révoqué en tout temps sur résolution du conseil approuvée par une majorité des deux tiers.

7 COTISATION PAR PERSONNE

- 7.1 Avant le 31 janvier de chaque année, tous les membres doivent indiquer le nombre de personnes inscrites auprès de leur organisme.
- 7.2 Au plus tard le 1er janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1er janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1er juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1er janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).
- 7.3 Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.
- 7.4 Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1er juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA**8 AUDITEUR**

- 8.1 Chaque année, les membres nomment à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.
- 8.2 L'auditeur effectue l'audit des comptes d'Ingénieurs Canada après la clôture de l'exercice financier, et présente aux membres un rapport à ce sujet et au sujet des états financiers d'Ingénieurs Canada, lors de l'assemblée annuelle des membres.

9 EXERCICE FINANCIER

- 9.1 L'exercice financier d'Ingénieurs Canada est l'année civile.

10 RÈGLES DE PROCÉDURE

- 10.1 Dans tous les cas où aucune disposition particulière n'est prévue par la loi ou dans le Règlement administratif, les règles et les usages de la dernière édition des *Règles de procédure de Robert* s'appliquent autant que possible, sous réserve qu'aucune mesure ne soit invalidée du seul fait de ne pas adhérer à ces règles.

11 MODIFICATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

- 11.1 La modification ou l'abrogation du présent règlement peut être proposée par un membre.

CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA – ÉTAT DES MANDATS EN 2027

Les noms surlignés indiquent les administrateurs et administratrices dont le mandat se termine en 2027, à la suite de l'assemblée annuelle des membres.

Organisme de réglementation	Nom	Fin du mandat/durée maximale	Mandat
APEGA	Lisa Doig	Durée maximale	2017-2020 2024-2027
	Anjum Mullick		2024-2026 2026-2029
	Jay Nagendran		2026-2029
	John Van der Put	2027 - Fin du mandat	2022-2025 2024-2025 (président élu) 2025-2026 (président) 2026-2027 (président sortant)
Engineers and Geoscientists BC	Ann English	Durée maximale	2021-2024 2024-2027
	Mark Adams		2026-2029
Engineers Geoscientists MB	Jitendra Paliwal	2027- Fin du mandat	2024-2027
AIGNB	Marlo Rose		2022-2025 2025-2028 2026-2027 (présidente élue) 2027-2028 (présidente) 2028-2029 (présidente sortante)
PEGNL	Darlene Spracklin-Reid		2021-2024 2024-2025 2025-2026 (présidente élue) 2026-2027 (présidente) 2027-2028 (présidente sortante)
NAPEG	Paul Guy		2026-2029
Engineers Nova Scotia	Denise Pothier		2025-2028
PEO	Arjan Arenja	Durée maximale	2021-2024 2024-2027
	Lorne Cutler		2026-2029
	Nick Colucci		2025-2028
	Christopher Chahine		2025-2028
	Marisa Sterling	Durée maximale	2021-2024 2024-2027
Engineers PEI	Elliott Coles	2027- Fin du mandat	2024-2027
OIQ	Jean-Luc Martel	2027- Fin du mandat	2024-2027
	Sophie Larivière-Mantha		2023-2026 2026-2029
	Menelika Bekolo Mekomba		2023-2026 2026-2029
	Normand Chevalier		2026-2029
APEGS	Andrew Lockwood	2027- Fin du mandat	2024-2027
Engineers Yukon	Christopher Dixon	2027- Fin du mandat	2024-2027

Remarque : Les mandats des administrateurs et administratrices du conseil d'Ingénieurs Canada commencent le lendemain de l'assemblée annuelle des membres.

Annexe 3
CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA – ÉTAT DES
MANDATS 2027-2029

Réduction de la taille du conseil par attrition : composition des administrateurs et administratrices nommés par les membres, 2027– 2029

Organisme de	2027	2028	2029
APEGA	S/O	S/O	S/O
	Anjum Mullick	Anjum Mullick	S/O
	Jay Nagendran	Jay Nagendran	Jay Nagendran (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice
	(John Van der Put)	S/O	S/O
Engineers and Geoscientists BC	S/O	S/O	S/O
	Mark Adams	Mark Adams	Mark Adams (prolongation du mandat), ou un nouvel
Engineers Geoscientists MB	Jitendra Paliwal (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Jitendra Paliwal (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Jitendra Paliwal (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice
AIGNB	Marlo Rose	Marlo Rose	Marlo Rose
PEGNL	Darlene Spracklin-Reid	Darlene Spracklin-Reid	Nouvel administrateur ou nouvelle
NAPEG	Paul Guy	Paul Guy	Paul Guy
Engineers Nova Scotia	Denise Pothier	Denise Pothier (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Denise Pothier (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice
PEO	Lorne Cutler	Lorne Cutler	Lorne Cutler
	Nick Colucci	S/O	S/O
	Christopher Chahine	S/O	S/O
	S/O	S/O	S/O
	S/O	S/O	S/O
Engineers PEI	Elliott Coles (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Elliott Coles (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Elliott Coles (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice
OIQ	S/O	S/O	S/O
	Sophie Larivière-Mantha	Sophie Larivière-Mantha	S/O
	Menelika Bekolo Mekomba	Menelika Bekolo Mekomba	S/O
	Normand Chevalier	Normand Chevalier	Normand Chevalier (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle

APEGS	Andrew Lockwood (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Andrew Lockwood (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Andrew Lockwood (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice
Engineers Yukon	Christopher Dixon (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Christopher Dixon (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice	Christopher Dixon (prolongation du mandat), ou un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice
Nombre d'administrateurs et administratrices nommés par les membres	17 ou 18	15	12

Remarque : Les mandats des administrateurs et administratrices du conseil d'Ingénieurs Canada commencent le lendemain de l'assemblée annuelle des membres.

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Vous trouverez ci-dessous les recommandations à l'appui des principaux domaines de changement pour le système de gouvernance d'Ingénieurs Canada proposées dans le *Rapport final – Examen de la gouvernance et consultation* (le « rapport final »), daté du 1^{er} avril 2026. Les années et les échéanciers du tableau ont été peaufinés et continueront d'évoluer à mesure que la planification progresse et que des décisions sont prises.

La colonne « Aspects à considérer » donne le contexte de planification actuel pour chaque recommandation, notamment des remarques sur la mise en œuvre, les points de décision, les hypothèses relatives à l'ordonnancement, les répercussions sur les ressources et l'harmonisation avec les processus de gouvernance existants. Le terme « alliance nationale » a été indiqué **en rouge** pour souligner son influence dans toutes les recommandations.

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
Harmonisation et surveillance stratégiques						
Obtenir l'approbation des membres pour réaffirmer ou adopter officiellement le principe d'alliance nationale comme raison d'être principale d'Ingénieurs Canada, et la promouvoir comme force motrice de tous les changements de gouvernance à venir. *L'approbation des membres est requise si elle est codifiée dans les règlements administratifs ou les articles.	01a	Réaffirmer ou adopter officiellement le principe d'alliance nationale (telle que définie) comme la raison d'être principale d'Ingénieurs Canada, ce qui garantira que toutes les parties partagent une compréhension commune.	0	Octobre 2026	Décembre 2026	• Une définition recommandée de l'alliance nationale est présentée au conseil et aux membres dans le cadre du processus décisionnel d'octobre 2026. • La définition vise à établir une compréhension commune de la raison d'être principale d'Ingénieurs Canada et à jeter les bases des décisions connexes en matière de gouvernance, de stratégie et de mise en œuvre. • Si la définition doit être intégrée au Règlement administratif ou aux statuts, un avis juridique devrait confirmer si l'approbation des membres est requise et si le changement constitue un changement fondamental en vertu de la Loi BNL.

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
	01b	Charger la direction d’Ingénieurs Canada de mettre au point un cadre stratégique national, de déterminer les besoins courants des membres et d’en établir l’ordre de priorité, d’y donner suite ou d’en assurer la coordination par Ingénieurs Canada, ainsi que d’harmoniser les priorités réglementaires provinciales et territoriales communes dans le cadre d’une vision nationale unifiée.	0 à 1	Octobre 2026	Avril 2027	
	01c	Actualiser le plan stratégique afin de mieux cibler, harmoniser et rationaliser les programmes et services d’Ingénieurs Canada en tant qu’alliance nationale.	1	Janvier 2027	Avril 2027	
	01d	Trouver d’autres méthodes pour répondre aux besoins de plus petite envergure ou ponctuels des membres (p. ex., partage des coûts, autre mécanisme de financement).	1	Avril 2027	Juillet 2027	
	01e	Mettre en œuvre des tableaux de bord pour faciliter la mesure du rendement : suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques d’Ingénieurs Canada en tant qu’alliance nationale, à l’harmonisation de la réglementation et à la surveillance du conseil.	0 à 1	Octobre 2026	Octobre 2027	Renvoie aux recommandations visant à améliorer les rapports de la direction.
Charte ou mandat du conseil d’administration						
Adopter un mandat ou une charte de gouvernance du conseil qui définit son rôle stratégique dans la gouvernance d’une alliance nationale.	02a	Adopter officiellement les principes de gouvernance recommandés.	0	Octobre 2026	Décembre 2026	Le conseil pourrait approuver les principes de gouvernance clés à une prochaine réunion : Vision et stratégie claires – Tous les organismes doivent avoir une raison d’être clairs et un mandat clairement établi, approuvé par le conseil, bien compris de

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
						leurs membres et intégré dans le mandat, les objectifs et les stratégies de l'organisme. Le conseil et les membres doivent avoir un rôle important à jouer dans la détermination de la vision et de la stratégie. • Transparence et responsabilité à l'égard des membres – En tant qu'organisme, Ingénieurs Canada est ultimement responsable envers ses membres : les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Afin de favoriser un degré élevé de confiance, Ingénieurs Canada communiquera ses décisions avec transparence. • L'efficacité et l'efficience de la gouvernance et de l'intendance – Efficacité de la gouvernance d'un organisme signifie que ses résultats atteignent les objectifs convenus, tels qu'ils sont déterminés par ses membres. L'efficience de la gouvernance signifie que le conseil doit veiller à ce que les ressources financières et autres d'Ingénieurs Canada soient utilisées au mieux. • « Le nez dans l'organismes mais les mains en dehors » – Cela signifie qu'il faut

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
						s'assurer que les discussions au niveau du conseil sont axées sur le « quoi » et le « pourquoi », et laisser la direction déterminer le « comment ». Le conseil devrait s'assurer que les réunions sont consacrées aux bons sujets et qu'une politique appropriée est établie pour les fonctions déléguées. • Indépendance – Les administrateurs et administratrices doivent être indépendants d'Ingénieurs Canada et de sa direction; et pour les personnes qui exercent deux rôles, s'assurer qu'elles ne représentent pas l'organisme à l'origine de leur nomination lorsqu'elles siègent au conseil d'Ingénieurs Canada.
	02b	Mettre au point une matrice des droits décisionnels en consultation avec les membres, accordant la priorité aux enjeux ayant une incidence nationale, afin de définir les rôles, les responsabilités et les pouvoirs décisionnels du conseil, des organismes de réglementation et de la direction d'Ingénieurs Canada.	1	Janvier 2027	Avril 2027	• Nos processus de consultation actuels rendraient difficile la préparation de cette matrice dans le délai proposé.

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
	02c	Redéfinir les responsabilités en ce qui touche le conseil, notamment : planification stratégique et harmonisation des politiques nationales, surveillance du risque, de la conformité et du rendement, mobilisation et responsabilisation des membres, participation aux conversations et dialogues à l’échelle nationale, autres questions appropriées ou souhaitées.	1	Janvier 2027	Avril 2027	• Renvoyer au Comité sur la gouvernance, jusqu’à ce qu’il soit convenu d’adopter l’énoncé d’objectif de l’alliance nationale.
	02d	Réviser et peaufiner toutes les politiques du conseil, y compris les documents d’intégration et d’orientation destinés aux administrateurs et administratrices, pour recentrer la supervision du conseil sur les résultats de l’alliance nationale et l’évolution du rôle des administrateurs et administratrices.	1	Avril 2027	Octobre 2027	• Il pourrait s’avérer nécessaire qu’un cabinet externe de services-conseils examine toutes les politiques du conseil figurant dans le manuel des politiques de 129 pages. • Examiner en tandem quelles politiques devraient faire partie d’un manuel révisé, comme la charte du conseil, et celles qui devraient être séparées et exister en tant que politique organisationnelle supervisée par le conseil. • Le Comité sur la gouvernance supervisera ce travail dans le cadre de son plan de travail 2026-2027.
Orientation du conseil en matière de stratégie et de gestion des risques						

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
Renforcer les efforts du conseil en matière de stratégie, de gestion des risques et de sa valeur pour les membres en établissant efficacement les ordres du jour.	03a	Déterminer les sujets qui devraient être abordés par le conseil chaque année, chaque trimestre et à chaque réunion pour superviser adéquatement l’efficacité d’Ingénieurs Canada en tant qu’alliance nationale, et peaufiner le plan de travail annuel du conseil et de ses comités : – Accorder une attention proportionnelle à la valeur pour les membres, aux sujets stratégiques et liés à la gestion des risques lors de chaque réunion du conseil (p. ex., pourcentage du temps consacré à ces sujets pendant les réunions), afin de se concentrer davantage sur les enjeux engageant la gouvernance. – Organiser les points à l’ordre du jour de façon que les sujets stratégiques soient abordés au début de la réunion, et ce, afin d’optimiser la concentration et l’énergie des administrateurs et administratrices pour les sujets les plus importants. – Réduire le nombre de points et le temps alloués aux rapports de routine des comités et autres pendant les réunions du conseil si la discussion présente une valeur stratégique minimale.	1	Janvier 2027	Avril 2027	• Réviser le calendrier actuel du conseil. • L’ordre du jour du conseil sera peut-être révisé dès octobre 2026, avec les améliorations itératives recommandées par les trois présidents.
	03b	Veiller à ce que le conseil participe activement à l’établissement des priorités annuelles et à la surveillance des risques, par exemple, en prenant du temps lors de la retraite annuelle du conseil pour harmoniser les priorités.	0 à 1	Décembre 2026	Février 2027	• L’initiative peut être menée par le conseil. • Les priorités seraient fondées sur la raison d’être en tant qu’alliance nationale qui oriente le plan stratégique. Commencer après la mise à jour du plan stratégique (recommandation #01c).

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
	03c	Mesurer l’efficacité du temps de réunion du conseil sur une base annuelle, par rapport aux objectifs de l’alliance nationale.	1	Juillet 2027	Octobre 2027	
Engagement ciblé des principales parties intéressées						
Créer et diriger des occasions de dialogue favorisant davantage de conversations collectives avec un vaste éventail de principales parties intéressées et de spécialistes.	04a	Concevoir et organiser des conférences ainsi que des forums nationaux en tant que programme clé de l’alliance nationale, afin de mobiliser les principales parties intéressées dans une discussion sur les enjeux nationaux, les préoccupations courantes et les changements externes ayant une incidence sur le paysage réglementaire et professionnel canadien (comme la mobilité de la main-d’œuvre, l’économie et le commerce, les enjeux internationaux).	1	Janvier 2027	Juillet 2027	
	04b	Mettre au point des campagnes pour promouvoir une vaste participation d’organismes membres (présidence et personnel), d’universitaires et d’autres intervenants.	1	Juillet 2027	Octobre 2027	
	04c	Obtenir les commentaires des membres sur ce qui est le plus valorisé.	0 à 1	Octobre 2026	Janvier 2027	
Coordination de la rétroaction et des commentaires des membres						
Commentaires des membres	05a	Établir et organiser un <u>forum national des organismes de réglementation ou des membres</u> pour obtenir une orientation explicite sur les questions d’importance nationale.	0 à 3	Octobre 2026	Octobre 2029	
	05b	Retirer la politique de consultation actuelle et les processus connexes.	1	Avril 2027	Juillet 2027	

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
	05c	La remplacer par une stratégie de consultation et des processus de mobilisation simplifiés et ciblés qui permettent d'obtenir les commentaires des bonnes personnes, sur les bons sujets, au bon moment.	1	Janvier 2027	Mars 2027	
Conseil basé sur les compétences						
Adopter un conseil d'administration axé sur les compétences.	06a	Adopter la notion d'un conseil d'administration axé sur les compétences en principe.	0	Octobre 2026	Décembre 2026	- À l'assemblée annuelle des membres de mai 2026, les membres ont approuvé en principe à la fois le modèle « un organisme de réglementation, un siège » et l'inclusion d'administrateurs et administratrices indépendant.e.s. - Les modifications proposées au Règlement administratif mettant en œuvre ces changements liés à l'examen de la gouvernance sont présentées pour approbation au cours de l'assemblée extraordinaire des membres d'octobre 2026. - Le profil de compétences du conseil continuera d'éclairer le recrutement futur des administrateurs et administratrices indépendant.e.s ainsi que la planification de la composition du conseil.

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
	06b	Déterminer de nouvelles aptitudes et compétences qui appuient davantage ses objectifs stratégiques en tant qu’alliance nationale (p. ex., en gouvernance d’entreprise, droit, éthique, sécurité publique, expérience internationale, commerce et économie, politiques publiques, réglementation professionnelle).	1	Janvier 2027	Avril 2027	
	06c	Évaluer le profil actuel des compétences du conseil en fonction de ses besoins de supervision d’une alliance nationale, et cerner les lacunes qui pourraient survenir à mesure que les administrateurs et administratrices qui siègent actuellement terminent leur mandat.	1	Janvier 2027	Avril 2027	
	06d	Améliorer le profil des compétences, les processus et les documents de communication existants.	1	Avril 2027	Juillet 2027	
	06e	Faire participer les membres à des séances d’information ou à des webinaires ponctuels sur les besoins du conseil d’Ingénieurs Canada, les lacunes à venir en matière de compétences et les compétences souhaitables.	1 à 3	Janvier 2027	Décembre 2029	
Ajouter des administrateurs et administratrices indépendant.e.s	07a	Par souci de clarté et de transparence, nous souhaiterions que le Règlement administratif d’Ingénieurs Canada soit modifié pour permettre d’accueillir deux ou trois administratrices ou administrateurs indépendant.e.s (avec droit de vote), y compris des personnes qui ne sont pas des	0	Octobre 2026	Décembre 2026	- À l’assemblée annuelle des membres de mai 2026, les membres ont approuvé en principe l’inclusion d’administrateurs et administratrices indépendant.e.s. - Les modifications proposées au Règlement administratif, autorisant au moins un et jusqu’à trois administrateurs et administratrices

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
		ingénieur.e.s si un organisme de réglementation le choisit. – Nous estimons qu’il y a suffisamment d’intérêt pour présenter ce point comme une modification du Règlement administratif. Toutefois, si le conseil le préfère, une autre solution pourrait être de recruter et d’engager des participant.e.s externes en tant que « conseillères ou conseillers », ce qui est permis par le Règlement administratif actuel. – Si cette option est privilégiée, nous recommandons que ces personnes soient invitées à rester et à participer pleinement aux réunions du conseil pendant les séances à huis clos, c’est-à-dire qu’elles agissent et sont traitées comme des administratrices et administrateurs à part entière, qu’elles aient ou non le droit de vote.				indépendant.e.s, sont présentées pour approbation des membres lors de l’assemblée extraordinaire d’octobre 2026. • Les dispositions les concernant prendraient effet lors de l’assemblée annuelle des membres en mai 2028. • Le recrutement sera axé sur les compétences et supervisé par le Comité des ressources humaines ou la personne qu’il désignera.
	07b	Créer une politique du conseil pour consigner le rôle d’une administratrice ou d’un administrateur indépendant.e, et y préciser les privilèges liés au vote, aux séances à huis clos et aux comités.	0 à 1	Octobre 2026	Janvier 2027	• À l’assemblée annuelle des membres de mai 2026, ces derniers ont approuvé en principe l’inclusion d’administrateurs et administratrices indépendant.e.s. • Les modifications proposées au Règlement administratif, autorisant au moins un et jusqu’à trois administrateurs et administratrices indépendant.e.s, sont présentées pour approbation des membres lors de l’assemblée extraordinaire d’octobre 2026. • Après l’approbation des modifications au Règlement administratif, le Comité sur la

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
						gouvernance devrait mettre au point une politique du conseil définissant le rôle des administratrices et administrateurs indépendant.e.s, y compris les droits de vote, la participation aux comités et la participation aux séances à huis clos. • La politique devrait être rédigée avant l'entrée en vigueur des dispositions concernant les administrateurs et administratrices indépendant.e.s lors de l'assemblée annuelle des membres en mai 2028. • Les processus de recrutement et de mise en candidature doivent être conformes au profil de compétences du conseil et être supervisés par le Comité RH ou la personne qu'il désignera.
	07c	Recruter et sélectionner de nouveaux administrateurs et administratrices indépendant.e.s par l'entremise d'un processus de recrutement et de mise en candidature transparent, dirigé par Ingénieurs Canada (comme un appel à candidatures).	1	Avril 2027	Juillet 2027	• Reporter à la deuxième année.
Admissibilité et recrutement des administrateurs et administratrices						

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
Élargir le bassin de candidats potentiels pour répondre aux besoins de l'ensemble du conseil.	08a	Par des communications et une mobilisation efficaces, encourager les membres à proposer au moins deux candidatures pour chaque siège disponible au conseil d'administration ou étudier des solutions de rechange (p. ex., Ingénieurs Canada pourrait lancer une campagne nationale pour encourager les personnes inscrites à communiquer avec leur conseil provincial ou territorial pour obtenir de plus amples renseignements sur la participation au conseil d'administration d'Ingénieurs Canada).	1 à 3	Janvier 2027	Décembre 2029	Le conseil doit établir un processus par l'entremise d'une politique. Au préalable, il serait pertinent de réfléchir aux occasions d'harmoniser le recrutement avec celui des administratrices et administrateurs indépendant.e.s.
	08b	Mettre sur pied un comité d'évaluation des candidatures d'Ingénieurs Canada pour évaluer les candidatures des membres au moyen d'un processus indépendant dans le cadre duquel les compétences et les besoins en matière de diversité de l'ensemble du conseil d'Ingénieurs Canada sont pris en compte.	0 à 1	Décembre 2026	Mars 2027	Déterminer si ce travail peut être effectué par le Comité RH ou si un comité distinct est nécessaire.
	08c	À la suite d'un processus de recrutement transparent, fournir aux membres une liste des candidatures préférées aux fins d'approbation explicite, y compris les candidatures des administrateurs et administratrices indépendant.e.s retenues.	1	Avril 2027	Octobre 2027	

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
Adopter l'approche « un organisme de réglementation, un siège » pour réduire la taille du conseil et accroître son efficacité en tant qu'alliance nationale.	09a	Convenir en principe que la taille du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada sera réduite, selon une composition « un organisme de réglementation, un siège ». Si nécessaire, négocier une étape provisoire au cours de laquelle les membres pourront conserver certains sièges supplémentaires au conseil pendant une période définie, et ce, afin d'appuyer la modification du Règlement administratif pour refléter cette nouvelle approche.	0	Octobre 2026	Décembre 2026	- À l'assemblée annuelle des membres de mai 2026, ceux-ci ont approuvé en principe le modèle « un organisme de réglementation, un siège ». - Les modifications proposées au Règlement administratif mettant en œuvre la réduction de la taille du conseil sont présentées pour approbation lors de l'assemblée extraordinaire des membres d'octobre 2026. - L'approche de mise en œuvre proposée repose sur l'attrition. La réduction de la taille du conseil débute au moment de l'assemblée annuelle des membres de mai 2027 et atteindra un administrateur ou une administratrice par organisme de réglementation d'ici 2029.
	09b	Demander à Ingénieurs Canada de présenter aux membres un plan de mise en œuvre pour la composition de son conseil, notamment : – douze sièges, occupés par un administrateur ou une administratrice provenant de la liste des candidatures de chaque membre, choisi.e.s par Ingénieurs Canada et recommandé.e.s pour la nomination par chaque membre, afin de répondre aux besoins de l'ensemble du conseil (une voix par membre); – une approche progressive, dans le cadre de laquelle les sièges supplémentaires des membres seraient supprimés à la fin du	0	Mai 2026	Décembre 2026	- L'approche de mise en œuvre proposée est l'attrition sur une période de trois ans. - La réduction de la taille du conseil débutera lors de l'assemblée annuelle des membres de mai 2027 et atteindra un administrateur ou une administratrice par organisme de réglementation d'ici 2029. - Les modifications proposées au Règlement administratif et le calendrier de mise en œuvre sont présentés pour approbation par les membres lors de l'assemblée extraordinaire d'octobre 2026.

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
		mandat des administrateurs et administratrices.				Cette approche progressive favorise la continuité, tout en préservant les connaissances institutionnelles et en laissant aux organismes de réglementation suffisamment de temps pour s'adapter au modèle de gouvernance à venir.
Observateurs et observatrices						
Décourager la présence d'observateurs et observatrices comme pratique générale.	10a	Mettre fin à la pratique consistant à envoyer des invitations permanentes à des personnes qui ne sont pas administrateurs ou administratrices (p. ex., partenaires d'affinité, représentant.e.s des principales parties intéressées qui ne sont pas directement concernées par des points précis à l'ordre du jour).	1 à 2	Juillet 2027	Janvier 2028	Veiller à ce que les parties intéressées et les responsables de la planification d'événements soient informé.e.s du moment de la mise en œuvre de cette transition.
	10b	Ne convoquer des invité.e.s ou des intervenant.e.s que pour le point précis de l'ordre du jour qui les concerne.	1 à 2	Juillet 2027	Janvier 2028	
	10c	Envisager d'autres méthodes de communication avec les membres au sujet des questions d'intérêt.	1 à 3	Avril 2027	Octobre 2029	
	10d	Créer des occasions de formation, de communication de renseignements et de planification avec des parties intéressées qui n'ajoutent ni complexité ni coût aux réunions habituelles (comme des conférences).	1 à 3	Avril 2027	Octobre 2029	

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
	10e	Établir une politique sur les séances à huis clos afin de les utiliser plus judicieusement, notamment en définissant clairement les questions dont il convient de discuter.	0 à 1	Octobre 2026	Janvier 2027	
	10f	Promouvoir la discipline au sein du conseil afin d’éviter que les séances à huis clos ne dérivent vers d’autres questions, ou de passer trop de temps à huis clos que ce qui est courant actuellement.	1 à 2	Janvier 2027	Avril 2028	
Continuité et relève						
Augmenter la durée du mandat de la présidence du conseil à deux ans	11a	Confirmer le soutien des politiques à la mise en œuvre progressive de ce changement, en suivant le calendrier de l’élection future de la présidence (il est également possible d’envisager de prolonger le mandat de la présidence actuelle si la continuité tout au long de la période de mise en œuvre de la refonte de la gouvernance est bénéfique).	0 à 1	Octobre 2026	Janvier 2027	- Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance. - De nombreuses révisions de politiques seraient nécessaires pour permettre ce changement et les deux recommandations suivantes.
	11b	Envisager de préciser « président ou présidente du conseil » comme titre plutôt que simplement « président ou présidente ».	0 à 1	Octobre 2026	Janvier 2027	Nécessite des modifications à plusieurs politiques.
	11c	Envisager ce changement sans qu’il y ait d’incidence en cascade sur les autres rôles des administratrices et administrateurs (président.e élu.e, président.e sortant.e), qui ne devraient pas automatiquement voir leurs mandats prolongés.	1	Janvier 2027	Avril 2027	Le Comité sur la gouvernance devra examiner plusieurs possibilités pour le recrutement de la présidente ou du président du conseil ainsi que la durée du mandat des président.e.s élu.e.s et président.e.s sortant.e.s.
Augmenter la durée du mandat des administrateurs et administratrices siégeant à des	12a	Mettre en œuvre progressivement ce changement selon le calendrier des nominations futures pour les comités.	1	Avril 2027	Octobre 2027	Cette approche est entreprise de façon informelle avec le renouvellement des

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
comités permanents d’un an à au moins deux ans.						mandats d’un an afin d’assurer la continuité au sein des comités. Si elle est officialisée par une politique, le Comité RH pourrait recommander des nominations de deux ans pour la période 2027-2028.
	12b	Apporter les modifications nécessaires aux politiques à l’appui de ce changement.	1	Avril 2027	Octobre 2027	- Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance. - Consulter le Comité RH pour éclairer les recommandations du Comité sur la gouvernance à l’intention du conseil.
Structure des comités						
Reporter les décisions sur les structures hiérarchiques du BCAPG et du BCCAG à une étape ultérieure.	13a	Consulter le texte complet dans le rapport final.	3 à 4	Janvier 2027	Décembre 2030	Déterminer si l’expertise d’un cabinet de services-conseils qui a travaillé avec des modèles bicaméraux peut être pertinente pour appuyer le Comité sur la gouvernance dans son examen des politiques.
Renverser la décision d’accorder des droits de vote aux administrateurs et administratrices nommé.e.s au BCAPG et au BCCAG.	13b	Réviser la politique du conseil relative aux affectations des administratrices et administrateurs d’Ingénieurs Canada au BCAPG et au BCCAG, afin de supprimer les droits de vote.	1	Janvier 2027	Juillet 2027	Déterminer si l’expertise d’un cabinet de services-conseils qui a travaillé avec des modèles bicaméraux peut être pertinente pour appuyer le Comité sur la gouvernance dans son examen des politiques.
	13c	Consulter le texte complet dans le rapport final.	1 à 2	Janvier 2027	Avril 2028	
Réunions efficaces						

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

Modification majeure	N°	Recommandation	Année(s) prévue(s)	Date de début prévue	Date de fin prévue	Aspects à considérer
Améliorer les rapports de la direction et des comités au conseil	14a	Mettre au point des formats de rapport normalisés qui : – permettent à la direction de préparer plus facilement des rapports efficaces et de mieux engager les administrateurs et administratrices; – mettent l’accent sur les questions stratégiques ayant une incidence à long terme, y compris les éléments de risque; – permettent de veiller à ce que le rapport du chef de la direction soit ciblé et prépare le terrain pour les discussions du conseil; – permettent de réduire le nombre de rapports de routine des comités permanents grâce à une meilleure utilisation d’un ordre du jour du consentement; – appuient une discussion et un processus décisionnel davantage axés sur la gouvernance.	1 à 2	Janvier 2027	Avril 2028	Commencer à apporter des changements itératifs aux documents du conseil à compter d’octobre 2026.
	14b	Séparer les rapports sur les activités des comités des rapports sur les répercussions ou la prise de décisions (un ordre du jour des décisions à prendre, un autre pour les discussions du conseil).	1 à 2	Janvier 2027	Avril 2028	Commencer à l’automne 2026, à l’exception du rapport de fin d’exercice.

Priorité pour la discussion du conseil

Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

Annexe 4 A : Recommandations supplémentaires, hypothèses du programme et initiatives de gouvernance connexes

Cette section supplémentaire comprend les éléments qui figurent dans le rapport d’examen de la gouvernance, mais qui ne sont pas représentés comme des lignes autonomes dans la feuille de route de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance ci-dessus OU qui ont été officiellement transférés au projet d’examen de la gouvernance par l’initiative Réaliser l’agrément et les évaluations de la formation. Ces éléments sont inclus à des fins de traçabilité et de transparence.

Ref.	Source	Description	Rapport avec la feuille de route	Démarche recommandée
0a	Rapport sur l’examen de la gouvernance (pages 38-39)	Approbation de principe rapide pour les décisions relatives à la composition et à la taille du conseil, y compris si Ingénieurs Canada soumet les décisions liées à la taille et à la composition du conseil à l’approbation en principe des membres.	Recommandation de programme habilitante qui soutient la prise de décision rapide pour des recommandations comme les recommandations 07a et 09b. Elle n’est pas structurée comme une recommandation autonome de la feuille de route dans l’annexe 4.	Effectuer le suivi en tant qu’élément habilitant du programme dans les documents de gestion du programme connexes.
0b	Rapport sur l’examen de la gouvernance (pages 38-39)	Considérations relatives à la gouvernance du programme, à la surveillance, aux rapports, aux communications, à la gestion du changement et à l’état de préparation pour la mise en œuvre de la refonte de la gouvernance en tant que programme cohérent de changement.	Recommandation transversale de gestion de programme qui permet la mise en œuvre de la feuille de route dans son ensemble, plutôt que d’opter pour une recommandation unique et distincte.	En effectuer le suivi par le flux de travail de gestion du programme, notamment la gouvernance, les rapports, la gestion du changement et les artéfacts de communication.
9c	Rapport sur l’examen de la gouvernance (pages 24-26)	Mise en œuvre progressive du modèle « un organisme de réglementation, un siège » harmonisé avec l’expiration naturelle des mandats actuels des administrateurs et administratrices.	Composante de mise en œuvre opérationnelle du point 09b. La feuille de route comprend actuellement les points 09a et 09b, mais n’inclut pas le point 9c comme ligne distincte.	Mentionner comme détail de mise en œuvre sous le point 09b, plutôt que comme nouvelle ligne distincte de la feuille de route.
13d	Recommandation 15 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG	Nouvelle recommandation connexe concernant la gouvernance de l’agrément : créer deux organismes distincts en matière d’agrément, à savoir, un organisme responsable d’établir l’orientation stratégique	Initiative de gouvernance connexe tirée d’un autre document source. La feuille de route comprend actuellement les points 13a jusqu’au 13c, mais n’inclut pas le 13d.	Effectuer un suivi distinct en tant qu’initiative de gouvernance connexe devant être examinée ultérieurement par le conseil, et non dans le cadre de la feuille de route initiale de l’examen de la

Priorité pour la discussion du conseil
Se référer au plan de travail 2026-2027 du Comité sur la gouvernance

Plan du programme de mise en œuvre de l’examen de la gouvernance

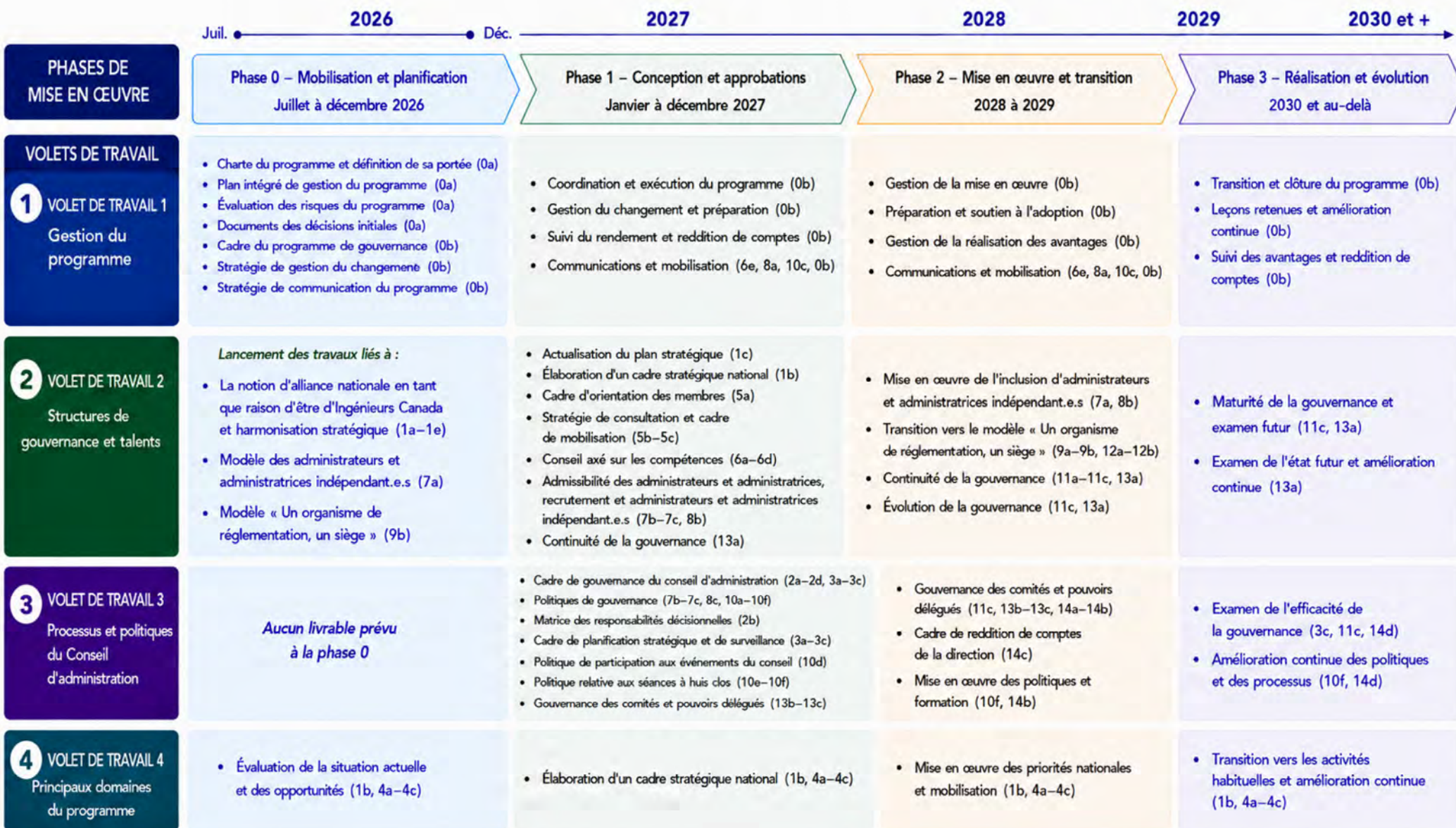
		et un organisme opérationnel axé sur l’exécution des politiques.		gouvernance, à moins que son inclusion ne soit approuvée.
--	--	--	--	---

Feuille de route du programme de mise en œuvre de l'examen de la gouvernance

ÉBAUCHE AUX FINS DE DISCUSSION

Cette feuille de route présente l'approche actuelle de mise en œuvre ainsi que le séquençage indicatif des travaux.

Les activités, les dépendances et l'échéancier continueront d'être précisés à mesure de la progression de la planification détaillée du programme et de la prise de décisions en matière de gouvernance.



NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Définition de l’alliance nationale		4.6
Objet :	Demander au conseil d’approuver la définition proposée de l’« alliance nationale » en tant que raison d’être principale d’Ingénieurs Canada, dans le cadre des travaux découlant de l’examen de la gouvernance.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Orientation stratégique : Réaliser une fédération plus forte	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil approuve la définition d’« alliance nationale » telle qu’elle figure dans les documents de la réunion et recommande que la définition, ainsi que le processus proposé pour le forum des organismes de réglementation, soient présentés aux membres lors de leur assemblée de mai 2027, le chef de la direction étant autorisé à apporter les révisions administratives nécessaires.	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Light Go, avocat général et secrétaire général	
Présenté par :	Christian Bellini, président, Groupe de travail sur l’examen de la gouvernance	

Définition du problème/de l’enjeu

- L’examen de la gouvernance a mis en évidence la nécessité de clarifier davantage la raison d’être d’Ingénieurs Canada et ses relations avec ses membres. Les principales parties intéressées ont fortement appuyé la définition de la raison d’être principale d’Ingénieurs Canada en tant qu’alliance nationale des organismes de réglementation.
- À la suite de la consultation des membres dans le cadre de l’examen de la gouvernance réalisé par Cosgrove, une définition préliminaire (la « **Définition recommandée dans le cadre de l’examen de la gouvernance** ») a été élaborée. Un consultant indépendant a ensuite examiné des organisations comparables et a proposé une « **définition synthétisée** » simplifiée (voir l’annexe I). Les deux définitions ont été examinées par le Groupe de travail sur l’examen de la gouvernance (GTEG) et le Comité sur la gouvernance.
- Lors de sa réunion du 16 septembre 2026, le Comité sur la gouvernance a voté pour recommander que le conseil approuve la **Définition recommandée dans le cadre de l’examen de la gouvernance** (reproduite intégralement ci-dessous).
- La définition proposée établit une conception commune du rôle d’Ingénieurs Canada dans la promotion de l’excellence en matière de réglementation, de la collaboration, de l’harmonisation et de l’intérêt public, tout en respectant l’autonomie des organismes de réglementation.
- L’adoption de cette définition constitue une étape fondamentale des travaux découlant de l’examen de la gouvernance, car elle fournira un point de référence commun pour les décisions futures concernant le rôle d’Ingénieurs Canada, ses priorités, ses structures de gouvernance et ses relations avec ses membres.

Action ou recommandation proposée

- Il est recommandé que le conseil approuve et adopte la **Définition recommandée dans le cadre de l’examen de la gouvernance**, en la reconnaissant comme l’énoncé fondamental de la raison

d'être principale d'Ingénieurs Canada et comme point de référence pour les futurs travaux liés à l'examen de la gouvernance.

La raison d'être principale d'Ingénieurs Canada est d'agir en tant qu'alliance nationale regroupant les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada, et ce, dans le but de favoriser l'excellence en matière de réglementation, de promouvoir l'harmonisation et la collaboration interprovinciales, et d'aider ses membres à protéger l'intérêt public.

En tant qu'alliance nationale, Ingénieurs Canada facilitera la coordination stratégique et les échanges nationaux sur des enjeux importants, favorisera le partage des ressources et assurera une représentation unifiée sur les questions d'importance nationale et internationale, tout en respectant l'autonomie et le pouvoir légal de chaque organisme de réglementation membre.

Ses activités visent à renforcer le cadre réglementaire régissant la profession d'ingénieur et à garantir que l'exercice de la profession partout au Canada continue de répondre aux normes les plus élevées en matière de sécurité, d'éthique et de compétence.

Risques

- L'adoption de la définition établirait une base pour les activités découlant de l'examen de la gouvernance. Le fait de reporter ou de ne pas approuver la définition proposée pourrait avoir une incidence sur le déroulement et la coordination des activités futures liées à l'examen de la gouvernance.

Répercussions financières

- L'approbation de la définition n'aura aucune répercussion financière directe.

Consultations

- Le concept d'alliance nationale a été examiné par le conseil dans le cadre de la planification de la mise en œuvre de l'examen de la gouvernance.
- Une étude comparative a été commandée et examinée par le personnel d'IC afin d'éclairer la définition proposée et de confirmer son alignement avec les recommandations issues de l'examen de la gouvernance.
- La définition de l'« alliance nationale », recommandée par le Comité sur la gouvernance, sera présentée au Groupe des chefs de la direction et au Groupe des présidents avant la réunion du conseil du 8 octobre 2026.

Prochaines étapes

- Une fois approuvée, cette définition servira de point de référence pour les activités futures de mise en œuvre de la gouvernance, notamment l'élaboration et l'évaluation des recommandations concernant la gouvernance, les politiques, les comités et le Règlement administratif. Les membres du personnel mettront également en œuvre la définition approuvée en veillant à ce qu'elle soit communiquée de façon étendue et intégrée dans les documents de gouvernance de l'organisation et les supports destinés au public, y compris les politiques du conseil, les documents de gouvernance, les ressources d'intégration et d'orientation, et/ou le contenu du site web, selon les besoins.

Annexe

- **Annexe 1** : Résumé de la recherche comparative concernant la définition en tant qu'alliance nationale (distribué séparément)

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Proposition de Groupe de liaison avec le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		4.7
Objet :	Solliciter l'orientation du conseil quant au cadre proposé pour un groupe de liaison avec le Bureau d'agrément (GLBA), ainsi que son rôle potentiel au sein de la structure de gouvernance; toutes les recommandations liées à une politique connexe devront être élaborées par l'intermédiaire du Comité sur la gouvernance en tenant compte des travaux dans le cadre de l'examen de la gouvernance en cours.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Agrément (risque du conseil) Fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>Que le conseil appuie le cadre proposé pour un groupe de liaison avec le Bureau d'agrément comme base de développement plus approfondi, et charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer une politique en tenant compte de l'examen de la gouvernance en cours, en vue de la soumettre à l'examen du conseil.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Light Go, avocat et secrétaire général	
Présenté par :	Marlo Rose, présidente élue	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Lors de son atelier de juin 2026, le conseil a examiné différentes options visant à renforcer l'engagement entre le conseil et le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), notamment la possibilité d'adopter, à titre provisoire, une politique relative à un groupe de liaison avec le Bureau d'agrément (GLBA) pendant la durée des travaux plus vastes sur la gouvernance.
- Le conseil n'a pas adopté le cadre du GLBA lors de l'atelier de juin. Le Comité sur la gouvernance a ensuite discuté du cadre lors de sa réunion du 16 septembre 2026. La présente note de breffage est donc présentée au conseil à des fins d'examen, afin qu'il se prononce sur le cadre proposé et sur l'élaboration éventuelle d'une politique.

Action ou recommandation proposée

- Le conseil doit examiner le cadre proposé du GLBA, en tenant compte des discussions du Comité sur la gouvernance, et indiquer si ce dernier devrait poursuivre l'élaboration de la politique.

Risques

- Le maintien de la structure actuelle de surveillance pourrait limiter les occasions pour le conseil de s'impliquer régulièrement dans les questions qui concernent l'agrément et réduire la visibilité des risques, des besoins en ressources et des enjeux stratégiques liés à l'agrément.
- Le GLBA proposé vise à établir un mécanisme supplémentaire destiné à soutenir la surveillance exercée par le conseil et à faciliter la communication continue entre le conseil et le BCAPG.

- La mise en œuvre d'un GLBA peut nécessiter une réflexion sur la façon dont il serait intégré aux structures de gouvernance existantes et aux processus de rapports sur l'agrément afin de maintenir des rôles, des responsabilités et des liens hiérarchiques clairs.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière importante n'est associée à la proposition pour l'instant.

Consultations

- La proposition fait suite aux discussions du conseil lors de son atelier de juin 2026 concernant un cadre pour le GLBA et est soumise au conseil aux fins d'examen. L'élaboration de toute politique future sera éclairée par les directives du conseil et l'examen de la gouvernance en cours.
- Le Comité sur la gouvernance a discuté du cadre proposé du GLBA lors de sa réunion du 16 septembre 2026. Les discussions du Comité n'ont donné lieu à aucune recommandation officielle.

Prochaines étapes

- Sous réserve de l'orientation du conseil, présenter le cadre proposé au Comité sur la gouvernance afin de poursuivre l'élaboration de la politique.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Réaliser une profession inclusive		4.8
Objet :	Adopter un énoncé d'engagement qui orientera le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement d'une profession accueillante et inclusive.	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Orientation stratégique : Réaliser une profession inclusive Objectif fondamental 9 (OF9) : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Le génie est peu accueillant et exclut les personnes sous-représentées dans le domaine	
Motion(s) à examiner :	QUE le Conseil approuve en principe l'adoption d'un énoncé d'engagement organisationnel pour orienter le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement d'une profession accueillante et inclusive, et autorise le Comité sur la gouvernance à examiner et approuver la version finale de l'énoncé, y compris les révisions nécessaires pour garantir la cohérence avec les politiques existantes d'Ingénieurs Canada, le contenu de son site Web, ses déclarations publiques et ses engagements organisationnels.	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques Kim Bouffard, gestionnaire, Appartenance et engagement	
Présenté par :	Anjum Mullick, administratrice	

Définition du problème/de l'enjeu

- La décision des organismes de réglementation du génie d'élaborer un énoncé d'engagement commun pour orienter leurs futures initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) ainsi que leurs efforts en faveur de la vérité et de la réconciliation a soulevé des questions quant à l'adoption, par le conseil d'Ingénieurs Canada, d'un énoncé semblable qui définirait son rôle particulier dans l'avancement d'une profession accueillante et inclusive.
- Ingénieurs Canada favorise l'équité des genres dans la profession d'ingénieur depuis 2014 grâce à son initiative 30 en 30, qui visait à faire en sorte que 30 % des nouveaux ingénieurs soient des femmes en 2030.
- Dans le cadre de son Plan stratégique 2025-2029, Ingénieurs Canada a réaffirmé son engagement à accroître le nombre de femmes dans la profession et a élargi le champ d'action de l'organisation pour favoriser la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones, tout en collaborant avec les organismes de réglementation pour améliorer l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans l'ensemble de la profession d'ingénieur.

- Le conseil avait initialement discuté de l'adoption d'un énoncé d'engagement lors de ses réunions du 9 octobre et du 8 décembre 2025, les discussions de décembre s'étant appuyées sur un [document d'information](#) distribué à l'avance. Le conseil s'est penché sur les avantages et les inconvénients que comporte l'élaboration d'un tel énoncé d'engagement, a reconnu la nécessité de répertorier les énoncés existants liés à l'inclusivité et convenu de tenir une discussion générative sur l'adoption d'un nouvel énoncé à sa réunion de février 2026.

Action ou recommandation proposée

- Le conseil est invité à décider s'il convient d'adopter un énoncé d'engagement organisationnel.
- Le conseil peut examiner les messages existants qui ont été répertoriés et analysés dans l'annexe 1. Il convient de souligner que bien qu'Ingénieurs Canada mentionne fréquemment l'EDI dans ses documents publics, son rôle national unique de leadership et de coordination des actions à l'échelle du système est plus clair dans la pratique que dans la manière dont il est communiqué publiquement. Les messages actuels mettent l'accent sur un résultat axé sur le genre et ne rendent pas compte de toute la complexité des enjeux d'équité et des obstacles systémiques auxquels on fait face dans la profession.
- Un énoncé d'engagement officiel approuvé par le conseil permettrait de remédier aux limites des messages actuels en :
 - o Allant au-delà d'une approche centrée sur le genre ;
 - o Positionnant l'initiative 30 en 30 comme l'un des éléments contribuant à une vision plus vaste et intégrée de l'IDEA ;
 - o Intégrant l'intersectionnalité et la réconciliation ;
 - o Passant d'une communication axée sur les activités à un narratif mettant de l'avant un leadership transformationnel ;
 - o Repositionnant Ingénieurs Canada en tant qu'intendant national d'une profession inclusive.

Autres options envisagées

- Un aperçu des options envisagées, de leurs avantages, de leurs inconvénients et de leurs risques, ainsi que de la justification de la recommandation formulée dans la présente note de breffage, figure dans le [document d'information](#) mentionné à la section « Définition du problème/de l'enjeu » ci-dessus.

Risques

- Un aperçu des risques potentiels associés à l'action et à l'inaction est présenté dans le [document d'information](#) mentionné à la section « Définition du problème/de l'enjeu » ci-dessus.
- Cette action n'aurait pas d'incidence négative sur nos relations avec nos membres.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée à la motion proposée.

Avantages

- Un aperçu des avantages est présenté dans le [document d'information](#) mentionné à la section « Définition du problème/de l'enjeu » ci-dessus.

Consultations

- Le conseil a été consulté au cours de la réunion du conseil du 27 février 2026. Avant la réunion, les annexes 1 et 2 ont été distribuées, avec une note de breffage pour fournir le contexte. Lors de la réunion, les membres du conseil ont été invités à réfléchir et à discuter des questions suivantes. Chaque question est suivie de la réponse donnée lors de la réunion.
 1. L'annexe 1 répond-elle à la demande du conseil de dresser un inventaire des énoncés rendus publics concernant les travaux d'Ingénieurs Canada en matière d'IDEA et de vérité et réconciliation ?
Réponse : Le conseil a répondu par l'affirmative à cette question.
 2. Le conseil souhaite-t-il élaborer un énoncé d'engagement qui :
 - o précise le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement d'une profession inclusive ;
 - o fournit une orientation stratégique à l'organisation.Réponse : Le conseil s'est montré largement favorable à l'élaboration d'un énoncé d'engagement.
 3. Le conseil souhaite-t-il suivre un processus similaire à celui adopté par le Groupe de travail sur l'inclusivité des chefs de la direction (annexe 2) ?
Réponse : Le conseil a formulé des commentaires sur l'approche et le processus proposés, lesquels ont éclairé l'élaboration de différentes options pour l'énoncé d'engagement qui seront soumises à l'examen du conseil.
- Le conseil a également été consulté au cours de sa réunion du 22 mai 2026. Avant la réunion, l'annexe 3 a été distribuée afin de fournir le contexte.

Suivant les résultats des consultations, voici l'énoncé d'engagement proposé :

Ingénieurs Canada s'engage à favoriser une profession d'ingénieur sécuritaire, inclusive et équitable qui reflète la diversité de la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation. Nous collaborerons avec les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement, les employeurs et les partenaires pour éliminer les obstacles systémiques, favoriser la pleine participation des groupes sous-représentés et promouvoir une action coordonnée fondée sur des données probantes. Grâce à cet engagement, nous visons à renforcer la confiance du public et à bâtir une profession dans laquelle chaque ingénieur.e peut contribuer et réussir.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- En attendant les résultats des discussions et du vote, les prochaines étapes proposées sont les suivantes :
 - o Finaliser l'énoncé d'engagement du conseil d'Ingénieurs Canada.
 - o Déterminer ce qui est nécessaire pour soutenir le rôle du conseil en matière d'IDEA, notamment :
 - Élaborer de nouvelles politiques du conseil ou réviser les politiques existantes ;
 - Créer une matrice de décision,

Annexes

- **Annexe 1 :** Références à l'EDI dans le site Web d'Ingénieurs Canada et l'ensemble de ses publications (initialement présentées dans [le cahier de travail](#) la réunion du conseil du 27 février 2026)
- **Annexe 2 :** Processus du Groupe de travail sur l'inclusivité des chefs de la direction (initialement présenté dans le [cahier de travail](#) la réunion du conseil du 27 février 2026)
- **Annexe 3 :** Options pour l'énoncé d'engagement (initialement présentées dans le [cahier de travail](#) la réunion du conseil du 22 mai 2026)